



Assemblée nationale

journal des Débats

Quatrième session – 29^e Législature

Le jeudi 29 mars 1973

Vol. 13 -- N° 8

Président: M. Jean-Noël Lavoie

(Quinze heures six minutes)

M. LAVOIE (président): A l'ordre, messieurs!

Bienvenue à M. Frank Abbott

LE PRÉSIDENT: Je voudrais souligner la présence d'un visiteur de marque dans nos galeries. I would like to welcome the Honourable Frank Abbott, who is the Chairman of the Greater London Council. En somme, c'est le président de la communauté urbaine de Londres. He is with us in the National Assembly. He is visiting the Province of Quebec as the guest of the Honourable Member for D'Arcy-McGee. He is the guest of our Minister of Municipal Affairs.

Affaires courantes.
Dépôt de rapports de commissions élues.
Dépôt de rapports du greffier en loi sur les projets de loi privés.
Présentation de motions non annoncées.
Présentation de projets de loi au nom du gouvernement.
Présentation de projets de loi au nom des députés.
Déclarations ministérielles.
Dépôt de documents.

Commission de police

M. CHOQUETTE: M. le Président, je dépose le rapport de la Commission de police du Québec pour l'année 1972.

LE PRÉSIDENT: Questions orales des députés.

L'honorable député de Wolfe.

Grève des médecins

M. LAVOIE (Wolfe): M. le Président, je voudrais poser ma question à l'honorable ministre des Affaires sociales. Face à la menace de déclenchement de grève, demain à cinq heures, des 85 médecins résidents des institutions psychiatriques et des instituts de désintoxication Domrémy, faisant suite au refus du gouvernement du Québec de leur accorder les salaires réclamés, soit \$26,000 par année, depuis 1969, le gouvernement entrevoit-il une entente possible malgré les nombreuses séances de négociation qui piétinent?

Deuxièmement, quelle formule présentera le gouvernement afin de satisfaire ces médecins et éviter ainsi une grève qui priverait 16,000 patients de soins essentiels?

M. CASTONGUAY: M. le Président, j'ai appris par la voie des journaux qu'il était question d'une grève demain; mais je n'ai reçu aucun avis à cet effet.

Je pense qu'il est bon de refaire le point sur cette situation pour mieux comprendre où nous en sommes face aux difficultés d'en arriver à une entente. Nous avons demandé à nos négociateurs de visiter certains hôpitaux, de rencontrer les administrations, de rencontrer les directeurs médicaux pour voir vraiment quelle était la situation, quels étaient les problèmes précis. Ceci a été effectué par Me Gilles Corbeil. Il s'est rendu dans un certain nombre d'hôpitaux, tels Saint-Jean-de-Dieu, Saint-Michel-Archange, etc., et nous avons pu obtenir un portrait beaucoup plus précis de la situation. Depuis, nous sommes en voie de réviser les offres qui ont déjà été présentées au gouvernement. J'ai demandé, ce matin, à Me Corbeil d'assurer qu'une séance de négociation serait convoquée pour le vendredi 6 avril, pour que nous puissions finalement en arriver à une entente.

Maintenant, je dois dire dans ce cas, comme dans d'autres cas de négociation, qu'il y a des limites quant aux offres que nous pouvons formuler et qu'il ne nous est pas possible d'assurer au préalable que les offres que nous proposons seront nécessairement acceptées dans des délais précis.

M. LAVOIE (Wolfe): Une question additionnelle, M. le Président. Advenant une grève, est-ce que le gouvernement a prévu un mécanisme quelconque pour que les soins soient donnés aux patients quand même?

M. CASTONGUAY: Comme je l'ai dit, nous n'avons pas eu un tel avis. Je serais extrêmement surpris qu'à 24 heures d'avis un groupe de médecins déclenche une grève sans nous en aviser, de telle sorte que les moyens puissent être pris pour assurer les services essentiels, à tout le moins. Alors, dans tous les cas où de telles situations sont susceptibles de se produire, je comprends qu'il nous faut prendre les mesures pour assurer un maintien de service, mais je ne crois pas que, dans ce cas-ci, je puisse donner de détails, puisque nous n'avons pas un tel avis. Justement, j'ai vérifié de nouveau ce matin pour être bien assuré que telle était la situation.

LE PRÉSIDENT: L'honorable député de Rouyn-Noranda.

Hausse des allocations de vieillesse

M. SAMSON: M. le Président, ma question s'adresse également à l'honorable ministre des Affaires sociales. Nous apprenons que le ministre rencontrera, samedi, le ministre fédéral, M. Lalonde. Est-ce que le ministre peut nous dire si, à cette occasion, il sera question entre lui et son homologue fédéral de la récente hausse des allocations de vieillesse? Est-ce que le ministre peut nous dire s'il en profitera pour demander à M. Lalonde une équivalence pour permettre à

nos personnes âgées de moins de 65 ans de pas se voir grevées de l'équivalence de la hausse fédérale?

Le ministre, je pense, comprend ce que je veux dire. L'an dernier, on a réduit à nos vieillards de moins de 65 ans, pour deux personnes d'une même famille, les allocations de vieillesse pour un montant à peu près équivalent à ce qui avait été accordé par le fédéral. Le ministre a-t-il l'intention de demander à M. Lalonde d'accorder au Québec cette équivalence pour que la récente augmentation soit réelle?

M. CASTONGUAY: M. le Président, à la suite de l'annonce dans le discours du budget d'une augmentation des pensions de vieillesse à \$100, nous avons annoncé nous-mêmes, récemment, le 16 mars dernier, une augmentation des prestations d'aide sociale de \$10 par personne, \$20 pour un couple, à toute personne âgée de 60 ans et plus, de telle sorte que l'écart ne s'élargisse pas trop. Ceci a donc eu pour effet d'améliorer la situation des bénéficiaires au-dessus de 60 ans.

En ce qui a trait aux personnes qui, parmi elles, sont dans des foyers d'hébergement, elles bénéficient donc de ces mêmes \$10, qu'elles soient au-dessous ou au-dessus de 65 ans, c'est-à-dire que leur allocation pour dépenses personnelles a été haussée de \$10. Je crois qu'il s'agissait là d'un geste qui s'imposait, si on ne voulait pas élargir davantage les écarts.

Samedi, la rencontre avec M. Lalonde a pour but de faire le point suite aux projets qui ont été annoncés dans le discours du trône et que lui-même a annoncés dans son propre discours à la Chambre des communes, dans le cadre du débat sur le discours du trône, et également suite à la conférence que nous avons eue le 2 février. M. Lalonde s'était engagé, à ce moment, avant de déposer à la Chambre des communes un nouveau projet d'allocations familiales, de même que son projet plus général de révision des mesures de sécurité de revenu, à visiter chacune des provinces. C'est dans ce cadre que s'insère sa visite. Je crois bien que les discussions que nous aurons toucheront pas mal l'ensemble des questions qui méritent d'être abordées.

M. SAMSON: Une question supplémentaire, M. le Président. Le ministre peut-il nous dire s'il a également l'intention de discuter avec le ministre fédéral de la possibilité de récupérer certaines sommes qui seraient sûrement utiles, à ce moment-ci, pour ajouter aux fameux \$4 qui entreront en vigueur, je pense, le 1er avril prochain?

Dans les politiques sociales, les besoins spéciaux seront remplacés par \$4 par mois, ce qui est considéré, je pense, par le ministre et par nous...

LE PRESIDENT: C'est un minidiscours que vous faites.

M. SAMSON: Ce qui, je pense, si le ministre veut me le confirmer... Est-ce que le ministre veut confirmer que c'est considéré comme nettement insuffisant? Et est-ce que le ministre veut — c'est une question, M. le Président — profiter de la circonstance pour tenter de récupérer les sommes qu'il pourrait probablement utiliser afin de permettre à ces personnes d'en retirer un peu plus?

LE PRESIDENT: Où est le point d'interrogation?

M. SAMSON: ... M. le Président.

M. CASTONGUAY: Première, je voudrais, pour être bien précis, souligner que nous prévoyons verser, pour des fins d'ameublement en vertu des nouveaux règlements, un peu plus de \$10 millions, alors qu'au cours de l'exercice qui se termine nous en avons versé environ \$6.7 millions à \$7 millions. Donc, il va y avoir augmentation.

Je sais que ces montants ne sont pas excessifs, je l'ai dit à plusieurs reprises. J'admets également que le partage des coûts, dans le régime canadien d'assistance publique sur une base de 50 p.c-50 p.c, fait porter un fardeau beaucoup plus lourd au Québec qu'à certaines autres provinces, étant donné le nombre plus élevé de personnes bénéficiaires de l'aide sociale. Et c'est un point que j'ai déjà soulevé avec grande insistance, qui me paraît passer comme deuxième priorité après le réaménagement ou en même temps que le réaménagement du régime d'allocations familiales.

Je peux assurer le député que cette question va être discutée samedi.

M. ROY (Beauce): J'aurais une question additionnelle sur le même sujet. Étant donné la hausse des allocations de sécurité à la vieillesse, est-ce que le ministre des Affaires sociales pourrait nous dire si son gouvernement a l'intention d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin que celui-ci profite de cette hausse d'allocation pour retenir à la source des réclamations envoyées par le ministère des Affaires sociales du Québec pour réduire la sécurité à la vieillesse accordée par le fédéral?

M. CASTONGUAY: Lorsqu'on parle d'aide sociale, à certains moments on nous dit qu'il y a des abus, et lorsque, d'autre part, nous réclamons des remboursements pour des montants qui ont été payés en trop, on semble y voir une procédure ou des gestes de la part du ministère qui ne sont pas justifiés. Nous faisons des efforts pour récupérer les montants qui ont été payés en trop en essayant, dans toute la mesure du possible, de faire en sorte que les arrangements soient aussi humains que possible, et que les remboursements soient appréciés afin de ne pas aggraver la situation de qui que ce soit.

Mais si des versements ont été effectués et ne sont pas conformes aux dispositions de

la loi, je crois qu'il nous faut essayer de les obtenir. Je ne crois pas qu'il soit possible de procéder d'une façon systématique dans un tel cas et nous n'avons pas l'intention de le faire.

LE PRESIDENT: L'honorable député de Maskinongé, une question additionnelle.

M. PAUL: M. le Président, est-ce que le ministre des Affaires sociales peut nous dire si cette rencontre qu'il doit avoir samedi prochain à Montréal sera déterminante pour lui quant à sa participation ou non à la conférence fédérale-provinciale qui se tiendra à Ottawa à la fin d'avril?

M. CASTONGUAY: Je ne suis pas en mesure de vous le dire, M. le Président, parce que je ne sais pas si les projets du gouvernement fédéral sont définitivement arrêtés. Je serais plutôt porté à croire que non puisque le ministre s'engage dans une tournée de consultations. Tout dépend aussi de l'ampleur des renseignements qu'il voudra bien me communiquer à ce moment.

LE PRESIDENT: L'honorable député de Bourget, une question additionnelle.

M. LAURIN: M. le Président, est-ce qu'il a été ou sera question avec le ministre d'une harmonisation des politiques sociales entre Québec et Ottawa qui pourrait conduire prochainement à l'instauration d'un régime de revenu garanti au Québec?

M. CASTONGUAY: Comme je l'ai dit à un certain nombre de reprises, au terme de nos discussions à Victoria au mois de novembre dernier, ainsi qu'au terme de notre conférence le 2 février dernier, il nous semble extrêmement important que les fondements du régime d'aide sociale soient modifiés, que le régime d'allocations familiales soit modifié, de telle sorte qu'il y ait meilleure compensation des charges familiales, qu'il y ait meilleure possibilité de réintégration aussi bien dans le marché du travail que dans les activités courantes pour les bénéficiaires d'aide sociale. Ce sont toutes des étapes qui doivent être franchies; est-ce qu'on doit désigner ces étapes comme étant des étapes qui mènent graduellement vers le revenu garanti? Je crois qu'il s'agit là peut-être d'une question de définition. Mais sur le fond, je crois avoir bien exprimé nos objectifs et c'est évidemment ces objectifs que nous voulons voir inscrits dans toute cette réforme.

LE PRESIDENT: Le député de Bourget, question principale.

Centre pour alcooliques à Sherbrooke

M. LAURIN: Ma question s'adresse toujours au ministre des Affaires sociales et concerne la fermeture prochaine, soit le 31 mars, du Centre de transition pour alcooliques à Sherbrooke.

Quelles mesures le ministre entend-il prendre pour parer à une situation de plus en plus tragique qui s'énonce ainsi: insuffisance de lits pour alcooliques aigus dans la région; réticence des hôpitaux à accepter les alcooliques dans les services généraux, insuffisance et même absence de lits pour soins prolongés aux alcooliques qui ont besoin d'un traitement prolongé et fermeture du seul pavillon qui existait pour la réhabilitation ou la réinsertion sociale des alcooliques?

M. CASTONGUAY: Je prends avis de la question, M. le Président, afin d'apporter une réponse aussi complète que possible.

LE PRESIDENT: Le député de Gaspé-Nord.

Centre océanographique à Rimouski

M. GAGNON: Ma question s'adresse au ministre de l'Éducation. Concernant la nouvelle annoncée par le député de Rimouski à savoir que l'on construirait un centre de recherches océanographiques à Rimouski, au coût de \$2.5 millions, à même les crédits budgétaires de l'année 73/74, est-ce que le ministre peut confirmer cette nouvelle?

M. CLOUTIER (Ahuntsic): M. le Président...

M. GAGNON: Non, ce n'est pas clair?

M. CLOUTIER (Ahuntsic): Non, non c'est exact, mais ça demande certaines nuances. Dans le cadre du budget universitaire, il est en effet prévu qu'il y aura un centre d'études océanographiques à Rimouski. Je ne peux pas encore vous révéler quel serait exactement le budget, mais il sera probablement de cet ordre de grandeur, plus ou moins.

M. GAGNON: M. le Président, c'est parce que le ministre n'a pas terminé sa réponse. Est-ce que c'est à même les crédits du budget qui va être déposé pour le 1er avril 73/74?

M. CLOUTIER (Ahuntsic): M. le Président, les sommes initiales qui seront prévues pour cet exercice financier relèveront de l'ODEQ et seront probablement de l'ordre d'à peu près \$100,000 ou \$150,000.

LE PRESIDENT: Le député de Portneuf.

Projet hydroélectrique sur la Jacques-Cartier

M. DROLET: M. le Président, j'aurais une question à poser au ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. Le ministre avait dit à cette Chambre, en répondant à une de mes questions il y a quelques semaines, qu'il désirait rencontrer le président de l'Hydro-Québec, M. Giroux, pour rediscuter du projet de l'Hydro-Québec sur la rivière Jacques-Cartier. Est-ce que

le ministre a effectivement rencontré le président de l'Hydro-Québec et est-ce qu'il y a de nouveaux développements dans ce projet?

M. SIMARD (Richelieu): Effectivement, lorsque j'ai répondu à la question du député il y a quelques semaines, on m'a avisé que le président de l'Hydro-Québec venait de partir en vacances et je crois que M. Giroux n'est pas revenu encore. Je dois informer cette Chambre qu'en fin de semaine il y aura rencontre entre les membres de l'Hydro-Québec et moi-même.

M. DROLET: Concernant ce projet-là?

M. SIMARD (Richelieu): Oui, M. le Président.

LE PRÉSIDENT: L'honorable député de Maisonneuve.

Prise des empreintes digitales

M. BURNS: M. le Président, j'ai posé, à trois reprises jusqu'à maintenant, au ministre de la Justice, une question relative à des directives qu'il pourrait ou devrait donner, à mon avis, aux membres de la Sûreté provinciale à la suite des deux articles parus dans la revue de la Sûreté du Québec. Ma question m'est revenue à l'esprit en voyant la première page du Soleil aujourd'hui, qui reprend un peu la même question.

Je demande au ministre s'il a entrepris des démarches relativement à cette question que je considère — je peux me tromper — être des directives fausses et contraires à la loi et qui paraissent dans les deux numéros de novembre 1972 et janvier 1973 de la Sûreté du Québec relativement à la prise des empreintes digitales.

M. CHOQUETTE: Je donnerai une réponse au député de Maisonneuve incessamment.

LE PRÉSIDENT: L'honorable député de Berthier.

Fermeture de la Consolidated Textile

M. GAUTHIER: M. le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Est-ce que ce dernier a été prévenu de la fermeture de la Consolidated Textile qui employait 250 travailleurs à Joliette? Il semblerait que ce matin, à l'heure d'ouverture, les portes de l'usine étaient fermées sans avis ou préavis aux travailleurs.

M. COURNOYER: Je ne peux pas dire si j'ai été prévenu, des avis sont peut-être parvenus au ministère du Travail. Je vais vérifier et je vous en ferai part.

LE PRÉSIDENT: L'honorable député de Lotbinière.

Fédération canadienne des associations indépendantes

M. BELAND: M. le Président, j'aurais une question à poser à l'honorable ministre des Institutions financières, Compagnies et Coopératives. Est-ce que le ministère des Institutions financières est au courant des principales activités syndicales et immobilières de la Fédération canadienne des associations indépendantes, fédération groupant les syndicats oeuvrant à l'intérieur de plusieurs industries du Québec?

M. TETLEY: Je remercie le député de sa question, M. le Président. En effet, hier, le ministère a effectué une saisie de certains documents, tous les documents possibles, de cette institution. Nous allons faire rapport des problèmes soulevés par le député. Je remercie le député de m'avoir prévenu du problème, il y a quelques jours.

M. BELAND: Question supplémentaire, M. le Président. Est-ce que le ministère est également au courant que les dirigeants de cette fédération vendaient des actions à \$20 chacune aux employés? Quelle peut être, sur le marché, la valeur de ces actions?

M. TETLEY: M. le Président, je vais faire rapport après que nous aurons étudié tous les documents déjà saisis.

LE PRÉSIDENT: L'honorable député de Bourget.

Institut psycho-social de Trois-Rivières

M. LAURIN: Ma question s'adresse toujours au ministre des Affaires sociales. Elle a trait, cette fois, à la démission des psychologues et travailleurs sociaux de l'Institut psycho-social de Trois-Rivières. Est-il exact, premièrement, que le ministère n'a pas rempli les promesses qu'il avait faites à ces démissionnaires quant à leur représentation sur le comité d'implantation du futur centre de service social et aussi quant à la médiation d'un officier du ministère? Deuxièmement, quelles mesures le ministre entend-il prendre pour assurer aux patients que traitaient ces démissionnaires les soins que requiert leur état?

M. CASTONGUAY: M. le Président, il s'agit ici d'une situation qui est extrêmement difficile parce qu'elle met deux groupements en conflit, à l'intérieur d'une institution. Nous avons offert les services d'un médiateur qui avait apporté des éléments de solution jusqu'au 1er juillet. La bonne entente ou, à tout le moins, le statu quo semblait devoir être respecté jusqu'au 1er juillet. Subitement, nous avons appris la démission d'un groupe de travailleurs de cet établissement. Immédiatement, le sous-ministre adjoint aux

relations professionnelles est entré en communication avec eux. Nous avons discuté du problème et nous ne croyons pas qu'en posant un tel geste de démission ces gens aident à résoudre ce conflit. J'ai, ici, en main la liste d'une série de gestes qui doivent être posés par le ministère, à moins que, sur place, on ne trouve une solution. Pour le moment, je demanderais la permission au député de ne pas indiquer ce que sont ces gestes dans l'espoir que, sur place, on en arrivera à une solution à ce problème.

M. LAURIN: Question additionnelle, M. le Président. Est-ce que, pour l'avenir, l'intégration du centre psycho-social se fera partiellement ou totalement à l'hôpital Sainte-Marie ou au futur centre de service social? Si oui, à quelle date?

M. CASTONGUAY: Dans ce cas-là, on dit que le ministère n'avait pas respecté ses engagements. Je crois que c'est complètement faux. Si mes renseignements sont exacts, l'entente qui avait été prise était qu'au moment de la création du centre de service social une partie des travailleurs seraient intégrés au centre de service social et l'autre partie à l'hôpital Sainte-Marie, pour les travailleurs qui ont, disons, un attachement plus immédiat avec les services de santé. Il nous paraissait qu'il s'agissait là d'une solution satisfaisante. Nous croyons qu'avec le temps il aurait été possible de mettre en application cette solution. Nous ne pouvons brusquer les choses.

La création d'un centre de service social n'est pas quelque chose qui se fait du jour au lendemain. Nous n'avions aucune intention de revenir sur les ententes qui avaient été prises. Le nouvel épisode qui se produit provient des difficultés qu'ont à vivre ensemble deux groupes de travailleurs professionnels. Alors, nous essayons de nouveau, comme je l'ai mentionné, de faire en sorte que ces deux groupes puissent vivre ensemble, à tout le moins, jusqu'à la création du centre de service social. Mais nous n'avons aucune intention de revenir sur les ententes qui avaient été prises.

LE PRESIDENT: L'honorable député de...

M. GUAY: Question supplémentaire, M. le Président.

LE PRESIDENT: Question supplémentaire? L'honorable député de Dorchester.

M. GUAY: Est-ce que le ministre peut nous assurer que ces personnes, qui ont besoin de soins actuellement, n'en seront pas privées jusqu'au moment où le nouveau service sera en marche?

M. CASTONGUAY: Si une dizaine de travailleurs professionnels quittent leur emploi subitement, il est possible que cela crée des

difficultés. L'administration du centre, par l'entremise du Dr Dargis, je crois, dit qu'elle va faire une conférence de presse pour indiquer quelles sont les mesures qu'elle entend prendre pour assurer le maintien des services. Il n'en demeure pas moins que l'institution a une responsabilité, d'autant plus que le conflit a son origine à l'intérieur de l'institution.

Alors, nous suivons la situation de très près et nous allons faire tout ce qui est possible pour éviter que des personnes soient privées de services requis. Mais je ne puis donner aucune assurance sur ce plan.

LE PRESIDENT: L'honorable député de Saint-Maurice.

Vente d'une biscuiterie à Joliette

M. DEMERS: Ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce. Elle se divise, comme disent certaines personnes de ce côté, en trois volets. Premièrement, est-ce que le ministre est au courant que la maison Harnois, biscuiterie de Joliette, aurait passé à des intérêts étrangers? Deuxièmement...

M. BOURASSA: ... négociier.

M. DEMERS: Un instant.

M. BOURASSA: Une belle question.

M. DEMERS: ... le ministre de l'Industrie et du Commerce a-t-il été consulté lors de cette transaction? Est-ce que l'avocat, Me Bernard Landry, aurait demandé au ministère de l'Industrie et du Commerce des subventions quelconques pour empêcher que cette industrie, qui était bien une maison canadienne-française, ne passe à des intérêts étrangers? Ce sont les trois volets de ma question.

M. SAINT-PIERRE: M. le Président, à ma connaissance — je peux vérifier au ministère — on ne nous a pas signalé ce cas. Je n'étais pas au courant personnellement mais je peux vérifier et dire demain au député si nous avons eu de la correspondance de Me Landry, qui aurait pu se préoccuper d'une entreprise typiquement québécoise qui passait dans des mains américaines.

LE PRESIDENT: L'honorable député de Lévis.

Comités paritaires

M. ROY (Lévis): Ma question, je crois, s'adresse à l'honorable ministre du Travail. Vu la disparition prochaine des comités paritaires, dans l'alimentation en gros et en détail, et qu'il se fera encore des mises à pied, est-ce que son ministère a pris des mesures nécessaires pour réembaucher ces gens qui travaillent aux comités paritaires depuis 24 ou 29 ans, à la Commission du salaire minimum ou ailleurs?

M. COURNOYER: Je vais vérifier, mais il me semble qu'on va se conduire dans ce cas, comme dans d'autres cas, de façon humaine. Je vais vérifier avec la Commission du salaire minimum.

LE PRESIDENT: Courte question, question supplémentaire? Allez.

M. ROY (Lévis): M. le Président, si j'ai compris, le ministre a dit qu'il allait vérifier. Est-ce que je peux m'attendre à une réponse prochainement? Ces gens vont être mis à pied samedi. Est-ce que je peux m'attendre à une réponse prochainement?

Est-ce que le ministre est au courant que cette association, qui est ignorée aujourd'hui — ce ne sont pas des insinuations que je fais — a laissé dans les fonds du gouvernement \$67,000?

M. COURNOYER: Le ministre n'est pas au courant.

LE PRESIDENT: Une petite question, l'honorable député de Frontenac.

Morgue dans les Cantons de l'Est

M. LATULIPPE: M. le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de la Justice. Le ministre peut-il infirmer ou confirmer une nouvelle parue hier dans le journal La Tribune, à l'effet que dans les Cantons de l'Est, pour les comtés de Sherbrooke, Compton, Stanstead, Frontenac, et peut-être d'autres, il n'y aurait plus qu'une seule morgue officielle pour ces comtés? C'est une nouvelle qu'on a également entendue à la radio.

M. CHOQUETTE: Une seule quoi?

M. LATULIPPE: Une seule morgue officielle.

DES VOIX: Morgue!

M. CHOQUETTE: M. le Président, si la nouvelle est exacte, cela prouve que la mortalité est à la baisse dans les Cantons de l'Est, ce dont je me réjouis.

M. LATULIPPE: M. le Président, le ministre accepterait-il de faire une étude là-dessus, parce que c'est une nouvelle qui inquiète passablement de monde actuellement? D'ailleurs, je lui enverrai des photocopies de cette documentation.

M. CROQUETTE: M. le Président, je ne voudrais pas répondre au député de Frontenac avec morgue, mais je lui donnerai les renseignements à la prochaine occasion.

LE PRESIDENT: A l'ordre, messieurs!
Une courte question, le député de Gouin.

Juridiction sur les compagnies de téléphone

M. JORON: M. le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications. Le ministre a-t-il entrepris des démarches précises en vue de constituer une forme de juridiction québécoise sur la compagnie Bell depuis que, le 25 mars dernier, il y a moins d'une semaine, le ministre fédéral des Communications, M. Peltier, a laissé entrevoir la possibilité d'une double juridiction sur les compagnies de téléphone?

M. L'ALLIER: Non, M. le Président. Aucune démarche précise ou imprécise n'a été entreprise depuis le 25 mars à ce sujet.

M. JORON: Le ministre a-t-il l'intention d'en entreprendre bientôt?

M. L'ALLIER: M. le Président, je rencontre à l'occasion et assez régulièrement les représentants ou les dirigeants de Bell Canada. Je peux lui dire que cette question est abordée à presque toutes les rencontres, plus ou moins précisément, et que c'est notre intention, compte tenu de ce qui a été dit par le ministre fédéral des Communications et compte tenu aussi des conversations et des discussions que nous avons avec les autres provinces, notamment l'Ontario, de pousser un peu plus loin cette étude.

LE PRESIDENT: Dernière courte question. L'honorable député d'Abitibi-Ouest.

Pénurie de médecins en Abitibi

M. AUDET: M. le Président, une autre question au ministre des Affaires sociales. Suite aux nombreuses interventions récentes de la part de l'agent responsable des relations entre le ministère des Affaires sociales et les conseils régionaux, de la part du Collège des médecins ainsi que de nombreux organismes en rapport avec la pénurie de médecins qui piévaut à l'hôpital Saint-François de LaSarre, le ministre des Affaires sociales accepterait-il de recommander une enquête auprès de la direction médicale de cet hôpital afin de s'assurer s'il n'y a pas continuité de refus par les médecins en place, de spécialistes de la santé offrant leurs services à cet hôpital contribuant ainsi à maintenir un état de médiocrité dans les soins hospitaliers de cette région, et, en même temps, exercer un certain monopole des soins médicaux?

UNE VOIX: Bonne question !

M. GUAY: Excellente question!

M. CASTONGUAY: Exactement. Et je prends avis sérieusement de la question du député. C'est fort possible que ce soit le fait.

M. AUDET: Une question additionnelle, M. le Président. Comme il a déjà été suggéré en cette Chambre par certains membres de l'As-

semblée nationale, le ministre s'apprête-t-il à ériger un système de bourses spéciales aux médecins et aux étudiants en médecine qui accepteraient d'aller pratiquer dans ces milieux éloignés?

M.CASTONGUAY: M. le Président, avec le niveau de revenu que les médecins peuvent se faire, je ne crois pas que ce soit un moyen approprié que d'ajouter des bourses en surplus.

LE PRESIDENT: L'honorable ministre de l'Education voudrait répondre à une question.

Pénurie d'enseignants à Sept-Iles

M. CLOUTIER (Ahuntsic): M. le Président, je désirerais répondre à une question du député de Chicoutimi, dont j'ai pris avis il y a quelques jours. La question comporte trois parties. Première partie: Est-ce que le ministre est informé qu'il y a un manque aigu de personnel enseignant dans la région de Sept-Iles, à cause de la disparition de la prime d'éloignement nécessaire pour compenser le coût de la vie, en moyenne de 15 p.c. à 25 p.c. plus cher à Montréal qu'à Québec?

Il est exact, M. le Président, qu'il y a un sérieux problème de personnel. Les statistiques de la Régionale du Golfe semblent le prouver.

J'ai envoyé une équipe de fonctionnaires, qui est actuellement sur place, pour les étudier.

Il n'est pas sûr que ceci soit en rapport — comme le laisse entendre la question — avec la disparition des primes d'éloignement. Un bon nombre de commissions scolaires ont des difficultés de recrutement dues à la pénurie de personnel qualifié, surtout dans le secteur professionnel.

Deuxième partie: "Est-ce que le gouvernement entend rétablir la norme des disparités régionales, soit la prime d'éloignement, afin d'assurer un service d'enseignement normal à la population de la Côte Nord, et plus spécifiquement à Sept-Iles?"

Cette question de la prime d'éloignement relève d'une politique générale du gouvernement. Il n'y a pas que le ministère de l'Education qui soit impliqué, mais la plupart des ministères le sont. C'est également l'objet des négociations, normalement.

De toute façon, c'est une décision qui relèverait d'une politique du ministère de la Fonction publique. Tout ce que je veux dire pour le moment, c'est qu'au Québec, étant donné notre territoire, lorsqu'on s'éloigne de l'axe Montréal-Québec et de quelques centres on se trouve très rapidement éloigné. Et il faut, bien sûr, savoir à quel moment on s'arrête.

Troisième partie: "Est-ce que le ministre de l'Education fera des pressions sur l'Université du Québec, afin que cette université rétablisse le cours de perfectionnement pour les enseignants, cours qui a été abandonné récemment?"

Il y avait un cours de perfectionnement à

l'Université du Québec à Chicoutimi pour l'élémentaire et le secondaire. Le cours de l'élémentaire n'a pas été supprimé. Le cours du secondaire a été supprimé à cause de difficultés administratives, plus particulièrement à cause de la démission du directeur du module d'enseignement. Mais ces difficultés, lorsqu'elles ont pu être surmontées, se sont accrues du fait qu'il a été impossible de recruter suffisamment d'élèves, quinze inscriptions étant nécessaires pour établir le cours.

Cependant, je peux dire que des dispositions ont été prises sans qu'il soit nécessaire de faire de pression et qu'un cours se donnera à la prochaine session, soit en mai et juin.

LE PRESIDENT: L'honorable député d'Argenteuil.

Question de privilège

Propos tenus par un député

M. Zoël Saindon

M. SAINDON: Question de privilège, M. le Président, en réponse à la question du député d'Abitibi-Ouest, je voudrais informer cette Chambre qu'à La Sarre...

M. BURNS: Non, M. le Président, c'est au moment où la question est soulevée.

LE PRESIDENT: Question de privilège.

M. SAINDON: Oui.

LE PRESIDENT: Qui s'est produit à quel moment?

M. SAINDON: C'est à la suite de la question du député d'Abitibi-Ouest. Je veux lui répondre. Il prétend qu'il y a une condition inférieure de soins médicaux à La Sarre, c'est faux.

M. SAMSON: M. le Président, j'invoque le règlement.

M. SAINDON: Ce qui existe...

LE PRESIDENT: Question de règlement.

M. SAMSON: Je ne crois pas qu'à ce moment-ci le député puisse soulever une question de privilège. Par contre, il aurait notre consentement s'il voulait répondre à la question qui a été posée par le député d'Abitibi-Ouest.

M. PAUL: Sur le rappel au règlement, je ne peux pas comprendre pourquoi vous exigeriez que le député d'Argenteuil vous ait donné un avis avant la séance, ne sachant pas quelle serait la portée de la question posée par le député d'Abitibi-Ouest. Je crois, à mon humble point de vue, que vous devriez donner au député d'Argenteuil l'occasion de faire la mise au point

qui s'impose. Il se sent peut-être, lui, impliqué en tant que membre de l'Assemblée nationale, à la suite d'une question qui a été posée, et c'est son devoir et son droit de le faire immédiatement, sinon on lui reprochera de ne pas l'avoir fait en temps utile.

M. SAINDON: J'invoque donc l'article concernant les mises au point. Je ne sais pas le numéro, mais il y en a un. A La Sarre, ce n'est pas une question de non-disponibilité de soins médicaux, c'est une question de quantité. Il s'agit à La Sarre d'un manque de médecins.

Actuellement, le conseil médical de l'hôpital de La Sarre est à négocier avec le ministère de la Défense nationale à Ottawa pour que ce ministère permette à un médecin de l'armée qui veut s'établir à La Sarre de venir tout prochainement.

LE PRÉSIDENT: Affaires du jour.

**Reprise du débat
sur le discours inaugural**

M. LEDUC: M. le Président, je n'ai pas l'intention cet après-midi d'exercer mon droit de parole; je l'exercerai au moment du discours du budget.

LE PRÉSIDENT: L'honorable député de Gatineau.

M. Michel Gratton

M. GRATTON: M. le Président, tout d'abord, laissez-moi remercier les membres de cette Chambre de m'avoir fait un accueil égal au nombre d'élections que j'ai subies, soit deux. Je désire vous dire avec combien de plaisir je profite du débat sur le discours inaugural pour faire moi-même mon discours inaugural en cette Chambre. Je le fais avec d'autant plus de satisfaction que, depuis mon arrivée à l'Assemblée nationale, j'ai constaté que certains députés de l'Opposition reprochaient très souvent aux députés ministériels d'arrière-plan de prendre trop rarement part aux débats. A mes yeux, M. le Président, ceci constitue le plus bel éloge que l'on puisse faire à mes collègues libéraux, car, depuis quatre mois que je les côtoie, j'ai su reconnaître chez eux un point qu'ils ont en commun, soit leur objectivité. M. le Président, s'ils ne parlent pas plus souvent en cette Chambre, c'est qu'ils préfèrent travailler en silence et laisser certains membres de l'Opposition se confondre par leurs propos démagogiques. C'est d'ailleurs pourquoi, M. le Président, je n'ai aucun doute qu'après la prochaine élection générale mes collègues libéraux seront tous de retour en cette Chambre et qu'ils y accueilleront plusieurs nouveaux collègues qui seront venus remplacer certains des membres qui siègent à votre gauche...

M. GUAY: Nommez-les!

M. GRATTON: ... exception faite, bien entendu, des trois banquettes, ici en arrière. Je m'en voudrais de ne pas profiter de cette occasion pour rendre un hommage bien personnel à l'honorable premier ministre, lui dire toute ma reconnaissance pour la confiance qu'il m'a témoignée et l'assurer que je ne ménagerai aucun effort pour me rendre digne de cette confiance. Je désire également remercier bien sincèrement mes collègues du Parti libéral non seulement pour l'appui qu'ils m'ont accordé à mon élection, mais aussi pour l'accueil qu'ils m'ont réservé à l'Assemblée nationale. D'abord, je suis très fier de faire partie de cette équipe puisqu'à mon avis l'équipe ministérielle actuelle est la plus dynamique, la plus compétente et la plus progressiste que la province ait jamais connue.

M. le Président, je vois que certains membres de l'Opposition sont amusés par mes propos et cela ne me surprend pas.

M. LESSARD: Le premier ministre est tout gêné.

M. GRATTON: Est-ce que j'ai la parole, M. le Président?

LE VICE-PRÉSIDENT (M. Blank): Vous avez la parole.

M. GRATTON: Merci. M. le Président, je disais que la population a confiance en ce gouvernement. Je pense que je suis bien placé pour en parler, puisque j'en ai eu la preuve la plus éclatante il y a à peine cinq mois. A l'élection complémentaire du 11 octobre, nous avons obtenu une majorité de 9,542 voix, et ce contre nos deux adversaires de l'Unité-Québec et du parti séparatiste qui ont perdu tous deux leur dépôt.

A la reprise de l'élection complémentaire le 15 novembre, nous avons remporté près des deux tiers des voix exprimées. M. le Président, si ce ne sont pas là des preuves irréfutables que la population a confiance dans le gouvernement actuel, je me demande ce qu'il nous faudrait de plus.

M. LAFONTAINE: Est-ce que le député de Gatineau me permettrait une question?

M. GRATTON: Oh non! Si vous voulez me laisser terminer, je préférerais finir mon exposé et ensuite répondre à toutes les questions possibles.

M. LAFONTAINE: A la deuxième élection, de combien sa majorité a-t-elle baissé?

LE VICE-PRÉSIDENT (M. Blank): A l'ordre! Le député de Gatineau.

M. DEMERS: Est-ce qu'à moi le député de Gatineau permettrait une question vu qu'il la refuse à mon collègue?

M. GRATTON: M. le Président, après mon exposé, toutes les questions possibles.

Si le gouvernement libéral a su mériter la confiance de la population du Québec depuis 1970, c'est qu'il a démontré qu'il savait reconnaître les besoins des gens, qu'il avait le courage de se fixer des objectifs réalistes et de les poursuivre avec fermeté. Et ce, malgré des difficultés qu'aucun autre gouvernement précédent n'avait connues.

Dans le domaine des relations de travail par exemple, on a vécu des heures de crise qui ont exigé du gouvernement une action originale et énergique. Durant le cours de cette session, l'Assemblée nationale étudiera le projet de loi 89, qui vise à assurer le maintien des services essentiels en cas de conflit de travail. Je désire donc aviser cette Chambre que j'appuierai ce projet de loi, car je considère que les électeurs du comté de Gatineau m'en ont donné le mandat.

J'ai vécu l'expérience de la grève de l'Hydro-Québec, alors que nous étions en pleine campagne électorale, à la fin de novembre dernier. J'ai eu l'occasion de constater les torts que cette grève a causés aux centaines de personnes qui n'avaient rien à voir à ce conflit, mais qui demeuraient impuissantes devant une situation inacceptable jusqu'à ce que le gouvernement soit forcé d'intervenir par une loi spéciale.

Le bill 89 est nécessaire pour éviter de telles situations. Il reflète bien le désir du gouvernement de légiférer en fonction des besoins de toutes les classes de la population et non pas en fonction des intérêts d'un groupe en particulier. Je reconnais aux syndicats le droit et même le devoir de défendre les intérêts des travailleurs. Par contre je reconnais au gouvernement des responsabilités plus larges, car il doit veiller aux intérêts de tous. C'est pourquoi le bill 89 prévoit des mécanismes qui permettront aux syndiqués de revendiquer leurs droits, sans pour cela le faire au détriment de toutes les autres classes de la population.

Dans le domaine des affaires municipales, M. le Président, le gouvernement a fait plus que tout autre gouvernement précédent. Depuis combien de temps parle-t-on de rendre l'administration municipale plus efficace par la promotion du fusionnement des municipalités? Seul le gouvernement actuel a eu le courage de poser des gestes concrets par l'adoption du bill 276.

Il aurait sûrement été plus facile et plus populaire pour le gouvernement de ne rien faire. Le bill 276 a eu le résultat positif de faire étudier sérieusement cette question du fusionnement par plusieurs municipalités. Dans la région de l'Outaouais par exemple, nous en sommes au point où les villes de Lucerne, Aylmer et Deschênes ont déjà adopté un règlement de fusion volontaire.

M. le Président, on a reproché au gouvernement de vouloir imposer ce fusionnement, à l'encontre de la volonté de la population. C'est

faux. Le premier ministre et le ministre des Affaires municipales l'ont répété à maintes reprises, il n'est pas question d'imposer quoi que ce soit. Connaissant l'ouverture d'esprit du ministre des Affaires municipales et de tout le cabinet, je demeure convaincu qu'on en arrivera à une formule qui permettra d'atteindre l'objectif souhaité par tous, soit la réduction du trop grand nombre de municipalités au Québec, tout en respectant les désirs de la population.

M. le Président, à l'occasion de ce premier discours, vous me permettrez sûrement de vous parler un peu du beau comté de Gatineau et d'énumérer certaines des choses que j'aimerais voir réaliser à plus ou moins brève échéance dans le comté.

La vocation première du comté est le tourisme. Nous sommes situés à quelques milles seulement de la capitale fédérale. Même, partie du territoire est incluse dans ce qu'on appelle la région de la capitale nationale.

Cette proximité d'Ottawa nous donne un potentiel touristique considérable puisque des centaines de milliers de visiteurs étrangers y viennent chaque année et n'ont que quelques milles à parcourir pour se rendre dans le parc de la Gatineau. Encore faut-il que des routes soient disponibles pour accommoder ces touristes. Le gouvernement actuel a compris l'importance de ce potentiel et a conclu, en janvier 1972, une entente avec le gouvernement fédéral pour développer le réseau routier du côté québécois de la région de la capitale nationale; selon cette entente, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral investiront, d'ici 1978, \$65 millions chacun pour doter la région de cette infrastructure indispensable.

Ceci inclut environ 30 milles de l'autoroute A-5 dans le comté de Gatineau, à partir de Hull jusqu'au nord du village de Wakefield. Présentement, une distance d'environ huit milles est en chantier et l'entente prévoit que le prolongement de l'autoroute, jusqu'au nord de Wakefield, sera complété en 1978. Etant donné l'impact économique de cette route dans toute la Gatineau, j'ai demandé au ministre de la Voirie de devancer cette échéance et d'accélérer le parachèvement de cette autoroute. J'espère donc qu'on accordera à ce projet une priorité toute spéciale.

En attendant l'autoroute A-5, la seule route principale dans le comté de Gatineau demeure la route 11 qui relie la ville de Hull, métropole régionale de l'ouest du Québec, à Maniwaki, métropole sous-régionale de la région de la haute Gatineau sur une distance de 90 milles. Cette route a été construite par le gouvernement de l'Union Nationale, inutile, donc, de vous dire qu'elle est étroite, croche et dangereuse. Chaque année, le ministère de la Voirie tente d'en améliorer la condition en réparant les pires sections, mais l'hiver particulièrement difficile de cette année a démontré que ceci ne suffit plus; la route 11 est présentement dans un état si pitoyable qu'il est devenu dangereux de l'emprunter. C'est pourquoi, d'ailleurs, le

ministère a entrepris récemment de faire une étude complète des sols d'infrastructure de cette route afin d'établir où celle-ci devra être remplacée et où il sera suffisant de refaire la surface seulement.

Les résultats de cette étude permettront également d'évaluer le coût réel de la réfection complète de cette route. Je tenterai de convaincre le ministère d'affecter les sommes d'argent nécessaires au budget triennal pour que ces travaux soient complétés au plus tôt. Sans une route 11 carrossable, toute l'économie de la région s'en ressent. En plus d'être la seule voie de communication entre la haute Gatineau et le centre urbain, elle est essentielle pour le transport du bois des compagnies de papier. Elle mène également aux centres de ski Camp Fortune, Edelweiss et Vorlage, tous des endroits qui se comparent favorablement aux plus beaux sites des Laurentides. Ces centres ont connu un essor remarquable depuis 1970 justement parce que les investisseurs ont eu confiance au gouvernement actuel et ont dépensé de fortes sommes pour améliorer leurs facilités.

D'ailleurs, ils ont eu raison d'avoir confiance car, dans le cas du projet Mont-Cascade, dans la municipalité de Touraine, le Conseil du trésor vient d'autoriser la signature d'un contrat de \$710,000 pour la construction du chemin qui reliera ce centre domiciliaire et récréatif hivernal à la route 307. Au mont Sainte-Marie, dans la haute Gatineau, des soumissions publiques seront reçues dès le mois de mai pour la construction d'une route de 3.7 milles de longueur entre le Lac Sainte-Marie et le centre de ski. Ceci portera à près de \$2 millions le montant dépensé par le gouvernement actuel pour faciliter l'accès à ce projet où l'entreprise privée a elle-même investi près de \$4 millions. Ces deux routes seront complétées avant l'hiver prochain, ce qui justifiera, de la part des promoteurs privés de ces deux projets, des investissements additionnels de plusieurs millions et ce, dès cet été.

En plus, j'ai demandé au ministère de la Voirie de paver, dès cette année, 9 milles de route entre les villages Blue Sea et Messine, une région où l'on retrouve des milliers de villégiaturistes. J'ai fait de même pour la route menant au centre de ski Edelweiss où seulement deux milles de route ne sont pas encore pavés.

Enfin, le gouvernement devra faire l'impossible pour assurer un meilleur entretien des chemins municipaux durant l'été. Il est à souhaiter que le ministère de la Voirie procède à l'amélioration systématique de plusieurs routes secondaires dans la région de la Haute-Gatineau.

M. le Président, j'ai parlé tantôt de la vocation touristique du comté de Gatineau. J'ai démontré que le gouvernement libéral est en train de consacrer cette vocation par l'investissement de plusieurs millions de dollars dans le réseau routier, lequel est essentiel au développement de cette industrie. Mais l'action du gouvernement ne doit pas s'arrêter là. Fort heureu-

sement, elle ne s'arrête pas là, dans le comté de Gatineau. Le service d'environnement a décidé, il y a quelques mois, d'entreprendre un programme d'assainissement des eaux de la rivière Gatineau. D'ici peu, on procédera à l'identification de toutes les sources de contamination de cette rivière qui traverse tout le comté et dont l'attrait touristique est d'une grande valeur pour l'économie de la région. Une fois cette étude terminée, l'automne prochain, le gouvernement sera en mesure de suggérer les moyens à prendre pour dépolluer ce cours d'eau et en permettre ainsi la pleine utilisation.

Je me réjouis également du fait que le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche ait décidé de donner suite à ma demande d'améliorer l'accès au parc La Vérendrye, à la barrière sud. En effet, dès le mois prochain, un nouveau poste d'accueil sera aménagé à cet endroit, facilitant ainsi l'entrée aux milliers de visiteurs qui se rendent chaque été dans ce parc.

Quant à la fermeture prévue de la salle à manger au poste Le Domaine, je multiplie présentement les efforts pour trouver une formule qui permettrait d'en continuer l'exploitation de façon rentable.

M. le Président, bien que le problème de la signalisation routière ne soit pas unique au comté de Gatineau, il y est peut-être plus aigu qu'ailleurs si l'on considère, par exemple, que c'est la région de la province où l'on retrouve le plus grand nombre de pourvoyeurs. De plus, les conditions de la route 11 dont nous avons parlé tantôt créent des problèmes particuliers pour les centres touristiques de tout le comté. La Société d'aménagement de l'Outaouais fait présentement face à ce problème en ce qui concerne ses neuf projets de centres touristiques dans la région.

Il est évident que nous ne voulons pas que nos routes soient polluées d'enseignes de tout genre. Il est également clair qu'il serait onéreux de demander au ministère de la Voirie de fournir, à ses frais, une signalisation uniforme pour toute la province compte tenu de l'ampleur du réseau routier québécois.

J'aimerais donc suggérer, M. le Président, qu'un comité conjoint soit formé de membres des ministères de la Voirie et du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche pour étudier les solutions possibles à ce problème. Il y aurait peut-être possibilité, pour le ministère de la Voirie, de mettre à la disposition des entrepreneurs touristiques une signalisation uniformisée moyennant compensation de leur part. Je sais, en tout cas, que les pourvoyeurs et autres personnes intéressées du comté de Gatineau verraient là une solution acceptable à une situation qui leur cause présentement un grave préjudice.

Dans la même veine, je sais que les gens du comté de Gatineau verraient d'un bon oeil tout effort que pourrait faire le gouvernement pour faciliter le crédit pour fins de développement touristique. Je suis convaincu que le gouvernement est déjà conscient de l'impact qu'une telle mesure pourrait avoir sur la création

d'emplois et le développement économique dans certaines régions de la province.

M. le Président, je sais que vous êtes conscient de la nécessité de planifier d'une façon rationnelle le développement économique du Québec, selon les ressources et les aspirations particulières de chaque région. Chez nous, dans l'Outaouais, on parle présentement de réviser la carte administrative de la région. A mon avis, cela s'impose. La Haute-Gatineau est une région qui a beaucoup souffert, depuis quelques années, de sa dépendance de la ville de Mont-Laurier qui est le sous-centre régional de la région de l'Outaouais. Mont-Laurier elle-même n'est pas du tout satisfaite de son appartenance à la région économique de l'Outaouais, puisque sa population est attirée par Montréal plutôt que par la ville de Hull, comme métropole régionale. Elle préférerait donc appartenir à la région des Laurentides.

J'ai donc l'intention, avec le concours de la population de la Haute-Gatineau et du comté de Labelle, de tenter de convaincre le gouvernement de réviser la carte administrative pour que Mont-Laurier et le reste du comté de Labelle fassent désormais partie des Laurentides et que la Haute-Gatineau soit enfin désignée comme sous-région autonome avec la ville de Maniwaki comme centre de services régional. Ces changements me paraissent d'une importance vitale pour l'avenir économique de la Haute-Gatineau. L'honorable député de Labelle, avec qui je ne suis pas toujours d'accord, m'appuie dans ces démarches.

Dans le même ordre d'idée, il y a plusieurs années que la population de la Haute-Gatineau réclame une cour des Sessions de la paix pour Maniwaki, de façon à éviter aux personnes impliquées dans des causes criminelles de devoir parcourir plusieurs milles pour se rendre à Mont-Laurier.

M. DEMERS: Pendant les élections, pour faire arrêter les gars qui veulent voler.

M. GRATTON: J'ai donc demandé au ministre de la Justice de se pencher sur cette question. Je suis convaincu que l'honorable ministre, fidèle à son désir de faciliter l'accès à la justice pour tous, verra à présenter, durant cette session, un projet de loi qui modifiera la Loi de la division territoriale pour enfin doter toute la région de la Haute-Gatineau de sa propre cour des Sessions de la paix.

Finalement, j'aimerais parler au nom des quatre députés libéraux de la région de l'Outaouais pour dire combien nous sommes heureux que l'honorable ministre des Affaires sociales ait donné suite à nos représentations concernant l'amélioration des services de santé chez nous. Le ministre a annoncé, la semaine dernière, la décision du gouvernement de consacrer près de \$20 millions à cette fin. A titre de député du comté de Gatineau, je tâcherai de convaincre le ministère d'installer dans mon comté deux des neuf CLSC annoncés la semaine

dernière, soit un à Maniwaki où un travail important est déjà commencé, et l'autre à Aylmer où il y a présentement une grave pénurie de médecins.

Dans le peu de temps dont je disposais, j'ai tenté de vous livrer bien humblement mon évaluation de la situation qui existe présentement dans mon comté. Je suis loin de prétendre être la seule autorité compétente sur les besoins du comté de Gatineau, mais à la lumière des nombreuses rencontres que j'y fais et de toutes les représentations que je reçois des gens intéressés, j'ai l'impression de vous avoir brossé aujourd'hui un tableau assez fidèle des priorités. Je le répète, je suis très fier d'avoir l'honneur de représenter les électeurs du comté de Gatineau auprès de ce gouvernement.

En terminant, vous me permettrez de toucher un dernier point, qui n'est pas particulier à mon comté puisqu'il est de grande actualité à travers la province et même à travers le pays.

On parle partout du problème des minorités linguistiques, que ce soit la minorité anglophone ou les minorités francophones dans les autres provinces. Je crois sincèrement que le problème n'existe pas tellement au niveau des minorités, comme telles, mais il existe plutôt au niveau des extrémistes que l'on retrouve d'un côté comme de l'autre.

Dans le comté de Gatineau, il n'y a pas d'extrémiste et donc pas de problème linguistique majeur. Les gens, tout en étant aussi nationalistes que n'importe où ailleurs, ont appris, il y a longtemps, à unir leurs efforts pour le bien commun et à vivre ensemble dans l'harmonie. Ils ont compris que le racisme pratiqué au nom du nationalisme n'a jamais mené nulle part. L'histoire l'a d'ailleurs déjà démontré en plusieurs occasions.

Donc, en tant que représentant de tous les électeurs du comté de Gatineau, je serai toujours un adversaire farouche des racistes et des extrémistes, qu'ils soient anglophones ou francophones. Merci.

LE VICE-PRESIDENT (M. Blank): L'honorable député de Chicoutimi.

M. Jean-Noël Tremblay

M. TREMBLAY (Chicoutimi): M. le Président, nous attendions, avec une certaine impatience, la première apparition publique du député de Gatineau.

En nous exposant les besoins de son comté, il a, à mon avis, porté le jugement le plus cruel qui soit sur son prédécesseur, l'ancien député, M. Roy Fournier, puisqu'en effet ce député se voit confier une tâche surhumaine du fait de l'incurie de celui qui l'a précédé. Je suis donc heureux de lui souhaiter la bienvenue en cette Chambre, de lui souhaiter bon courage et, en même temps, de prier le Seigneur pour que les ministres reçoivent grâces, lumières et surtout argent pour satisfaire les exigences de la population de Gatineau, exigences que nous connais-

sons, M. le Président, et dont nous sommes sûrs que le député a maintenant pris conscience depuis qu'il représente cette population.

Mais vous pensez bien, M. le Président, que je ne vais pas m'attarder à parler de notre nouveau collègue, puisque nous aurons l'occasion de le voir à l'oeuvre et de mesurer, dans un an ou dans quelques mois, l'ampleur des travaux qu'il aura accomplis. C'est de cette façon qu'il sera jugé par ceux qui lui ont fait confiance, comme le gouvernement qui est devant nous sera jugé lorsque l'heure sera venue de rendre ses comptes.

On a dit tout à l'heure, M. le Président, dans cette Chambre — on l'a dit tantôt, on le disait hier et on l'a dit avant-hier — que l'Opposition s'était attachée à faire une critique négative de la politique gouvernementale, que l'Opposition s'était plu à déplorer les faiblesses et les carences de l'administration et à brosser un tableau dramatique de la situation québécoise. Je ne crois pas qu'on doive faire reproche aux députés de l'Opposition de mettre l'accent sur les faiblesses de l'administration gouvernementale. C'est le jeu de la démocratie. C'est d'ailleurs de cette seule façon que les démocraties peuvent être valables, peuvent se valoriser et c'est de cette seule façon que les citoyens peuvent, au moment qui est déterminé par le gouvernement, choisir des équipes gouvernementales qui répondent réellement à leurs besoins.

Il nous paraît, M. le Président — et je crois que personne ne sera surpris de ce que je vais dire — que le gouvernement actuel, en dépit des promesses qu'il a faites, en dépit de la publicité dont il entoure chacun de ses gestes, n'a pas répondu à l'attente des citoyens qui, en 1970, lui avaient fait quand même assez massivement confiance. J'en veux pour preuve la faillite de la politique dite du fédéralisme rentable. C'est de ce sujet dont je voudrais vous entretenir, M. le Président.

Le fédéralisme rentable est une expression fort significative. Elle devait, dans l'esprit de ceux qui l'ont lancée, dans l'esprit du premier ministre également, exprimer une forme, un type d'administration qui se traduise par des rentrées de fonds considérables que le gouvernement s'était engagé à obtenir de celui d'Ottawa.

Quelle est la situation à ce jour? Est-ce que le fédéralisme rentable a réellement donné quelque chose au premier ministre du Québec, aux membres de son cabinet et aux citoyens du Québec? Je ne pense pas que ce soit être désagréable au gouvernement, aux membres du cabinet ou à quelque député que ce soit que de faire un certain constat d'échec dans un ensemble de domaines qui sont vitaux, domaines qui sont d'autant plus vitaux qu'ils mettent en cause les bases mêmes de la fédération canadienne.

Quand le premier ministre faisait état du fédéralisme rentable, il pensait surtout en termes d'économie, de finance, d'argent. Il avait déclaré — et il a repris ses déclarations à maintes et maintes reprises — que, là où d'autres gouver-

nements avaient partiellement échoué, lui réussirait, grâce à des dossiers — disait-il — bien préparés, grâce aussi à une technique de négociation qui consisterait à mettre de l'avant, non pas les idées constitutionnelles, les principes constitutionnels, mais les faits brutaux, faits qui s'expriment en termes de dollars et de cents.

Où en sommes-nous à ce jour? Est-ce que le fédéralisme rentable du gouvernement libéral a vraiment permis de sortir le Québec de cet inextricable fouillis qui permet au gouvernement d'Ottawa d'envahir progressivement tous les champs de compétence garantis à l'origine aux provinces constituant les Etats membres de la fédération canadienne?

Echec dans le domaine de l'éducation, dans le domaine de la culture...

M. PAUL: M. le Président, je m'excuse auprès de mon honorable collègue mais, devant un discours aussi important, je suis scandalisé de voir que nous n'avons pas quorum.

M. ROY (Beauce): S'il y avait un vote, le gouvernement serait renversé.

LE VICE-PRESIDENT (M. Blank): Qu'on appelle les députés!

Le député de Chicoutimi.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Donc, échec dans le domaine de l'éducation, échec dans le domaine de la culture, échec dans les communications, échec dans le domaine municipal, échec dans les affaires sociales, échec dans l'habitation, échec dans le domaine fiscal, échec sur toute la ligne, à tous égards. Qu'est-ce que le gouvernement du Québec a, à ce jour, à nous présenter comme bilan positif des négociations qu'il a entreprises, sinon un bilan qui se traduit par les mots suivants: tutelle de plus en plus lourde, de plus en plus humiliante de la part du gouvernement d'Ottawa?

Pourquoi cela? Est-ce parce que le gouvernement du Québec est allé avec des dossiers mal préparés? Parce que ses techniques de négociation étaient mauvaises? On pourrait le penser. Je ne dirai même pas cela.

Je dirai que l'échec provient du fait que le gouvernement du Québec a oublié de poser le problème dans ses termes exacts, ceux du fédéralisme. Avant que d'aller à Ottawa mendier les droits du Québec, mendier l'argent que le gouvernement réclamait pour le Québec, le gouvernement du Québec aurait dû — et cela devait être le status questionis de tous les dossiers du gouvernement — poser dans des termes exacts la notion de fédéralisme afin de faire comprendre que le Québec et l'ensemble des autres provinces du Canada sont des Etats fédérés. Par conséquent, les Etats constituants d'une fédération, Etats constituants souverains dans un ensemble de domaines qui constituent à l'heure actuelle le contentieux constitutionnel.

Le premier ministre, à mon sens, a commis une erreur parce qu'il n'a pas situé ses gestes, il

n'a pas dirigé son action à partir d'une position de doctrine solide. C'est cette position de doctrine solide qu'il va nous falloir réexaminer, en nous demandant d'abord qu'est-ce que c'est qu'un Etat fédéré, quels sont les pouvoirs, les droits, les attributions, les privilèges des Etats d'une fédération constituée par un ensemble d'entités souveraines face à un Etat central qui, lui, n'a qu'un rôle de normalisation, qu'un rôle de coordination, qu'un rôle de liaison entre les Etats souverains qui constituent la fédération canadienne.

C'est en ces termes que le problème doit être posé. Est-il trop tard, M. le Président, pour le reposer en ces termes? Je ne le pense pas. Si le premier ministre du Québec avait voulu reprendre les initiatives qu'avaient prises l'ancien premier ministre, M. Johnson, et l'ancien premier ministre de l'Ontario, M. Robarts, il aurait été capable d'engager avec un gouvernement farouchement centralisateur, le gouvernement Trudeau, un dialogue amorcé en 1967 lors de la célèbre conférence "Confederation of tomorrow", afin que les Etats de la fédération canadienne prennent, comme ils l'avaient fait en 1864 et en 1867, l'initiative des opérations. C'est de cette seule façon, M. le Président, que l'on pourra résoudre de façon satisfaisante le problème des discussions constitutionnelles qui tournent en rond, qui ne nous permettent pas de retirer ce que nous devrions retirer, qui nous laissent nous enfoncer dans une sorte d'abîme et qui, en même temps, fournissent des armes à ceux qui proposent comme solution de rechange la destruction de la fédération canadienne à une époque où le mouvement contraire s'accomplit puisque nous sommes à l'heure des grands ensembles, à l'heure des liens, à l'heure des liaisons, à l'heure d'une collaboration et d'une coopération interétatique.

Le gouvernement du Québec, s'il veut rentabiliser le fédéralisme, doit d'abord s'interroger sur la notion de fédéralisme proposée à ses partenaires de la fédération canadienne et non pas au gouvernement central, une notion de fédéralisme qui rejoigne celle qu'avaient confusément perçue les Pères de la Confédération en 1867. Le fédéralisme d'aujourd'hui ne pourrait pas être celui que l'on avait inventé en 1867 parce que les champs de compétence ne peuvent plus être les mêmes, les champs de compétence des Etats constituants ne peuvent plus être les mêmes, et ceux qui peuvent être les mêmes doivent être élargis, agrandis aux dimensions des problèmes et des besoins qui sont ceux de la société moderne dans laquelle nous vivons.

M. le Président, pour redonner vie, redonner vigueur et dynamisme aux discussions constitutionnelles qui se poursuivent cahin-caha à l'heure actuelle, il appartient donc de situer ces discussions sur les bases qui doivent être celles de toute discussion visant à recréer ou à redonner à la notion de fédéralisme sa véritable dimension.

M. le Président, qu'est-ce que le gouvernement du Québec devrait faire? Le premier ministre parlait de dossiers bien préparés. Il devrait d'abord établir les positions de principe: un fédéralisme défini par les partenaires de la fédération et proposé ensuite à un Etat fédéral qui, lui, sera chargé d'établir la liaison entre ce que les Etats fédérés auront conçu comme mécanismes de coordination.

Les Etats fédérés doivent s'entendre ensemble, discuter ensemble et sans la présence du gouvernement central des divers champs de compétence et de l'importance de ces divers champs de compétence. Comment peut-on imaginer, par exemple, M. le Président, aujourd'hui, que l'Etat central soit, lui seul, responsable de toute la politique extérieure du Canada, de toute la politique du commerce avec l'étranger, quand on sait quelles sont les implications que ces divers champs d'activité politique peuvent avoir sur l'économie des Etats de la fédération!

Quand le gouvernement central, par exemple, prend l'initiative de donner par centaines de millions l'argent des contribuables canadiens à des pays en voie de développement, personne n'en a contre cela, mais ne faudrait-il pas au préalable que les provinces et particulièrement les provinces pauvres du Canada soient consultées afin de savoir si nous avons le moyen de faire ce genre de charité?

Personne ne conteste la nécessité et le devoir d'aider les pays en voie de développement. J'insiste sur cet exemple pour montrer comment le gouvernement central, agissant ex parte, peut mettre en cause l'équilibre économique de chacun des Etats membres de la fédération. Quand, par la voie du ministère des Affaires étrangères ou du ministère des Affaires extérieures, comme on l'appelle à Ottawa, le gouvernement engage toutes les provinces du Canada dans des programmes de collaboration avec d'autres pays en matière de défense, de coopération technique, etc., sans que les provinces soient consultées, comment les provinces peuvent-elles, dans des domaines qui sont de leur compétence, garder le minimum vital dont elles ont besoin pour se développer et investir dans des secteurs qui sont des secteurs de base et des secteurs de pointe?

Chacune de nos politiques, que ce soit en matière d'agriculture, en matière d'éducation, en matière de logement, en matière d'habitation, en matière de développement des ressources, des richesses, est compromise ou contredite par des initiatives du gouvernement central qui a beau jeu, après ça, pour dire: Le gouvernement de chacune de vos provinces ne fait rien. Donc, nous allons intervenir. Le meilleur exemple de cela, ce sont les programmes d'Initiatives locales, les programmes Perspectives-Jeunesse, les programmes actuels de regroupement des fermes, par exemple, les programmes de développement des richesses naturelles, les programmes en matière d'éducation, de loisirs, de culture.

Nous avons nos planifications, nous avons

même un Office de planification au Québec. Cet Office de planification, M. le Président, il est paralysé et, si on déplore son inactivité, son inefficacité, cela vient du fait que les initiatives du gouvernement central nous empêchent de mettre là où on devrait le faire l'argent nécessaire à développer tel ou tel secteur de l'activité économique, sociale ou éducative du Québec.

Il en va de même dans tous les domaines. Aucune de nos prérogatives, aucun de nos droits, aucune de nos compétences n'a été préservé. C'est la raison pour laquelle nous sommes obligés de demander encore une fois aujourd'hui au gouvernement de prendre l'initiative des opérations, de convoquer une conférence des premiers ministres des provinces canadiennes avec comme observateur le gouvernement central, s'il veut être là. Cette conférence pourrait définir le fédéralisme, définir les nouveaux champs de compétence, établir le partage des revenus fiscaux afin que ces discussions stériles, en matière constitutionnelle, aboutissent à quelque chose et ne servent pas de prétexte à tous ceux qui veulent détruire la fédération canadienne au nom d'un nationalisme qui cache simplement l'intention d'implanter, en plein cœur du continent nord-américain, un régime socialiste de type communiste.

C'est à ce danger que le gouvernement doit penser, c'est à cela qu'il doit songer. Quand il est obligé de donner des arrhes à ceux qui exacerbent les passions nationalistes, il doit songer aux responsabilités qui lui incombent aujourd'hui. Son fédéralisme rentable a failli, les discussions constitutionnelles n'ont abouti à rien de positif; comment les reprendre? Je viens d'indiquer, il me semble d'une façon positive, au gouvernement du Québec de quelle façon devrait s'infléchir sa politique constitutionnelle afin que nous sortions de cette impasse, de cette ornière qui nous paralyse et qui font que les gens se demandent où aller, se demandent où nous irons et quel pourra être le sort du Québec à l'intérieur de la fédération canadienne et à l'intérieur du continent nord-américain.

Entre un fédéralisme centralisateur de la nature de celui que nous connaissons et l'aventure brumeuse, extrêmement périlleuse de la sécession brutale qui nous est proposée par un parti politique que nous connaissons, il y a quand même le juste milieu qui est le fédéralisme entendu au sens du droit international public, c'est-à-dire la réunion d'un ensemble d'Etats souverains ayant des compétences définies, ayant des pouvoirs d'action, c'est-à-dire des pouvoirs financiers définis, tout cela coiffé d'un organisme régulateur, un organisme de coordination qui serait le gouvernement central, ce gouvernement central qui devrait être ce genre d'organisme tel qu'on l'avait pensé, je le répète, probablement confusément en 1867. L'expérience de plus de 100 ans que nous avons maintenant de la vie en fédération devrait

quand même nous donner un peu d'imagination pour reprendre à pied d'oeuvre le travail qui avait été douloureusement et laborieusement accompli par les gens qui nous ont tirés de l'inique régime d'Union dans lequel le gouvernement d'Ottawa nous a replongés à l'heure actuelle.

LE VICE-PRESIDENT (M. Blank): Le député d'Abitibi-Est.

M. Ronald Tétrault

M. TETRAULT: M. le Président, suite à différents discours qui avaient été faits à l'Assemblée nationale, je n'ai pas seulement des éloges à faire au gouvernement, comme l'a fait le député de Gatineau, mais j'aimerais lui souligner quelques problèmes qui existent plus spécifiquement dans la région du Nord-Ouest québécois, c'est-à-dire dans le comté d'Abitibi-Est.

On se souvient, il y a à peu près un an et demi, deux ans, que nous avons étudié le projet de loi de la baie James qui est devenu la loi no 50. Dans ce même projet de loi, on a entendu le gouvernement et le parrain du projet de loi, le premier ministre de la province de Québec, nous dire, dans la question d'emplois, que les gens du Nord-Ouest québécois seront d'abord favorisés, ensuite les gens du lac Saint-Jean, et enfin les autres résidents de la province de Québec.

M. le Président, après avoir souligné, à maintes reprises, le problème de l'emploi à la baie James au premier ministre de la province de Québec et n'avoir obtenu aucune réponse valable pour corriger cette lacune qui existe au sujet des emplois, je dois le souligner à l'Assemblée nationale afin que tout le monde puisse être conscient du grave problème qui existe dans ce projet.

Dans un des journaux du Nord-Ouest québécois, l'Echo abitibien, a paru un article, il y a à peu près un mois, où un journaliste raconte avoir suivi quatre personnes de la ville de Val-d'Or, qui ont essayé de se faire embaucher dans le projet de la baie James par différentes compagnies. Ces personnes, après s'être adressées au bureau du Centre de la main-d'oeuvre, comme la loi le dit, ont été obligées de s'acheminer vers Matagami pour rencontrer lesdites compagnies en question et se faire refuser l'emploi. Elles sont retournées à Val-d'Or où elles ont été refusées en se faisant dire qu'on n'en avait pas besoin. Après s'être rendues à Montréal, au bureau du Centre de la main-d'oeuvre qui s'occupe du placement à la baie James, elles ont pu obtenir leur permis de travail.

Je crois que cette manière d'acheminement pour obtenir un emploi à la baie James est contre les principes que le gouvernement a voulu énumérer dans son projet de la baie James.

En parlant d'emploi, je me souviens que le député de Rouyn-Noranda et moi-même avions posé la question. Le premier ministre nous a alors dit que le Nord-Ouest était favorisé. Même le ministre du Travail nous a dit que les Indiens de la région seraient d'abord favorisés, que le Nord-Ouest québécois et le lac Saint-Jean viendraient ensuite, et, en dernier lieu, le reste de la province. Je ne peux pas comprendre qu'un gouvernement qui se dit conscient des problèmes d'une population, qui s'est dit conscient, lors du lancement du ballon politique de la baie James, qu'il fallait à tout prix favoriser le Nord-Ouest québécois l'ignore complètement dans l'application de ce même projet.

Les gens du Nord-Ouest, loin d'être favorisés dans ce projet, sont complètement ignorés. Ils sont ignorés dans plusieurs domaines. Pour l'approvisionnement de ce territoire, absolument rien n'est donné aux gens du Nord-Ouest québécois comme tel, sauf aux patroneux, hautement recommandés par Papa Doc et par le gouvernement libéral. Eux peuvent avoir des contrats et peuvent donner de l'approvisionnement aux différentes compagnies.

Il y a encore un fait plus frappant qui existe dans le projet de la baie James. C'est qu'une certaine compagnie, qui a suscité plusieurs questions à l'Assemblée nationale, la compagnie Kiewit, fait son embauche non pas par les Centres de main-d'oeuvre du Québec mais par le Centre de main-d'oeuvre fédéral. Elle ne s'occupe même pas des priorités énoncées par le gouvernement. Elle passe par-dessus et personne ne fait rien.

Il y a un autre problème. Peut-être qu'il est la cause faisant que des gens de Val-d'Or, Rouyn, La Sarre, Amos, Senneterre et de toutes les autres villes ne peuvent pas être embauchés à la baie James, c'est peut-être la manière dont le Centre de main-d'oeuvre du Québec est géré.

On a demandé enquête par-dessus enquête dans ce fameux centre de main-d'oeuvre à Val-d'Or. Le gouvernement a fait enquête. Il a soumis un rapport et a trouvé la personne en cause. M. René Desjardins, non coupable de toutes les accusations portées contre lui. Cette cause a eu lieu il y a un peu plus d'un an et demi, et M. Desjardins a été réintégré dans ses fonctions de responsable du bureau. Mais peut-être est-ce à cause d'un bon patronneux que l'ancien député d'Abitibi-Est, M. Lucien Cliche, a été nommé à ce bureau.

Il a peut-être de meilleures "connections" que l'enquête qui a été instituée. Mais M. Desjardins n'est pas dans ces fonctions. C'est un M. Jean Quessy, grand homme libéral de la ville de Val-d'Or, organisateur en dessous des couvertures et dans les coins, parce qu'il ne peut pas y aller publiquement, qui est en charge du bureau. Les qualifications requises par le ministère du Travail, pour obtenir un tel poste, sont très précises. Mais, pour quelque raison que ce soit, M. Quessy n'est pas soumis à ces exigences, n'est pas soumis aux différents tests que le

ministère exige. Il est tout simplement nommé. Chaque année, son titre augmente, sa paie augmente. Il dirige le bureau et il n'est même pas reconnu par le gouvernement.

Ce sont plusieurs problèmes qui existent dans la ville de Val-d'Or et dans tout le Nord-Ouest québécois au sujet de l'emploi à la baie James. À la suite de la correspondance que j'ai eue avec lui, le premier ministre de la province de Québec nous dit qu'il va s'occuper du problème, qu'il va à tout prix corriger la situation afin que justice soit rendue aux gens du Nord-Ouest québécois. Cette lettre fut publiée dans les journaux du Nord-Ouest québécois. Encore là, l'éloge au grand gouvernement libéral qui se penche sur les problèmes de la population, mais qui ne fait absolument rien pour corriger les problèmes qui existent.

Il y a un autre problème qui existe dans le Nord-Ouest québécois, c'est dans le domaine des Terres et Forêts, qui est tenu en tutelle par les deux patronneux du Nord-Ouest, attachés au bureau du ministre des Terres et Forêts. Il s'agit d'un M. Houde et d'un M. Charest. Ce sont des gens qui occupent des fonctions par nomination de compétence. Les deux hommes se sont présentés aux élections: un à l'élection provinciale dans le comté d'Abitibi-Est et il s'est fait battre; l'autre, à l'élection fédérale dans le comté de Villeneuve et il s'est fait battre, lui aussi. Mais, vu leur grande compétence, ils sont engagés comme chef de cabinet et secrétaire principal du ministre des Terres et Forêts.

Si une population entière dit que deux personnes sont incompétentes pour occuper un poste, je vois très mal un ministre, qui se dit d'avant-garde, qui dit que le plus grand ministère de la province de Québec est celui des Terres et Forêts, engager autant d'incompétents dans son ministère pour diriger les destinées de la province de Québec.

Dans le fameux problèmes des Terres et Forêts, on a, ce qu'on appelle dans le Nord-Ouest québécois, l'assistance, non pas sociale, mais industrielle. Nous avons les mêmes gens, qui, depuis les années soixante, lorsque le Parti libéral est venu à la tête du gouvernement, sont rendus très à l'aise, pour ne pas dire très riches, qui s'occupent de la politique du Parti libéral dans le Nord-Ouest québécois. Ce sont des gens pleins de ferveur, pleins d'ardeur pour le parti, à petite ristourne comme on pourrait dire. Je me demande qui ne le serait pas. Je cite, en particulier, l'industrie Cossette ou Forex Inc., de Val-d'Or et de Barraute, qui, depuis une douzaine d'années, ont reçu en subsides ou en subventions de notre très cher gouvernement, qui veut l'émancipation des Québécois, au-delà de \$1,800,000 pour appartenir peut-être à un certain parti politique. Mais ce qui m'intrigue le plus, c'est de savoir quel pourcentage elles sont obligées de redonner dans la caisse électorale du Parti libéral.

Dans les concessions forestières, on retrouve les deux mêmes individus dont j'ai souligné

l'incompétence. Nous avons, dans la région Label-sur-Quévillon et Chapais, un particulier dont l'entreprise s'appelle Julien & Fils. Cette entreprise employait environ 45 personnes. La compagnie Domtar, lorsqu'elle s'est implantée dans le Nord-Ouest québécois, a eu un territoire pour l'approvisionnement pendant au-delà de 75 ans. Aujourd'hui, pour des raisons que l'on ne peut pas comprendre, sur l'instance du bon ministre qui veut l'avancement des Québécois, on a enlevé la concession forestière de Julien et Fils et on l'a donnée à la compagnie Domtar.

Le seul recours qu'avaient Julien et Fils, c'était de fermer leurs portes, déclarer automatiquement faillite ou banqueroute — peut-être que le président me comprendra mieux parce que c'est l'avenir des Québécois, faire banqueroute — et s'en retourner dans Val-d'Or et Barraute pour ne plus rien faire.

Le problème que cela a occasionné, M. le Président, c'est que dans la région de Chapais et de Chibougamau, il y a des mines — et les exploitants de ces mines ont besoin de bois ou de "timber", comme on dit en bon "canayen". Vu la fermeture de Julien et Fils, ils sont obligés, présentement, de se rendre dans le sud de la région du Lac Saint-Jean et dans le sud du comté d'Abitibi-Est pour faire leur approvisionnement, ce qui leur coûte énormément cher, alors qu'ils l'avaient en disponibilité avec Julien et Fils, à une quarantaine de milles de Chapais.

M. le Président, lorsqu'on entend le ministre, dans une déclaration extraordinaire, dans une envolée oratoire, dire, en pleine réunion du Parti libéral, dans la ville de Val-d'Or, que le grenier et les forêts de la province de Québec se situent dans le Nord-Ouest québécois et qu'on regarde les lois qu'il met en application, on voit le favoritisme patroneux, arrogant et je pourrais même dire sale qui existe dans mon comté et qui, au nom de la démocratie, défait toutes les petites entreprises privées qui peuvent exister pour concéder à la compagnie Domtar l'entreprise privée qui appartient aux individus.

Dans un autre domaine, M. le Président, le député de Gatineau a souligné qu'après avoir rencontré le ministre de la Voirie, il va paver neuf milles ici, deux milles là, trois milles là, construire une route. J'aimerais, sans lui demander de constructions de routes, lui souligner qu'en octobre 1972, mars 1972, juin 1972, juillet 1972, février 1972, un bout de chemin de 15.3 milles, sur la route 113 reliant Senneterre à Label-sur-Quévillon, a été l'objet d'un appel d'offres pour le revêtement bitumineux et qu'elle n'est pas encore faite.

Un fait qui est un peu frappant, c'est que la personne qui a obtenu le contrat n'a même pas fait de soumission. C'est un peu étonnant, vu la grande démocratie pratiquée par ce grand Parti libéral, qui se dit sauveur de la nation.

M. le Président, sur cette même route, cela fait deux fois que le contrat est accordé pour construire ces 115 milles. Au rythme où cela va, on aura du pavage qui va durer très longtemps parce qu'il sera pas mal épais.

Encore dans le domaine des terres et forêts — je l'avais oublié tout à l'heure — il existe, dans le Nord-Ouest québécois, la compagnie Paradis et Fils, qui s'occupe de transport de bois. Comme vous le savez, le bois du Nord-Ouest est expédié dans les différentes régions de la province de Québec — la bonne épinette et le bon pin — pour la construction. Mais quelque chose encore de très étonnant, c'est qu'il y avait une compagnie. C'étaient des particuliers qui avaient le transport du bois de la région de Senneterre aux différents points de la province de Québec et à Lacolle, dans la province de Québec, d'où le bois était expédié aux États-Unis.

Un contrat a été accordé par le ministère des Transports à une compagnie typiquement québécoise qui s'appelle Descoteaux Brothers Trucking Company, dont le bureau principal est situé à Lebanon, New-Hampshire, une compagnie bien québécoise qui a à Lacolle — je suis allé la visiter d'ailleurs — une grosse, grosse entreprise, M. le Président. C'est énorme. C'est une cabane de 12' x 12' où on fait les connaissements, les factures de transport.

Je ne peux pas comprendre qu'un gouvernement qui veut sauver notre province, qui veut tout faire, se vende à des compagnies américaines, parce que je suis sûr que la compagnie Descoteaux Brothers a été obligé de payer le prix pour avoir cette belle charte qui lui permet de faire le transport de tous les points de la province de Québec, de tous les points de huit États américains à n'importe quel point de la province de Québec. Ce sont des chartes qui sont peu communes dans notre belle province, en prenant en considération les problèmes que différentes compagnies de transport ont avec le ministère des Transports.

Pour quelle raison la compagnie Descoteaux Brothers, qui enlève le pain de la bouche de quatre petits entrepreneurs de la région de Senneterre où Paradis et Fils est situé, a-t-elle le privilège d'un tel permis? Je sais que ça existe dans la loi, je l'ai vérifié et je l'ai ici. Le gouvernement le peut et il le fait, d'ailleurs.

Mais pourquoi Descoteaux Brothers, qui n'a aucun lien dans la province de Québec, qui est situé à Lebanon, New Hampshire, a-t-il ce permis alors que la demande a été faite à maintes reprises par les entrepreneurs de cette région pour avoir le même petit permis? On le leur a refusé pour toutes sortes de considérations, que le gouvernement leur souligne et que les personnes qui ont fait les demandes ne peuvent pas comprendre.

Lorsqu'on parle de routes, de tourisme dans la province de Québec, je dois dire que le Nord-Ouest québécois n'est pas un désert; il est très recherché pour son poisson et pour sa chasse à l'original, à l'ours, au caribou, etc. Et, dans la publication de ce même ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, nous voyons le Nord-Ouest à peu près complètement exclu de sa publicité.

Même, un dépliant du ministère de l'Indus-

trie et du Commerce qui parle de la belle région du Nord-Ouest québécois exclut en entier la région de Matagami et de Chibougamau et pourtant c'est la porte de la baie James. Je ne peux comprendre que le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche exclue cette région.

Le député de Saguenay a souligné les clubs privés. Je suis d'accord en partie sur son intervention, mais je ne veux pas parler d'abolir les clubs privés. Je veux empêcher le gouvernement de se servir de la région du Nord-Ouest sous le prétexte de faire des réserves et de "cluber" un territoire immense, qui s'appelle le territoire de Kipawa, pour soustraire de l'argent à ceux qui pratiquent le sport, pour leur occasionner des frais supplémentaires en vue de développer je ne sais pas quoi, mais certainement pas la région du Nord-Ouest québécois.

Nous avons un pourvoyeur situé dans la baie Carrière, qui est le début de la réserve de Kipawa. Depuis environ dix ans, il demande au gouvernement, aux différents ministères non pas de paver, non pas de faire ce que le député de Gatineau demande, mais d'entretenir la route, passer la niveleuse une fois de temps en temps, remplir les trous, refaire les égouts chaque côté et le drainage. C'est ça qu'il demande et il se le voit refuser avec beaucoup d'éloquence par tous les ministères. On dit que c'est un territoire qui ne rapporte pas beaucoup au gouvernement. C'est pour ces raisons qu'on ne l'entretient pas.

L'an passé, strictement chez ce pourvoyeur, il a passé au-delà de 7,000 personnes. Cet argent de 7,000 personnes, qui dépendent aux environs de \$25 par jour, je crois que ça commence à faire un montant assez important pour la province de Québec. Encore il y a à peu près une semaine, j'ai demandé au divisionnaire de la Voirie de la région de Val-d'Or s'il pouvait entretenir ce fameux chemin; il m'a répliqué qu'il appartenait au comté de Rouyn-Noranda.

Donc, je suis entré en communication avec le divisionnaire du comté de Rouyn-Noranda, qui lui m'a répondu que c'est une région éloignée du comté de Rouyn-Noranda, parce qu'il est situé au sud du comté d'Abitibi-Est. Il m'a dit: Il faut s'adresser au gouvernement. Donc, je me suis adressé au gouvernement. Il m'a dit: C'est une région bien éloignée et le comté de Rouyn-Noranda a les budgets nécessaires. Adressez-vous au divisionnaire de Rouyn-Noranda.

Ce ballon politique se promène, l'incompétence administrative existe dans le Nord-Ouest depuis le début. Le premier ministre déclare qu'enfin il va pouvoir reconnaître le Nord-Ouest québécois comme une région importante. Il l'a dit, c'est dans les Débats de l'Assemblée nationale. Il l'a dit lorsqu'il a lancé le projet de la baie James au petit Cotisée de Québec, lorsqu'il est venu dans le Nord-Ouest québécois.

Il le répète à toutes les assemblées du Parti libéral qu'il fait: Le projet de la baie James fera connaître une région, donnera un élan économique à toute une province. C'est drôle, ce sont

strictement des paroles. La preuve que l'incompétence règne dans son gouvernement, on n'a qu'à aller voir le projet de la baie James.

Dans le projet de la baie James, les "patroneux" — et je ne me gêne pas pour les nommer ainsi, vous pouvez les voir, ils sont tous là — s'affichent publiquement et même ont le front de dire que pour vendre à l'Hydro-Québec, il suffit d'augmenter le prix de 10 p.c. et de leur donner la ristourne et vous allez vendre immédiatement. A l'Hydro-Québec, M. le Président, on n'a pas assez d'avoir le problème du patronage du parti au pouvoir, on a même le problème du patronage du petit fonctionnaire de l'Hydro-Québec. Un sucrier — c'est une farce monumentale — d'une valeur de \$0.45 dans une ferronnerie de Matagami dont je connais intimement le propriétaire pour vendre à l'Hydro-Québec, M. le Président, il lui faut le vendre \$0.55 parce que l'acheteur de l'Hydro-Québec, ça lui prend \$0.10 de ristourne, c'est le prix. Donc, c'est du ridicule bien appliqué et, d'ailleurs, cela suit les lignes de conduite de notre bon gouvernement.

UNE VOIX: C'est-y assez fort!

M. TETRAULT: M. le Président, dans le projet...

LE PRESIDENT SUPPLEANT (M. Kennedy): Je ferai remarquer au député que son droit de parole est épuisé, je lui donne quelques minutes pour terminer son exposé.

M. TETRAULT: Je vais terminer...

M. SAMSON: M. le Président...

M. TETRAULT: Je vais vous donner 10 p.c. M. le Président, pour terminer, j'aimerais que le gouvernement mette en application ce qu'il a dit dans le développement de la baie James, que le ministre des Terres et Forêts mette en application ce qu'il a dit pour pouvoir faire de la région du Nord-Ouest québécois... encore? Vous vous êtes trompé?

LE PRESIDENT SUPPLEANT (M. Kennedy): J'ai été mal informé.

M. TETRAULT: Merci, M. le Président, encore l'efficacité du bon gouvernement. M. le Président, pour continuer dans le même ordre d'idées...

LE PRESIDENT SUPPLEANT (M. Kennedy): C'est le 10 p.c. qui vous revient.

M. TETRAULT: Merci, je vous l'enverrai... Je vous l'enverrai à Châteauguay, M. le Président. Pour continuer dans le même ordre d'idées, on a notre bon ministre des Affaires sociales qui vient implanter dans le Nord-Ouest québécois des CLSC. Nous avons de très beaux CLSC dans notre région, une région qui se dit

favorisée par certains ministres en temps de campagne électorale, mais qu'on ne voit pas ensuite parcourir cette même région. Notre bon ministre des Affaires sociales nous a dit que dans la ville de Senneterre une clinique ou un hôpital n'était pas nécessaire. Ce n'était pas nécessaire parce qu'elle est située très près de la ville de Val-d'Or, 43 milles, c'est près. Le gouvernement, par ses bonnes politiques, a dit que, dans la ville de Senneterre, une région qui comprend 10,000 de population — pas 2,000, pas 500 — qui donne les services médicaux aux différents chantiers de bûcherons ou d'exploitation forestière, dans la région de Paradis et Fils, le lac Faillon et la région, qui donne encore des soins médicaux vers les villes de Barraute et Belcourt qui englobent en totalité 10,000 de population, le gouvernement dit: Messieurs, — il y a eu des belles promesses de faites, un certain fonctionnaire du ministère, un M. Chevalier du ministère des Affaires sociales est allé voir les gens, le comité de cette clinique et leur a promis: Vous n'aurez pas de problème, nous autres du gouvernement, on va vous organiser ça. Les routes entre Senneterre et Val-d'Or ne sont pas belles, ce n'est pas beau; ce n'est pas à cause du ministère de la Voirie, ce n'est pas beau. Donc, qu'est-ce qu'on va faire? On va vous implanter un service d'ambulance pour aller entre Senneterre et Val-d'Or. Les gens ont dit: Ecoute, sur la route, si le gars est grièvement blessé, il ne pourra pas résister au transport. Non, vous ne suivez pas, vous n'êtes pas assez vite, on va mettre des hélicoptères-ambulances.

M. le Président, des hélicoptères-ambulances dans le Nord-Ouest québécois, c'est pas mal ridicule, c'est encore un autre ballon qu'on pourrait peut-être nommer politique. Un hélicoptère dans une région où on ne sait jamais quel temps il va faire le lendemain! Je plains le patient qui, lors d'une grosse tempête de neige ou de pluie, se réveille malade, dont les soins seraient urgents et qui doit prendre l'hélicoptère! Il n'ira pas loin, il va rester où il est. La région de Senneterre, M. le Président, demande son hôpital depuis 1960. Ceux qui étaient ici dans les années soixante du gouvernement libéral se souviendront que l'honorable Lucien Cliche qui demandait cet hôpital pour Senneterre se l'est vu refuser.

Pas assez de population à desservir. Vous êtes trop près de la ville de Val-d'Or, 43 milles. Mais la bonne et chaleureuse compagnie Domtar, petite compagnie à qui des concessions forestières sont données régulièrement sans aucun tralala, s'est vu accorder du même ministère des Affaires sociales un hôpital complet dans son territoire.

Les raisons, c'est: Vous êtes situés à 42 milles de Senneterre, puis Senneterre n'a pas d'hôpital. Donc, les gens de Senneterre sont obligés d'aller à Val-d'Or, mais on va bâtir un hôpital à Domtar, à Lebel-sur-Quévillon pour desservir la population. Si on avait suivi la

même logique que la pseudo-intelligence des Affaires sociales utilise pour dire que Senneterre est trop éloignée de la ville de Val-d'Or, Senneterre l'aurait eu, son hôpital. Qu'est-ce qui lui est nécessaire?

Je ne sais pas s'il y en a parmi vous qui ont visité un chantier, qui sont allés voir dans les forêts les opérations qui s'y déroulent et les accidentés qui sortent de là. Ils ne sortent pas de là avec une écharde en dessous d'un pouce, ça je vous le promets. Un gars qui travaille dans une scierie et qui a un accident ne sort pas de là avec une coupure à côté de l'ongle. Il sort de là, bien des fois, avec un 2 par 4 à travers le corps, avec une main coupée, la tête fendue. Ce sont des services urgents et immédiats dont il a besoin; pas dans deux heures, pas dans trois heures, pas dans quatre heures, immédiatement. Le gouvernement, avec ses CLSC, s'en va vers une grande faillite. D'ailleurs, c'est le seul ministre, dans toute l'histoire de la Confédération, qui a pu créer autant de problèmes dans une province, autant de mécontentement dans une province. Or, le gouvernement se sent incapable de le contrôler et de lui dicter sa conduite.

D'ailleurs, dans les Affaires municipales, on a le même problème. Aux Affaires municipales, on nous dit que ce sont des lois humaines pour les municipalités. Ce sont des lois tellement humaines, M. le Président, qu'avec tout ce qui a été adopté et avec les dépôts de loi qui s'en viennent les municipalités n'auront même pas le droit de faire leur urbanisme elles-mêmes; elles vont être obligées de le soumettre au gouvernement.

L'approbation du gouvernement. Un maire d'une municipalité va être là juste pour s'asseoir au conseil municipal et pour percevoir les taxes. Il n'y a absolument rien qu'il va pouvoir faire à part ça sans se soumettre aux exigences du gouvernement. Un gouvernement qui devient de moins en moins fonctionnel. Un gouvernement, qui sera bientôt contrôlé par des fonctionnaires et des technocrates, un gouvernement qui est obligé d'implanter dans ses lois tous les moindres désirs d'un fonctionnaire. Malgré toutes les revendications que les députés, soit ministériels ou de l'opposition, lui font, il est incapable, il lui est impossible de changer ladite loi parce que c'est un monsieur Untel, payé à \$40,000 ou \$35,000 ou \$25,000 par année, qui l'a souligné. Or, M. Untel ne peut pas être délogé de son poste et la loi va être adoptée comme telle.

Pour vous donner un exemple classique de ça, on a parlé des problèmes qu'encourraient les municipalités des territoires non organisés, les paroisses marginales qui vont être enlevées. Notre même bon ministre, qui a déposé "mon" livre blanc sur les affaires municipales et qui a été transféré dans un autre ministère, nous a dit que toutes les municipalités et territoires non organisés de la province de Québec étaient consentants. C'est drôle, à peu près six mois après, dans un grand conseil de la province de

Québec, ces mêmes gens des territoires organisés, avec les pressions qu'ils ont faites auprès du premier ministre, l'ont remplacé dans sa fonction.

Est-ce que c'était de la consultation auprès des organismes en place? Est-ce que c'était de la consultation auprès de la population qui demande des lois justes, des lois honnêtes envers tous et chacun et non des lois pour satisfaire un groupe de fonctionnaires et de technocrates qui dirigent tout un gouvernement?

Est-ce que mon temps est expiré, M. le Président?

UNE VOIX: Non, continue.

M. TETRAULT: M. le Président, on trouve ce même problème dans toutes les lois, dans tous les domaines, dans tous les secteurs. Lors de l'étude de plusieurs projets, différents groupes sont venus soumettre des mémoires au gouvernement. Encore là, les revendications de certains groupes étaient exclues complètement, parce qu'ils étaient trop petits, trop menus dans le festin du Parti libéral et que leur participation aux différentes caisses électorales, soit provinciales, de comté ou régionales, étaient plus important que celle du petit gars du coin qui faisait des revendications honnêtes et sincères pour son propre avancement.

On a eu des problèmes, M. le Président, dont un a été fantastique. Dans une commission, où un mémoire a été soumis, le gouvernement a dit: Non, nous n'acceptons pas tel mémoire parce que c'est contre les lois prescrites par les technocrates, contre les lois prescrites par les hauts fonctionnaires qui dirigent notre glorieux ministère, où je n'ai rien à dire. Ce même organisme est allé rencontrer ces charmants hauts fonctionnaires. Je termine.

LE PRÉSIDENT SUPPLEANT (M. Kennedy): A l'ordre! Je ferai remarquer au député d'Abitibi-Est que son temps est écoulé.

M. TETRAULT: Merci, M. le Président, je termine. Ces mêmes personnes sont allées voir notre chaleureux gouvernement et ses fonctionnaires. Après avoir donné une ristourne assez convenable, leur mémoire a été accepté et le projet de loi a été amendé pour satisfaire, encore une autre fois, la caisse électorale d'un grand parti.

M. Paul-A. Latulippe

M. LATULIPPE: M. le Président, je n'ai pas l'intention de vous entretenir de patronage ou d'autres questions similaires, mais je veux vous parler du deuxième plus beau comté de la province de Québec, après le vôtre.

M. CARPENTIER: Pourquoi pas le premier?

M. LATULIPPE: Parce que je veux laisser au président la chance d'avoir le plus beau comté. J'aimerais, comme l'a souligné le député de Fabre, avoir une allure tout à fait optimiste face à l'avenir du comté que je représente, mais, tout en ayant une attitude optimiste, je crois qu'il faut se résigner à regarder les faits tels qu'ils sont, à nous voir tels que nous sommes par rapport aux comtés qui nous environnent.

C'est pourquoi je me permettrai, au cours de cette courte allocution, de noter que, tout en ayant les plus grands espoirs dans l'avenir du comté de Frontenac, nous sommes, dans la région des Cantons de l'Est, le comté qui aurait le plus grand besoin de l'attention gouvernementale. Dans le comté de Frontenac, comme dans le comté voisin de Compton, nous avons une population qui est pratiquement stagnante depuis déjà quelques années. Le livre blanc du projet Estrie fait d'ailleurs une étude sur cette question et démontre que, depuis 1956 — parce que, de 1900 à 1956, la population de ces comtés avait augmenté — nous connaissons une baisse importante, d'année en année, de notre capital humain.

Cette diminution de la population est due en grande partie à l'immigration de nos jeunes. Comme vous le savez, M. le Président, dans les comtés ruraux, il a été très difficile de conserver et de développer nos industries. Elle est due aussi à la baisse de natalité caractérisée des Québécois. Nous nous trouvons dans une situation économique particulièrement précaire. Comme le soulignait également le livre blanc sur la situation des Cantons de l'Est, le comté de Frontenac, depuis les années 1956 et 1960, a connu également une baisse au niveau de la main-d'oeuvre. Nous n'avons pas, à proprement parler, de main-d'oeuvre spécialisée, que ce soit dans la construction ou ailleurs. L'expansion des services, dans le comté de Frontenac, n'a pas connu l'essor qu'ont connu d'autres comtés dans le comté de Sherbrooke, un essor beaucoup plus accentué vis-à-vis du secteur tertiaire des activités industrielles.

M. le Président, vous comprendrez, étant donné que nous n'avons pas suivi l'évolution...

M. DEMERS: M. le Président, je vous demanderais de porter une attention particulièrement au député de Huntingdon; il pourrait se tuer, s'il venait à tomber en bas de son siège.

UNE VOIX: S'il s'éveille et qu'il tombe en bas de sa chaise, il est mort.

M. LATULIPPE: Nous n'avons pas suivi l'expansion qu'ont connue les autres parties du Québec. Nous accusons...

M. LAURIN: M. le Président, je ne voudrais pas interrompre le député, mais je voudrais signaler que nous n'avons pas quorum.

LE PRÉSIDENT SUPPLEANT (M. Kenne-

dy): Il n'y a pas quorum. Qu'on appelle les députés!

Le député de Frontenac,

M. ROY (Beauce): Je m'excuse, M. le Président, il ne s'agit pas du député de Portneuf, mais du député de Frontenac.

M. LATULIPPE: C'est ce qu'il a dit.

LE PRÉSIDENT SUPPLEANT (M. Kennedy): C'est bien ce que j'ai dit, le député de Frontenac.

M. LATULIPPE: Je disais donc que, dans le comté que je représente, la structure de l'emploi a subi un recul important tant dans le domaine de l'industrie que dans celui de l'agriculture. Dans le domaine de l'industrie, surtout parce que nous sommes principalement axés sur l'industrie du bois, sous toutes ses formes, et dans le domaine de l'agriculture, parce que, comme dans l'industrie du bois, il y a eu une forte augmentation de productivité que bon nombre de producteurs, dans le comté de Frontenac, n'ont pas été en mesure de suivre, de telle sorte que dans ces deux grandes industries qui soutenaient l'économie de ce comté du sud-est du Québec, nous nous retrouvons dans une situation un peu précaire. Cependant, notre situation est loin d'être désespérée.

J'aimerais, avant d'aborder quelques recommandations au sujet des possibilités de développement au niveau de notre industrie et autres domaines de l'activité de notre région, mentionner que, dans un article de la Tribune, on lisait: "La situation est particulièrement grave dans les comtés de Stanstead, Compton, Wolfe et Frontenac. Selon le livre blanc, les comtés, et surtout ceux de Wolfe et de Frontenac, deviennent de véritables terres maudites." De même, le livre blanc, à la page 32, mentionne également le niveau de revenu pour les comtés de Sherbrooke, Richmond, Stanstead, Wolfe, Compton, Frontenac et Québec.

Le comté de Frontenac est en fait celui où nous retrouvons le plus bas niveau de revenu per capita, suivi des comtés de Wolfe, Compton, et Stanstead.

Alors, il s'ensuit que j'ose demander au présent gouvernement d'accorder une attention particulière à ces comtés du sud-est du Québec, qui rappellent, comme vous le savez, étrangement l'économie de la péninsule gaspésienne. Nous avons dans notre région des possibilités de développement industriel quand même importantes. Vous connaissez la situation particulière de l'industrie du bois chez nous qui, par suite d'une exploitation rapide et un peu exagérée, se retrouve dans des difficultés d'approvisionnement que j'oserais qualifier de sans précédent. Si l'on veut soutenir l'économie de notre région, qui est essentiellement basée sur le bois, nous devons compter sur les politiques du gouvernement, spécialement celles du ministère des Terres et Forêts.

Je profite de l'occasion pour signaler l'effort et l'esprit de compréhension qu'a manifestés le ministère des Terres et Forêts pour les industries de mon comté. Il leur a permis de continuer leurs activités et d'éviter ainsi certaines mises à pied.

Mais j'ose implorer le ministre de maintenir ses politiques, sans quoi nous ne serons pas en mesure de survivre seuls sans un apport de l'extérieur. Actuellement, la majorité des scieries du sud-est du Québec, s'alimentent de 60 p.c. à 80 p.c. aux Etats-Unis. Mais vous n'ignorez pas qu'actuellement vous avez du côté des Etats-Unis une attitude qui veut établir certaines restrictions à l'alimentation des scieries québécoises aux Etats-Unis, spécialement dans les grandes forêts du Maine.

Nous avons deux grands projets dans le secteur du Maine, un projet spécialement piloté par la Great Northern. Il vise à établir des scieries qui produiront au-delà de 25 millions de PMP (pieds, mesure de planche). La politique américaine semble orientée dans le sens d'une protection des bois en faveur de ces grandes usines qui sont à s'implanter.

Il y a aussi la Diamond Match, qui est actuellement à implanter dans le secteur de Portland, Maine, une autre vaste usine qui recevra aussi de la part des autorités américaines une bienveillante attention. Dans le secteur des Cantons de l'Est, nous sommes obligés aujourd'hui de nous interroger sur notre devenir et nous demandons au ministère des Terres et Forêts de nous ménager une place spécialement en ce qui concerne les bois durs en vue de pourvoir à l'alimentation de nos diverses industries dans le secteur du sud-est du Québec.

Il y aurait certainement lieu également, en vue de promouvoir le développement industriel, spécialement dans les zones économiquement faibles, pour combler certaines disparités régionales, que le ministère de l'Industrie et du Commerce s'applique de façon particulière à ménager certaines politiques fiscales en vue de protéger ou d'encourager l'implantation d'industries dans ce domaine des secteurs économiquement faibles. Il y aurait également lieu, spécialement dans les comtés marginaux, comme le mien, d'avoir certaines politiques incitatives en vue de faire le regroupement de certaines petites entreprises, spécialement en vue de diminuer les frais d'administration et "d'overhead", comme on le dit communément en anglais.

M. le Président, il y aurait certainement lieu, également, d'encourager des études de marchés afin de favoriser la promotion des produits de nos diverses localités, spécialement sur les marchés américains, qui représentent un potentiel extraordinaire pour une région comme la nôtre, puisqu'ils couvrent en fait, dans un arrondissement de moins de 500 milles, une population plus importante que celle du Canada tout entier.

M. le Président, il y aurait également lieu, dans le comté que je représente, de favoriser

d'une façon spéciale l'expansion des industries de type alimentaire par l'intégration verticale. Dans le comté que je représente, il n'y a pas, à proprement parler, de producteurs de boeuf et autres. Nous devons même importer des comtés périphériques la viande de porc qui sert à l'alimentation des gens de chez nous, alors que nous avons déjà, dans notre région, un abattoir qui pourrait très facilement suffire à notre propre consommation.

Il y aurait également lieu, pour le ministère de l'Industrie et du Commerce, de travailler d'une façon très particulière avec les divers organismes qui agissent actuellement sur le plan local. Je pense aux comités industriels, aux caisses d'entraide économique, caisses d'établissement et autres qui offrent, actuellement, des services et qui sont en mesure de fournir au gouvernement du Québec une espèce de levier pour aller encore plus loin et faire connaître ses politiques.

Ce qui manque le plus, peut-être, dans une région éloignée comme la nôtre, c'est l'information pour nos divers industriels et autres industriels possibles. Bien souvent, nos gens sont au courant d'une politique alors qu'elle touche à son terme et, pour toutes sortes de raisons, ils ne sont pas capables de bénéficier des avantages que le gouvernement met à leur disposition.

M. le Président, chez nous, vous retrouvez une population un peu extraordinaire. Plus que n'importe où ailleurs, elle a démontré, par le passé, qu'elle était capable de collaborer avec les autorités en place en vue de promouvoir et de voir elle-même à son propre développement.

Je ne veux citer, M. le Président, que le projet Gilmi. On avait, en l'espace de trois semaines, amassé quelque \$500,000 pour l'implantation d'une industrie dans notre région et, malheureusement, elle a connu des moments d'infortune. Le tout a sombré.

Il y a chez nous, M. le Président, une population très réceptive qui offre certainement autant d'avantages que peut en offrir une population dynamique comme les gens de Cabano ou autres. Il ne suffirait que d'une attention à caractère incitateur pour déclencher chez nous un regain d'activité qui ne manquerait pas d'être appréciable.

M. le Président, je ne veux pas aborder les problèmes d'une stratégie de développement industriel au niveau de la province. Je veux m'en tenir strictement au comté que je représente. A ce titre, j'ose croire qu'il serait possible d'agir à l'intérieur de la stratégie de développement du ministère de l'Industrie et du Commerce. Il y aurait possibilité de retenir une certaine part en vue de faire chez nous un certain travail au niveau de l'intégration des industries déjà existantes.

Et pour favoriser ces industries, il serait possible d'établir sur une base régionale une bourse de sous-traitance où chaque industriel de la région des Cantons de l'Est ou d'ailleurs qui a besoin de certains produits entrant dans sa

production et les fait venir d'autres provinces ou de l'extérieur, apporterait ces données dans une banque de sous-traitance à laquelle pourraient avoir accès tous les gens intéressés à la production de biens.

Cette mesure implantée sur une base régionale, spécialement dans la région des Cantons de l'Est, aurait certainement un effet d'entraînement bénéfique et contribuerait à compléter le travail de nos commissaires industriels qui travaillent de façon bénévole dans nos régions pour la majorité de nos petites villes et qui travaillent également au niveau régional.

J'aimerais profiter de l'occasion qui m'est donnée pour signaler le travail efficace de M. Derick qui est commissaire industriel pour le ministère de l'Industrie et du Commerce. J'ose souligner qu'une bourse de sous-traitance serait pour lui un atout très appréciable, que ça pourrait constituer un regain d'activité dans notre région.

Par exemple, chez nous, nous avons un abattoir qui manque constamment de porcs et il y aurait certainement lieu de voir chez nous à cette implantation pour produire les animaux nécessaires à l'utilisation à plein temps de l'abattoir local. C'est tout simplement à titre d'exemple.

Il y aurait également lieu de voir, sur une base régionale encore, à l'implantation d'un centre de recherche mis à la disposition de nos industriels qui n'ont pas, bien souvent, les facilités techniques pour effectuer certaines expériences pour faire et concevoir de nouveaux produits susceptibles de plaire aux consommateurs québécois, canadiens et, devrais-je dire, du monde entier.

La région que je représente est dynamique, les gens y sont travailleurs et leur honnêteté, leur esprit de travail font que le capital qui travaille chez nous a une valeur de premier plan. C'est pourquoi j'ose prétendre que dans la région des Cantons de l'Est, même si nous ne sommes pas les plus favorisés du côté du transport, nos gens seraient certainement heureux de participer à la nouvelle offensive du développement. Et si les ministères et le gouvernement daignaient accorder...

M. ROY (Beauce): M. le Président, j'invoque le règlement — je m'excuse auprès de mon collègue, l'honorable député de Frontenac — mais est-ce que ce serait trop vous demander d'appliquer les dispositions de l'article 26 en cette Chambre et de réclamer le silence?

LE VICE-PRESIDENT (M. Blank): Le député de Frontenac.

M. LATULIPPE: J'aimerais terminer ce chapitre où je traite des questions industrielles pour rappeler au gouvernement que la politique actuelle de subventions aux industries n'est en fait qu'une politique de subventions à la modernisation. Sans être contre la modernisation et

l'augmentation de la productivité, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit là des deniers publics.

J'inviterais le ministère de l'Industrie et du Commerce à faire pression sur le ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce aussi pour qu'on étudie un peu la possibilité non plus de verser des subventions uniquement aux promoteurs industriels, c'est-à-dire aux industriels eux-mêmes ou à l'industrie, mais la possibilité de verser de telles subventions aux employés également.

Nous pourrions ainsi commencer dès aujourd'hui, avec nos employés, à développer cette mentalité de patron dont a besoin le Québec pour assurer sa relève. Plutôt que de concentrer les efforts et les revenus dans les mains d'une minorité, ne croyez-vous pas qu'il serait de beaucoup préférable d'adopter cette méthode ou même encore de subventionner directement le consommateur à l'achat des produits québécois, que de favoriser une minorité d'individus qui sont en fait les grands possesseurs des moyens économiques et bien souvent des circuits économiques eux-mêmes, de telle sorte que nous assistons de plus en plus à une concentration des richesses dans les mains d'une minorité de plus en plus restreinte.

Dans ce sens, M. le Président, je crois qu'une politique au niveau de l'industrie et du commerce comme tels qui viendrait justement chapeauter les travailleurs en vue de les amener à participer à la co-proprieté des moyens de production, n'aurait qu'un effet bénéfique et se traduirait certainement par un accroissement du capital-travail, biens de production et services par tout le Québec. Ce qui nous manque le plus, M. le Président, chez les Canadiens français — je pense que vous le savez — c'est que justement si nous sommes absents des grandes initiatives industrielles, ce n'est pas tellement parce que nous manquons de capitaux mais parce que nous n'avons pas été élevés et formés à cette mentalité de patron. Cette mentalité ne s'impose pas ou ne se fait pas du jour au lendemain, elle se forge par la participation, et je crois qu'un effort de participation dans ce domaine se traduirait certainement par une nouvelle montée de la force québécoise.

M. le Président, si j'ai tracé un tableau un peu sombre des possibilités de devenir du comté de Frontenac spécialement et des autres comtés du sud-est du Québec, il n'en est pas moins qu'à mon point de vue nous offrons pour la province de Québec un potentiel extraordinaire et que ce potentiel, comme l'a situé le député de Fabre hier, se retrouve chez nous dans la question touristique. M. le Président, vous n'ignorez pas que nous sommes à l'aube d'une civilisation des loisirs et vous n'ignorez pas non plus que, de plus en plus, nous assisterons à une augmentation fort importante de la population dans les secteurs des villes qui voudra se retrouver dans la nature pour profiter de son temps libre.

La région que je représente offre à ce point

de vue une nouvelle dimension car, sans ignorer les effets économiques de l'industrie du tourisme, vous avez chez nous la possibilité de développer un nouveau réservoir pour la promotion touristique tel que celui des Laurentides mais encore avec un potentiel beaucoup plus élaboré. Par exemple, j'aimerais signaler que dans notre région, vous avez le mont Mégantic qui est la quatrième plus haute montagne de la province de Québec; elle offre un potentiel extraordinaire pour l'établissement d'une pente de ski. Déjà, par des subventions gouvernementales, on a étudié et élaboré des projets et nous pouvons vous garantir, à cause de la situation géographique, que vous auriez là un site un peu inédit du fait que la montagne, étant formée en U, offre une possibilité d'établissement de pentes de ski, de lacs et autres complètement à l'abri des vents, ce qui permettrait aussi, étant donné son orientation au nord, de faire du ski jusqu'au mois de juin.

M. le Président, il y aurait également possibilité dans ce secteur de développer énormément l'hôtellerie, la restauration, le camping, ce qui amènerait par la suite la construction de résidences secondaires et autres. J'aimerais aussi, avant de terminer, parler un peu des problèmes de l'agriculture, pour souligner que même si nos cultivateurs de la région ne sont pas parmi ceux qui offrent le plus grand potentiel au Québec, il n'en est pas moins vrai que si nous avons chez nous par exemple une banque de produits agricoles, ça nous permettrait d'avoir pour nos agriculteurs des prix stables.

Nous pourrions garantir la qualité de nos produits, de l'emballage, une meilleure présentation, de telle sorte que nous pourrions réellement consolider nos fermes, pas seulement dans le secteur laitier, parce que, même si ça représente le secteur le plus important, il y aurait possibilité de consolider nos fermes dans d'autres activités. Il y aurait par exemple possibilité de développer chez nous les fermes bovines; nous avons déjà une expérience avec Bovenix, qui s'est caractérisée par une réussite totale et qui mérite d'être suivie ailleurs. J'ose espérer que le ministère de l'Agriculture prêtera une oreille bienveillante à cette nouvelle initiative et qu'il la favorisera au possible.

Il y aurait par exemple possibilité chez nous aussi de développer l'utilisation de serres et autres en vue de promouvoir les organisations horticoles. Il y aurait également lieu, M. le Président, d'adopter une pratique essentielle en vue de développer encore davantage les fermes forestières de notre région. Là-dessus, M. le Président, le ministère des Terres et Forêts nous informait dernièrement qu'il était justement à étudier des propositions de regroupement. J'ose donc croire que ces études se concrétiseront dans quelque chose de très potable. Je profite également de l'occasion pour le souligner au ministre, s'il pouvait à l'occasion étudier un peu plus attentivement la formation des deux groupes qui sont en train de vouloir se former, je

suis d'accord pour reconnaître que ça correspond à une volonté des gens de notre région et également à un espoir et à un potentiel de renouveau. J'ose espérer que le ministre apportera une bienveillante attention à la formation juridique de ces deux corporations, de telle sorte qu'on n'assiste pas d'ici quelques années à une concentration de la propriété des fermes dans les mains d'une minorité.

C'est pourquoi je me permets de vous signaler que la formule des coopératives serait sans doute plus appropriée que celle de corporations à capital limité qui a été proposée. Je termine en soulignant que même si le comté de Frontenac n'est pas le plus grand comté comme force économique au Québec, il n'en est pas moins vrai qu'à cause du dynamisme de la population et de sa volonté de survivre, si le gouvernement daigne nous accorder le moindre attention dans ses politiques, il nous sera possible, j'en suis convaincu, de survivre et de montrer au Québec que dans Frontenac on est capable de promouvoir — et d'y travailler — à l'avancement des Québécois.

LE VICE-PRESIDENT (M. Blank): Est-ce qu'il y a d'autres opinants?

M. ROY (Beauce): Un instant.

LE VICE-PRESIDENT (M. Blank): Le député de Beauce.

M. Fabien Roy

M. ROY (Beauce): Au tout début de mon intervention, j'aimerais souligner la présence de quatre ministres seulement sur toute l'équipe ministérielle.

UNE VOIX: C'est un record.

M. BIENVENUE: Ils ne savaient pas que le député de Beauce parlerait.

M. ROY (Beauce): ... c'est même un record. L'honorable leader adjoint du gouvernement aurait pu les avertir quand même. Au cours de ce débat sur le discours inaugural, il y a beaucoup de sujets et beaucoup de questions que nous pouvons discuter, surtout après avoir entendu le discours inaugural préparé par le gouvernement et lu par le lieutenant-gouverneur.

Or, M. le Président, avant de toucher au discours inaugural comme tel, j'aimerais profiter des minutes qui sont à ma disposition, pour parler un peu du plus beau comté de la province, du comté que j'ai l'honneur de représenter depuis le 29 avril 1970.

C'est un comté dynamique et je voudrais éclairer les membres de cette Chambre sur certaines caractéristiques de ce comté, sur certains faits et sur les besoins que cette population exprime à l'endroit du gouverne-

ment actuellement au pouvoir, même s'il ne lui reste que quelques mois.

M. PERREAULT: Combien de mois?

M. ROY (Beauce): Tout va dépendre de la date à laquelle le premier ministre va oser déclarer des élections.

M. PERREAULT: Quelle est votre estimation?

M. SAMSON: Ce ne sera pas long.

M. ROY (Beauce): Sur le plan historique...

M. CARPENTIER: Ce ne sera certainement pas en faveur du député de Beauce.

M. ROY (Beauce): M. le Président, est-ce que je peux invoquer l'article 26?

Je disais donc que le comté que j'ai l'honneur de représenter a aussi quelques points historiques que j'aimerais relever. On sait que le comté de Beauce a été fondé au temps de la domination française, au temps du régime français. Les Beaucerons, ayant conquis cette belle vallée de la Chaudière, s'y sont installés et y règnent en maîtres depuis ces temps mémorables.

On se souviendra que les Beaucerons ont été les premiers à construire une route pour relier le Québec aux États-Unis. On se rappellera également que l'agriculture de la Beauce s'est développée de façon autonome. Nos municipalités se sont développées avec les moyens de l'époque, avec les moyens du bord, grâce à cette population qui a su se regrouper, se serrer les coudes et travailler la main dans la main pour bâtir une région qui, aujourd'hui, fait non seulement honneur au Québec, mais également au pays, au Canada tout entier.

Je remercie mes collègues du côté ministériel de leurs applaudissements; une preuve c'est qu'on admet ces choses qui sont très vraies.

Sur le plan économique, la Beauce est dotée d'un réseau d'industries comme pas un comté rural du Québec. Nos industries de la Beauce sont la propriété des Beaucerons dans une proportion de 95 p.c. Je me permettrai de citer quelques noms. On connaît le travail, qu'on fait sur le plan industriel, les Lacroix, les Dionne, les Vachon, les Rodrigue, les Poulin...

M. VEILLEUX: Tous des libéraux.

M. ROY (Beauce): Je m'excuse, c'est "archi-faux".

M. le Président, est-ce que j'ai la parole, oui ou non?

LE VICE-PRESIDENT (M. Blank): A l'ordre, s'il vous plaît! Donnez une chance au député, s'il vous plaît.

M. ROY (Beauce): S'ils veulent faire des discours, M. le Président, je pense qu'ils en ont le droit; je leur ai même donné l'avantage tout à l'heure de se lever, mais pas un n'a osé se lever. C'est moins fatigant d'interrompre ceux qui parlent. Il y en a qui ne se sont pas encore levés une fois, du côté ministériel, pour faire une seule intervention en trois ans. Ce sont ces mêmes individus qui se permettent de nous interrompre lorsque nous parlons.

Je disais donc que sur le plan industriel, la Beauce connaît un développement un peu exceptionnel à l'heure actuelle.

Mais je dois dire que ce développement industriel, nous le devons à l'initiative, à la détermination et à l'esprit de travail des gens de chez nous. À l'heure actuelle, nous sommes obligés de nous présenter devant le gouvernement pour lui demander non pas de l'aide, mais de ne pas nous nuire. De ne pas nous nuire, parce que le gouvernement est devenu une nuisance, à l'heure actuelle, au Québec. On a vanté les politiques de création d'emplois. Cela n'a jamais été aussi compliqué de travailler au Québec que cela l'est présentement, depuis l'avènement du régime Bourassa. Il faut des permis pour travailler. Il faut des cartes de compétence de ci, des cartes de compétence de ça. Comme on a engagé des patronneux pour faire la classification, inutile de vous dire que personne ne s'y comprend et le gouvernement non plus. Alors, ce sont des complications pour tout le monde.

Je disais donc que nous devons envisager, cette année, dans la Beauce, un développement économique un peu extraordinaire, un peu exceptionnel. L'année dernière, à la suite d'une catastrophe que nous avons connue dans le comté, un incendie de la compagnie Glendale, à Saint-Joseph-de-Beauce, nous avons fait des représentations auprès du gouvernement. Or, si on avait "écouté" les lois du gouvernement, l'usine ne serait pas reconstruite. On viendra nous endormir avec des belles politiques de création d'emplois. On a été obligé de retourner à des principes, du début de la colonie et du début de la Beauce pour reconstruire l'usine en 1972. On a été obligé d'organiser une corvée pour reconstruire l'usine. Les Beaucerons, en serrant les coudes et en se donnant la main, ont reconstruit, dans une grande corvée, une usine qui vaut plus d'un million de dollars, pour lui permettre de garder sa clientèle, pour lui permettre de conserver les emplois des travailleurs, pour lui permettre de prendre de l'expansion et de contribuer à l'essor économique non seulement de la Beauce, mais du Québec. Tout cela, nous avons failli le faire dans l'illégalité.

Sur le plan social, c'est la même chose. Les Beaucerons n'ont pas attendu les autres avant d'agir. Ils n'ont pas attendu le gouvernement avant d'agir. Nous avons été presque les premiers au Québec à nous organiser un bon réseau d'écoles secondaires. Les collèves de la Beauce ont contribué à la formation de grandes personnalités qui sont passées à l'histoire aujourd'hui

et qui ont apporté et donné beaucoup au Québec.

M. VEILLEUX: Des libéraux!

M. TETRAULT: Il ne parle pas de toi.

M. ROY (Beauce): M. le Président, il y en a qui radotent en arrière. Voulez-vous, s'il vous plaît, les rappeler à l'ordre encore une fois?

M. BROCHU: Est-ce qu'on peut leur suggérer de lire ce que le ministère de l'Agriculture vient de publier sur l'amélioration des troupeaux de moutons?

M. ROY (Beauce): M. le Président, sur le plan social, les Beaucerons, encore, ne se sont pas laissés tirer les oreilles pour prendre leurs responsabilités. Les premiers foyers d'hébergement, selon le système que nous connaissons au Québec présentement, ont vu naissance dans la Beauce. Pour les avoir, ces foyers d'hébergement, nous avons dû faire appel à la collectivité, c'est-à-dire demander à la population de participer non seulement en temps, mais financièrement. On a ramassé, dans certaines localités, \$35,000 \$40,000, voire même \$50,000 et plus pour la construction d'un foyer d'hébergement permettant à ceux qui avaient bâti la Beauce, à ceux qui nous ont précédés de connaître un moment de quiétude, un moment de sécurité et d'être bien logés avec les services auxquels ils avaient droit au terme de leur vie. Les Beaucerons ont été les premiers à le faire.

Aujourd'hui, parce que nous avons été les premiers à le faire, parce que nous nous sommes dotés d'un bon réseau chez nous, on nous dit: Vous n'avez pas tellement droit aux subventions parce que vous en avez pas mal. Vous dépassez les normes. Alors parce que notre population a eu de l'initiative, parce que notre population a pris les moyens, parce que notre population s'est serré les coudes, nous avons encore de la difficulté à nous faire entendre par ce même gouvernement.

La Beauce a été une des premières régions du Québec à se doter d'un réseau d'arénas modernes.

M. VEILLEUX: Encore les libéraux.

UNE VOIX: Avant le Forum à Montréal.

M. ROY (Beauce): M. le Président, je parle des régions rurales. Ceci est pour l'honorable député de Saint-Maurice. Il n'a pas l'air de trop savoir où est située la Beauce.

M. DEMERS: J'en connais une "gang" qui ne sont pas "débeaucés!"

M. TREMBLAY (Chicoutimi): On sait où est la Beauce, mais on ne reconnaît pas la Beauce en vous.

M. ROY (Beauce): M. le Président, je sais que le député de Chicoutimi a gardé d'excellents souvenirs...

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Oui.

M. ROY (Beauce): ... des années...

M. TREMBLAY (Chicoutimi) : De mes deux années d'étude dans la Beauce.

M. ROY (Beauce): ... au séminaire Saint-Victor.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): C'est là que j'ai connu les Beaucerons.

M. ROY (Beauce): Et que vous avez su les apprécier d'ailleurs.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Oui.

M. DEMERS: Il ne doublait pas ses classes!

M. ROY (Beauce): Je disais donc que, dans la Beauce, nous avons une aréna, un palais des sports à Saint-Georges qui n'ont pas encore été acceptés par le gouvernement.

M. VEILLEUX: Grâce à des libéraux.

M. ROY (Beauce): Pas un sou de subvention. Une belle aréna, un beau palais des sports, organisés grâce au bénévolat de la population, par la participation de la population. On se donne des arénas, même deux, à huit milles de distance, dans les comtés ministériels. On se sert, on a la cagnotte, on est à même. Mais ce n'est pas du patronage, ce n'est pas du favoritisme...

UNE VOIX: Nommez-les

M. BACON: On aimerait cela le savoir.

M. ROY (Beauce): M. le Président, je pense que, dans les comtés de la Gaspésie...

M. CARPENTIER: Nommez-les.

M. ROY (Beauce): ... c'est un collègue de l'Assemblée nationale qui l'a déclaré à cette Assemblée. J'ai nommé le député de Gaspé-Sud...

UNE VOIX: Cela a commencé dans le temps où vous étiez au pouvoir.

M. ROY (Beauce): ... le député de Gaspé-Nord. Je n'ai pas à faire l'historique des autres comtés. Je veux parler du comté de Beauce. Je constate que j'ai énormément de difficulté à garder la parole. Le gouvernement est nerveux, c'est effrayant! Il a donc bien peur de mes propos! Cela vous inquiète donc bien! Vous

êtes donc bien nerveux! Est-ce que vous avez peur des prochaines élections? Ce sont des questions que nous pouvons poser.

Je veux attirer l'attention du gouvernement pour dire que ces gens paient des taxes, paient des impôts. Ils n'ont jamais refusé de payer leur part. Ces gens ont droit aux services du gouvernement. Ces gens ont droit d'avoir les mêmes privilèges que les autres. Ils ont les mêmes droits que les autres. Je demande au gouvernement de leur accorder la même considération que celle qu'il accorde aux autres, compte tenu de leur participation et de leur grand patriotisme devant l'avenir de notre belle province, l'avenir de notre beau Québec.

UNE VOIX: Bravo!

M. ROY (Beauce): Mais il y a un petit point que j'aimerais toucher.

M. DEMERS: Touchez-y!

M. ROY (Beauce): Les Beaucerons, sur le plan politique, ont toujours été des gens à l'avant-garde.

M. VEILLEUX: Ils sont libéralisés au fédéral!

M. ROY (Beauce): L'histoire nous rappelle...

M. VEILLEUX: Ils ont renvoyé les créditistes au fédéral!

M. ROY (Beauce): ... qu'il y a eu des événements, au Québec, des mouvements qui ont même pris origine dans la Beauce. Qu'il me suffise de rappeler, pour ceux-là qui se souviennent encore de ces temps mémorables, la fondation de l'Action libérale nationale, qui avait permis au Québec de se débarrasser d'un cancer qui durait depuis 22 ans; le régime Taschereau. L'Action libérale nationale prit origine dans la Beauce, grâce à la participation de Lacroix et des autres avec des alliances avec MM. Gouin, Chaloult et autres.

On se rappellera également que les Beaucerons n'ont pas de leçon de patriotisme et de nationalisme à recevoir, surtout du Parti québécois, parce qu'ils ont été nationalistes et patriotes bien avant eux.

M. SAMSON: Cela, c'est vrai.

M. ROY (Beauce): La preuve, c'est qu'ils n'étaient pas séparatistes. Ils sont à l'avant-garde mais ils ne sont pas séparatistes, M. le Président.

M. VEILLEUX: Ils ne sont pas là!

M. ROY (Beauce): Le Bloc populaire, M. le Président, est encore un mouvement qui avait pris origine dans la Beauce.

M. DEMERS: Cela n'a pas duré, non plus!

M. ROY (Beauce): Il avait pris origine dans la Beauce, des députés ont été élus qui ont quand même contribué à faire avancer et à faire bouger le gouvernement du temps.

M. CARPENTIER: Ce fut de courte durée!

M. ROY (Beauce): Cela, je tiens à le dire. Tant sur le plan fédéral que sur le plan provincial, on a contribué à des prises de conscience collective, et ce sont encore les Beaucerons qui en ont été à l'origine.

M. VEILLEUX: ... élections fédérales.

M. ROY (Beauce): M. le Président, on se rappellera que lorsque les créditistes ont décidé...

M. VEILLEUX: Une prise de conscience...

M. ROY (Beauce): ... d'aller sur le plan fédéral, en 1962, la Beauce a élu le premier député créditiste au gouvernement fédéral, en 1962.

On se rappellera également, M. le Président, que votre humble serviteur a été un des premiers députés élus lorsque les créditistes ont décidé d'entrer sur la scène provinciale, le 29 avril 1970.

M. VEILLEUX: ...premiers à le retourner en 1972!

M. DEMERS: Voulez-vous nous parler de l'avenir un peu?

M. ROY (Beauce): M. le Président, je constate que l'organisateur en chef de l'Union nationale est aussi inquiet que le gouvernement! Il voudrait bien connaître l'avenir.

M. DEMERS: Oui, parce que cela change souvent dans la Beauce!

M. TREMBLAY (Chicoutimi): n est mieux de ne pas le connaître!

M. ROY (Beauce): Le député de Chicoutimi a raison, M. le Président. Il est beaucoup mieux de ne pas le connaître!

M. le Président, pendant les quelques minutes qui me restent, j'aimerais quand même souligner à l'endroit du gouvernement que nous avons des problèmes particuliers chez nous et que le gouvernement se doit d'y apporter une attention toute spéciale, d'y apporter des réponses dans le plus bref des délais.

Il y a beaucoup de problèmes. Je me contenterai de souligner seulement et d'insister sur les problèmes les plus importants.

Nous avons, dans nos villages du comté de Beauce, des industries dans pratiquement tous les villages du comté.

Quelle ne fut pas ma surprise, le 29 avril 1970 et durant la campagne électorale, de constater que nous avons encore huit paroisses qui n'avaient pas encore de routes de sortie asphaltées, et cela au coeur même du Québec, contrairement aux comtés qui nous entourent, à l'exception du comté de Frontenac.

C'est une chose complètement inadmissible. Et au moment même où je vous parle il y en a encore quatre dont le cas n'est pas réglé. Selon les dernières informations que j'ai reçues du ministère de la Voirie, il ne semble pas que ce problème sera réglé encore cette année, en 1973.

Tout ça est fait par un gouvernement qui se vante de toutes ses belles réalisations, développement économique, fédéralisme rentable, administration efficace, toute la patente. Tout y est mis à grand renfort de publicité. Et à peine à 50 milles de la capitale provinciale, en plein coeur du Québec, nous avons des localités dans lesquelles il y a des industries d'implantées qui n'ont pas encore de routes de sortie asphaltées et élargies en 1973.

Le ministre du Revenu devrait se taire parce que c'est une honte pour le gouvernement. Et, comme membre du cabinet, il devrait rougir de la situation.

UNE VOIX: Il est rouge.

M. HARVEY (Jonquière): Avez-vous les oreilles assurées?

M. ROY (Beauce): En 1962, l'actuel ministre de la Voirie, après cinq ou six années d'efforts de la population, est venu promettre l'autoroute dans la Beauce. C'était en 1962. A la fin de 1971, mon collègue, député de Dorchester, et moi-même, après de multiples démarches, à la suite de protestations, de contestations et même de marches de la population, nous nous sommes rendus au ministère de la Voirie. Ce ministère nous a déclaré, dans un document qu'il nous a remis, que l'autoroute de la Beauce serait commencée en 1972.

On nous a dit que l'autoroute a été commencée en 1972. Ils ont été planter cinq petits piquets.

M. HARVEY (Jonquière): C'est comme ça que ça commence.

M. VEILLEUX: C'est comme ça que ça commence.

M. ROY (Beauce): Cette année le ministre des Finances annonce, à grand renfort de publicité, que l'autoroute 73 va débiter en 1973. Cela fait bien. Lorsqu'on voit dans le budget de quelle façon le ministère des Finances a pris soin du ministère de la Voirie, on se demande si au cours de l'année 1973 ce ne seront pas cinq autres petits piquets qui seront encore plantés.

M. VEILLEUX: Cela va en faire dix.

M. ROY (Beauce): On se pose la question, on attend une confirmation... Et peut-être enlever non pas deux pelletées de terre, mais une pelletée de terre, M. le Président. Le problème est extrêmement sérieux. Il ne s'agit pas de desservir la population d'un comté par cette autoroute. Si j'ai fait un rappel historique tout à l'heure, c'était bien pour démontrer que la première route qui a été construite au Canada, je dis bien au Canada, pour relier le Canada et les Etats-Unis, fut la route qui a traversé la Beauce. Et, en 1973, cent ans après, nous avons encore une des routes les plus tortueuses de la province, une route qui coûte énormément cher au ministère pour l'entretien, et nous avons le record des morts accidentelles au Québec. M. le Président, c'est une route extrêmement chargée de circulation. Il y entre au-delà d'un demi-million de touristes américains à chaque année; c'est une route qui sert de communication directe entre toute la région métropolitaine de Québec et les Etats de la Nouvelle-Angleterre. Si le gouvernement était sérieux, M. le Président, il considérerait ce facteur qu'on ne pourra pas développer la région métropolitaine de Québec sans avoir une voie rapide capable de relier la région métropolitaine de Québec avec le marché de la Nouvelle-Angleterre qui est prête à recevoir les produits du Québec.

Comme il est six heures, M. le Président, je vais proposer la suspension du débat.

M. LEVESQUE: M. le Président, avec le consentement unanime de la Chambre et...

LE PRESIDENT: C'est l'ajournement du débat, je crois, parce que ce soir nous aurons... Cette motion d'ajournement est-elle adoptée?
Adopté.

Projets de loi réinscrits au feuilleton

M. LEVESQUE: M. le Président, conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 6 de notre règlement, je propose que les projets de loi suivants soient inscrits au feuilleton de l'Assemblée nationale, au stade où ils se trouvaient au moment de la prorogation de la troisième session de la 29^e Législature, savoir: projet de loi 69, Loi modifiant la loi de l'accréditation des libraires; projet de loi 63, Loi du conseil du statut de la femme; projet de loi 85, Loi modifiant de nouveau la loi des tribunaux judiciaires; projet de loi 277, Loi concernant le commerce du pain; projet de loi 275, Loi modifiant la loi de la Législature; projet de loi 65, Loi de la protection de la jeunesse; projet de loi 80, Loi des huissiers; projet de loi 78, Loi concernant le louage des choses; projet de loi 79, Loi du tribunal des loyers; projet de loi 88, Loi de l'expropriation;

projet de loi 89, Loi assurant le bien-être de la population en cas de conflit de travail; projet de loi 250, Code des professions; projets de loi 251 à 273.

M. LAURIN: Est-ce que le ministre pourrait en faire la lecture? Ce serait plus court.

M. LEVESQUE: On se comprend, cependant, je pense bien. Il s'agit de toutes les lois concernant les professions.

M. LAURIN: Oui.

M. LEVESQUE: Il va de soi que, normalement, ces projets de loi pourront être amendés, s'il y a lieu, en cours de route et que le sort de chacun sera connu en temps opportun.

LE PRESIDENT: Avant de mettre cette motion aux voix, je voudrais bien spécifier, en ce qui concerne les projets de loi qui sont rendus à l'étape de la deuxième lecture, que, concernant la première lecture, pour qu'il y ait de l'ordre dans nos procès-verbaux et dans les journaux de l'Assemblée, il faudrait que la motion se lise comme suit:

Que la première lecture du projet de loi 69, Loi modifiant la loi de l'accréditation des libraires; du projet de loi 63, Loi du conseil du statut de la femme; du projet de loi 85, Loi modifiant de nouveau la loi des tribunaux judiciaires; du projet de loi 277, Loi concernant le commerce du pain et du projet de loi 275, Loi modifiant la loi de la Législature soit adoptée et que, maintenant, ils soient inscrits à l'étape de la deuxième lecture.

Cela va, M. le secrétaire? D'accord.

Egalement que la première lecture soit adoptée pour les projets de loi suivants et qu'ils soient déferés à des commissions élues après la première lecture. Voici la liste:

Projet de loi 65, Loi de la protection de la jeunesse;

Projet de loi 80, Loi des huissiers;

Projet de loi 78, Loi concernant le louage de choses;

Projet de loi 79, Loi du tribunal des loyers;

Projet de loi 88, Loi de l'expropriation;

Projet de loi 89, Loi assurant le bien-être de la population en cas de conflit de travail.

Dans le feuilleton de la prochaine séance, ils apparaîtront comme déferés aux commissions élues après la première lecture.

En ce qui concerne les projets de loi suivants: projet de loi no 250, code des professions; projet de loi no 251, Loi modifiant la loi du Barreau...

M. LEVESQUE: Pas nécessaire de les nommer.

LE PRESIDENT: Je pense que ce serait mieux. Par mesure de prudence, je préférerais les nommer.

M. PAUL: Vous avez l'expérience d'un notaire et je ne voudrais pas qu'une fois de plus un avocat soit appelé à corriger un notaire.

LE PRÉSIDENT: Exactement. Je n'aime pas laisser trainer trop d'erreurs. Projet de loi 252, Loi médicale; projet de loi 253, Loi modifiant la loi du notariat; projet de loi 254, Loi des dentistes; projet de loi 255, Loi sur la pharmacie; projet de loi 256, Loi sur l'optométrie; projet de loi 257, Loi modifiant la loi des médecins vétérinaires; projet de loi 258, Loi des agronomes; projet de loi 259, Loi des architectes; projet de loi 260, Loi modifiant la loi des ingénieurs; projet de loi 261, Loi des arpenteurs-géomètres; projet de loi 262, Loi modifiant la loi des ingénieurs forestiers; projet de loi 263, Loi modifiant la loi des chimistes professionnels; projet de loi 264, Loi des comptables agréés; projet de loi 265, Loi des techniciens en radiologie; projet de loi 266, Loi sur la denturologie; projet de loi 268, Loi des opticiens d'ordonnances; projet de loi 269, Loi sur la chiropraxie; projet de loi 270, Loi des acousticiens en prothèses auditives; projet de loi 271, Loi sur la podiatrie; projet de loi 273, Loi des infirmières et infirmiers.

Première lecture, adopté. Deuxième lecture, adopté. Ces projets de loi sont déferés, après la deuxième lecture, à la commission spéciale des corporations professionnelles. Elle est permanente, maintenant, excusez-moi.

Ce que j'ai mis aux voix depuis le début est-il adopté? Adopté.

M. LEVESQUE: Suspension jusqu'à vingt heures cinq ou vingt heures dix.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): On va savoir quand on va avoir des taxes et des impôts.

LE PRÉSIDENT: L'Assemblée suspend ses travaux jusqu'à vingt heures dix.

(Suspension de la séance à 18 h 6)

Reprise de la séance à 20 h 14

Discours du budget

M. LAVOIE (président): A l'ordre, messieurs!

M. Raymond Gameau

M. GARNEAU: Le budget de tout Etat moderne est aujourd'hui l'instrument privilégié de la croissance économique et plus juste répartition de la richesse dans une société. Ces deux objectifs fondamentaux ont inspiré à la fois le budget des dépenses que j'ai déposé, le 22 mars dernier, devant cette Assemblée et mon exposé budgétaire de ce soir.

Après avoir fait un bref retour sur l'exercice 72/73, j'exposerai notre programme budgétaire et fiscal pour 73/74 et je terminerai par une revue de nos relations avec le gouvernement fédéral. Comme l'an passé, je dépose trois annexes à mon discours. L'annexe I présente des tableaux sur la situation économique. Les annexes II et III portent respectivement sur les exercices 72/73 et 73/74. Tous ces documents permettront une meilleure compréhension de l'évolution économique et budgétaire du Québec.

Les résultats de l'exercice 72/73

M. GARNEAU: M. le Président, la reprise amorcée à la fin de 1970 aux Etats-Unis et au Canada, après s'être confirmée en 1971, s'est encore raffermie en 1972. Le Québec a participé à ce mouvement et les principaux indicateurs témoignent abondamment de la vigueur de notre économie. Ainsi, selon les plus récentes données, le produit national brut s'est accru au Québec de 10.4 p.c. en 1972, comparativement à 7.6 p.c. en 1971. De même, selon l'enquête de la mi-année de Statistique Canada, les immobilisations devraient connaître une augmentation de 17.2 p.c. au Québec et, fait particulièrement encourageant, celles du secteur de la fabrication devraient s'accroître de 23.6 p.c., en comparaison à une hausse de 2.5 p.c. seulement pour l'ensemble du Canada.

Toujours selon les données les plus récentes, telles que révisées par le bureau de la conjoncture du ministère de l'Industrie et du Commerce, le revenu personnel au Québec a augmenté de 11.5 p.c. en 1972 au regard de 9 p.c. en 1971. Cette forte hausse s'est reflétée dans la croissance de l'impôt sur le revenu des particuliers. Dans mon discours sur le budget du 18 avril dernier, je prévoyais que cet impôt rapporterait \$1,280 millions en 72/73; en fait, nous percevons \$1,330 millions.

Les recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers sont également plus élevées du fait que de nouvelles déductions découlant de la réforme fiscale, comme les frais de garde d'enfants et les frais de déménagement ainsi que

les primes d'assurance-chômage, donneront lieu à des remboursements qui seront reflétés principalement en 73/74. En outre, il ne fait aucun doute que la rétroactivité des salaires, consentie aux employés des secteurs public et parapublic, a eu un effet appréciable sur les recettes de l'impôt.

L'accroissement élevé du revenu personnel, en 1972, a entraîné une reprise sensible de la demande. En effet, les dépenses des consommateurs ont augmenté d'environ 10.5 p.c. en 1972 comparativement à 7.1 p.c. en 1971. Cette demande a été particulièrement élevée dans le secteur de l'automobile et des biens durables qui ont connu des taux de croissance supérieurs à 15 p.c. En conséquence, les recettes de la taxe de vente ont été plus fortes que prévu. Nous escomptons, en effet, des revenus de \$733 millions à ce titre, alors que j'en avais prévu \$700 millions au début de l'année.

Tel qu'indiqué dans un document déposé récemment à l'Assemblée nationale, cette croissance des revenus fiscaux découlant de la reprise économique nous a permis de financer des dépenses supérieures à celles que j'avais prévues en avril dernier tout en laissant un déficit inférieur à celui qui avait été annoncé.

En fait, j'avais prévu, pour l'exercice 1972/73, des revenus de \$4,231 millions et des dépenses de \$4,614 millions, pour laisser un déficit de \$383 millions. Selon les tableaux que j'ai déposés le 13 mars dernier et qui seront, reproduits en annexe, les données réelles de dix mois et une évaluation des résultats pour deux mois, révèlent que les revenus s'établiront à \$4,327 millions, soit \$96 millions de plus que prévu, et que les dépenses à \$4,673 millions pour laisser un déficit probable de \$346 millions aux opérations budgétaires. On pourra retrouver les détails sur ces chiffres à l'annexe I, tableau II. L'on aura noté que ce déficit sera de \$37 millions inférieur à celui que j'avais prévu lors de mon discours sur le budget et également inférieur à celui de l'année financière terminée le 31 mars 1972.

Les déboursés extrabudgétaires s'établiront à \$265 millions (Tableau II-6) soit une réduction de \$10 millions par rapport à ce qui avait été prévu l'an dernier. Cette diminution est en grande partie attribuable au fait que les prêts et avances à l'Office des autoroutes du Québec seront d'environ \$9 millions moins élevés que prévu, suite à une décision que nous avons prise en vue d'assainir davantage la situation financière de l'Office des autoroutes. Conformément aux recommandations du vérificateur général, nous avons déjà, dès 1971, diminué la dette de l'office envers le gouvernement en cédant au ministère de la Voirie certaines voies d'accès dont le coût était supporté auparavant par l'Office des autoroutes.

De plus, au cours de l'année 72/73, nous avons décrété une réduction de 50 p.c. du taux d'intérêt sur les avances qui lui sont consenties par le ministère des Finances. Cette mesure aura

pour effet de réduire de \$7.2 millions les dépenses de l'office des autoroutes pour l'exercice 1972 et lui permettra ainsi d'atteindre un meilleur équilibre financier.

Le 18 avril dernier, j'avais prévu un programme d'emprunt de \$590 millions. En fait, si l'on ajoute les déboursés extrabudgétaires au déficit des opérations budgétaires, les besoins financiers probables s'établiront à \$611 millions. Cependant, en retranchant de ce montant le financement excédentaire de \$32 millions effectué en 71/72, le solde des emprunts nécessaires pour l'ensemble de l'année financière 72/73 s'établit à \$579 millions.

Comme je l'ai déjà annoncé, la campagne de souscription des obligations d'épargne de 1972 a rapporté \$117 millions. Par ailleurs, des emprunts de \$90 millions ont été contractés auprès du gouvernement du Canada dans le cadre de l'aide à la croissance de l'emploi, des zones spéciales et du régime de pensions du Canada. C'est donc dire que nous avons eu recours aux marchés réguliers pour une somme de \$372 millions alors que je prévoyais y recourir pour \$380 millions.

Pour sa part, l'Hydro-Québec a emprunté \$380 millions (Tableau II-8) au cours de son exercice financier 1972, alors que j'avais prévu des emprunts de \$385 millions en avril dernier.

Bref, M. le Président, l'année qui s'achève a été excellente tant du point de vue économique que du point de vue financier. La reprise a entraîné une hausse exceptionnelle de nos revenus, ce qui a contribué à diminuer l'importance du déficit budgétaire par rapport à celui qui avait été prévu.

Qu'il me soit permis de souligner avec une certaine satisfaction que l'activité économique a été particulièrement forte dans le secteur manufacturier, qui est justement l'un de ceux qui ont retenu le plus l'attention du gouvernement depuis 1970. Il est vrai que la reprise économique s'est manifestée davantage en termes d'augmentation de productivité qu'en termes d'emplois, mais il n'en demeure pas moins que les politiques budgétaires et fiscales que notre gouvernement a adoptées au cours des trois dernières années ont eu un effet déterminant. Les indicateurs économiques sont là pour en mesurer l'importance et la hausse exceptionnelle des rentrées fiscales pour en fournir la preuve.

Le programme budgétaire et fiscal 1973/74

M. GARNEAU: J'aimerais maintenant, M. le Président, aborder le programme budgétaire et fiscal pour l'année 73/74. La reprise économique devrait prendre une ampleur accrue en 1973 et se manifester davantage dans la création d'emplois.

En effet, on peut escompter de nouveau une hausse du produit national brut de l'ordre de 10 p.c. Pour faire face à la demande très forte

des consommateurs, qui verront leur revenu disponible accru par le raffermissement de la reprise économique et aussi par les politiques gouvernementales de réduction d'impôt et d'augmentation des paiements de transfert, les entreprises devraient recruter plus de main-d'oeuvre qu'en 1972.

En conséquence, je prévois que le taux de croissance de l'emploi atteindra au moins le double de celui de l'an dernier. En fait, les données de Statistique Canada pour les premiers mois de 1973 confirment cette prévision.

D'ailleurs, face au problème du sous-emploi, le gouvernement n'est pas demeuré inactif, bien au contraire. Pour stimuler l'économie et favoriser la création d'emplois, nous avons, au cours des dernières années, encouru délibérément des déficits élevés en augmentant le niveau des immobilisations publiques et parapubliques.

Ainsi, dès 71/72, ces immobilisations croissaient de plus de 20 p.c. pour se situer à près de \$1.4 milliard, grâce en particulier à une augmentation de 36 p.c. des immobilisations faites par les ministères eux-mêmes. En 72/73, le montant brut des immobilisations publiques et parapubliques a été porté à \$1.6 milliard et cette année il atteindra près de \$1.8 milliard.

Un tel niveau d'immobilisations a un impact incontestable sur l'emploi. Nous avons pu évaluer, à l'aide du tableau interindustriel de l'économie québécoise préparé par le ministère de l'Industrie et du Commerce, que chaque million de dollars dépensé pour la construction de routes, d'écoles, d'édifices publics, d'hôpitaux permettait de créer ou de soutenir environ 75 emplois, soit directement dans le secteur de la construction, soit indirectement dans les divers secteurs industriels qui en sont les fournisseurs.

Ainsi, l'on peut donc dire que le niveau des immobilisations publiques et parapubliques a permis, au cours des dernières années et permettra cette année encore, d'assurer directement ou indirectement entre 120,000 et 140,000 emplois répartis dans de nombreux secteurs de l'économie et dans toutes les régions du Québec.

La nouvelle présentation des crédits par mission permet d'ailleurs de constater qu'une bonne partie des dépenses de l'Etat sont orientées vers l'action économique. En 73/74, \$742 millions seront affectés à cette fin.

On nous fera valoir en contrepartie que, pour la même année, plus de \$1.5 milliard ira à la mission éducative et \$1.9 milliard à la mission sociale. C'est là un fait incontestable qui illustre l'importance que les gouvernements ont accordé à ces missions depuis 1960.

Toutefois, ce regroupement doit être interprété à la lumière des considérations suivantes.

En premier lieu, les sommes indiquées pour les diverses missions ne comprennent que les crédits budgétaires. Or, notre action sur le plan économique comprend également des déboursés extrabudgétaires faits aux sociétés d'Etat qui

oeuvrent dans le secteur économique, telles que Sidbec, Soquem, Soquip, la Société de développement de la baie James, la Société de développement industriel du Québec.

En second lieu, en comparant l'importance de l'augmentation relative des missions, il faut se rappeler que le rôle du gouvernement ne se définit pas de la même façon dans chacune de ces missions. C'est ainsi que la prise en charge par l'Etat de l'éducation et des soins hospitaliers, par exemple, a résulté en une augmentation telle de son rôle dans ces domaines que l'on peut dire qu'il supporte la presque totalité des dépenses des Québécois dans ces secteurs.

Il n'en va pas de même de la mission économique où l'entreprise privée reste le moteur principal de l'activité et où le rôle de l'Etat ne saurait se mesurer uniquement en termes de niveau de dépenses. Celui-ci consiste également à favoriser et à stimuler les initiatives des individus et des entreprises par divers moyens d'assistance technique et aussi par une fiscalité appropriée. C'est pourquoi nous avons non seulement évité d'augmenter les taxes, mais nous avons même réduit ou aboli certaines d'entre elles. L'an dernier, par exemple, en plus d'avoir réduit l'impôt successoral, nous avons aboli la taxe sur le transfert des valeurs mobilières et suspendu pour trois ans la taxe de vente sur la machinerie industrielle. Ces mesures ne sont certainement pas étrangères à la hausse de quelque 30 p.c. des immobilisations en machinerie et outillage que notre secteur de la fabrication devait connaître en 1972.

Enfin, dans cette présentation par mission, les dépenses de construction ont été classées en fonction de leurs fins éducatives, culturelles ou sociales et non en fonction des effets économiques qu'elles entraînent. Or, les investissements subventionnés ou autorisés par le gouvernement du Québec dans ces domaines s'élèveront à plus de \$500 millions en 73/74, ce qui illustre l'importance économique de dépenses qui ne sont pas classées dans la mission économique et dont l'influence sur la création d'emplois n'en demeure pas moins réelle.

M. le Président, la semaine dernière, j'ai déposé les crédits 73/74 dont le montant s'élève à \$5,068,000,000 (Tableau III-2). Je voudrais maintenant vous faire part de mesures additionnelles qui donneront lieu, dans les prochains jours, à un dépôt de crédits supplémentaires. Ces nouvelles initiatives visent à stimuler davantage la création d'emplois et à augmenter les ressources financières de nos municipalités.

Premièrement, je dirai que l'une des priorités du gouvernement est de favoriser un développement économique régional harmonieux par de multiples programmes d'infrastructures, notamment par des réseaux routiers et des parcs industriels. En 73/74 des crédits de \$8.2 millions, au regard de \$1.9 million l'année précédente, ont déjà été prévus au ministère de l'Industrie et du Commerce pour l'infrastructure d'accueil à l'industrie. En plus de ces crédits

déposés la semaine dernière, nous avons décidé d'ajouter des sommes additionnelles pour la mise en place d'un parc industriel à Sherbrooke. Son coût total devrait s'élever à \$3 millions, dont \$1 million sera dépensé en 73/74. Nous répondons là à un besoin de cette région des Cantons de l'Est qui bénéficiera ainsi de meilleures possibilités de développement industriel.

Une autre préoccupation majeure du gouvernement est d'accroître l'efficacité de l'action de nos grands instruments collectifs de développement économique. Comme vous le savez, la Société québécoise d'exploration minière a été créée en 1965 avec un capital social de \$15 millions à être versé sur une période de dix ans. En 1971, pour répondre à des engagements de plus en plus importants dans le domaine de l'exploration, nous avons posé un premier geste concret en portant le capital social de Soquem à \$21.25 millions. Malgré cette addition à son capital, les revenus que Soquem tire de l'exploitation minière demeurent cependant encore insuffisants pour lui permettre de mener à bien plusieurs projets importants qu'elle a mis en marche dans diverses régions du Québec.

Dans les mois à venir, Soquem devra assumer le fardeau financier nécessaire à la mise en valeur du gîte de sel aux Iles-de-la-Madeleine, d'un gîte d'ilménite et de rutile à Saint-Urbain dans le comté de Charlevoix et, éventuellement, d'un gîte de magnetite titanifère à Magpie sur la Côte Nord. Soquem sera également appelée à garantir sa part des emprunts nécessaires au financement de la mise en exploitation du gisement de colombium de Saint-Honoré dans la région de Chicoutimi.

Voilà pourquoi le gouvernement du Québec se propose maintenant de porter le capital social de Soquem à \$40 millions. La société pourra ainsi poursuivre ses activités d'exploration courante et financer ses programmes de mise en valeur à exigences financières normales. De plus, nous étudions la possibilité de créer un fonds spécial de développement afin de permettre à Soquem de s'engager dans des projets de plus grande envergure.

L'opération placement

M. GARNEAU: La troisième lecture, M. le Président, concerne le placement des gens sans travail. Malgré la croissance économique que nous connaissons, les emplois qui se créent ne peuvent pas toujours résorber complètement le chômage. C'est ainsi que certains travailleurs n'ont malheureusement pas toujours les qualifications nécessaires pour remplir les emplois disponibles ou encore considèrent-ils que ces emplois ne correspondent pas à leurs aspirations en termes de revenu ou de lieu de travail. De nombreux emplois ne trouvent pas preneurs, ce qui retarde même la croissance de certains secteurs industriels. Il y a donc mésadaptation entre l'offre et la demande d'emplois et c'est la

volonté du gouvernement de chercher, par tous les moyens, à y remédier.

Ce problème tient à plusieurs facteurs. Il y a d'abord les transformations technologiques rapides que connaissent certains secteurs de notre économie et qui exigent un recyclage constant des travailleurs; il y a la mise en place de programmes de soutien du revenu, qui ne comportent peut-être pas suffisamment encore d'incitation au travail; il semble enfin que de très nombreux chômeurs, les assistés sociaux en particulier, pourraient être mis en emploi s'ils étaient mieux renseignés sur les postes disponibles.

C'est dans cet esprit que le gouvernement créait, en décembre dernier, un comité de placement chargé d'identifier les secteurs et les régions où il y a pénurie de main-d'oeuvre; de classer les bénéficiaires d'aide sociale selon leurs aptitudes à occuper un emploi; de préparer une banque de projets susceptibles de créer des emplois dans le secteur public et, finalement, de suggérer des mesures pour inciter les personnes sans emploi à réintégrer le marché du travail.

La banque de projets sera constituée, pour une bonne part, à même les budgets des ministères. De plus, pour permettre la réalisation de projets nouveaux, un programme spécial additionnel de \$5 millions sera ajouté au secteur "main-d'oeuvre et emploi" du ministère du Travail.

La quatrième mesure concerne le placement des étudiants durant l'été. Disons que, l'été dernier, nous avions prévu, dans les budgets des divers ministères, une somme globale de \$2.3 millions qui a permis de procurer de l'emploi à près de 3,000 étudiants. Pour leur part, les sociétés parapubliques ont embauché environ 2,300 étudiants pendant la période estivale. En outre, quelques milliers d'étudiants ont pu trouver de l'emploi d'été via le Service de placement étudiant du gouvernement.

Pour l'été prochain, déjà \$4 millions ont été inscrits aux crédits que j'ai déposés la semaine dernière. Pour favoriser davantage les emplois d'été, nous avons décidé d'ajouter un crédit additionnel de \$2,500,000 à cette fin. Comme le secteur public devrait embaucher un nombre d'étudiants au moins égal à celui de l'an dernier, on peut prévoir que plus de 12,000 étudiants trouveront un emploi au cours de l'été prochain sans compter ceux qui pourront être embauchés par le secteur privé et via le Service de placement des étudiants.

M. le Président, un autre secteur qui a retenu notre attention en ce qui concerne les nouvelles mesures budgétaires est celui des sports et des loisirs. Déjà les crédits déposés la semaine dernière prévoyaient une augmentation de \$2.6 millions ou 30 p.c. pour les deux programmes administrés par le Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports. Nous avons ajouté un montant additionnel de \$2,500,000 qui servira surtout au financement d'équipe-

ments et de services de sports et loisirs tant sur le plan régional que local.

L'aide aux municipalités

M. GARNEAU: Enfin — et c'est là l'action budgétaire peut-être la plus importante que j'annonce ce soir — cela concerne l'aide aux municipalités. Les problèmes financiers des municipalités sont bien réels et ceux des contribuables fonciers ne le sont pas moins. Conscients de cette situation, nous avons pris, au cours des dernières années, des mesures destinées à aider nos municipalités. C'est ainsi que la subvention en guise d'impôt foncier fut étendue pour s'appliquer non seulement aux édifices gouvernementaux, mais également à ceux des CEGEP, des universités, des hôpitaux et des maisons de bien-être. En outre, à compter du 1er juillet 1972, nous avons abaissé de \$0.05 le taux normalisé de l'impôt foncier scolaire pour le porter de \$1.40 à \$1.35 les \$100 d'évaluation uniformisée. Enfin, nous avons augmenté de façon appréciable nos subventions aux municipalités, sans compter l'accroissement marqué qu'a connu, au cours des dernières années, la subvention inconditionnelle fondée sur la taxe de vente. Celle-ci atteindra près de \$200 millions au cours de l'exercice 73/74, alors qu'elle dépassait à peine \$125 millions en 69/70.

Dans le document de travail sur le financement municipal que je déposais en 1971 à la Conférence provinciale-municipale, j'indiquais la volonté du gouvernement de prendre à sa charge le coût de certains services assumés jusque là par les municipalités. C'est ainsi que nous avons fait disparaître la contribution municipale au financement des unités sanitaires. Bien plus, depuis le 1er janvier 1973, la Société d'habitation du Québec supporte une part accrue du déficit d'exploitation des habitations à loyers modiques érigées par les municipalités, lesquelles voient ainsi leur part du déficit éventuel diminuée de 25 p.c. à 10 p.c. Cette mesure a déjà eu comme résultat un accroissement marqué de la demande des municipalités pour la construction de nouveaux logements à loyers modiques, communément appelés HLM.

En conséquence, notre budget à ce poste passe de \$7.6 millions en 72/73 à \$12.9 millions au cours du prochain exercice financier.

Nous voulons continuer notre aide pour augmenter les ressources financières des municipalités pour le plus grand avantage des contribuables.

Voici les principales mesures que nous entendons prendre à ce sujet.

D'abord, le taux normalisé de l'impôt foncier scolaire sera de nouveau abaissé pour être porté à \$1.30 au 1er juillet 1973 et à \$1.25 au 1er juillet 1974, ce qui représente la possibilité d'un revenu municipal additionnel de \$18 millions en 1973 et de \$38 millions en 1974 ou d'une réduction équivalente de l'impôt foncier

dans le cas des municipalités qui ne désirent pas se prévaloir de cette ouverture de \$0.10 par \$100 d'évaluation uniformisée du champ de l'impôt foncier. On se souviendra que nous nous étions engagés à réduire l'impôt foncier scolaire de \$0.15 par \$100 d'évaluation uniformisée sur une période de cinq ans. Nous l'aurons fait sur une période de trois ans seulement.

La deuxième mesure que nous entendons prendre pour aider les municipalités se rapporte à la subvention spéciale qui était versée aux municipalités depuis 1969 et que le gouvernement du Québec a décidé, cette année, de tripler.

Cette subvention spéciale, comme je viens de le dire, remonte à l'année 1969 et s'applique aux municipalités de 50,000 âmes et plus. Elle était fondée sur la taxe de vente perçue dans les limites de la municipalité et était de 2.5 p.c. des sommes ainsi perçues pour les villes de 100,000 âmes et plus et de 1.25 p.c. des sommes perçues dans les limites de la municipalité pour les villes entre 50,000 et 100,000 âmes. Son but était d'aider les municipalités de forte taille à faire face aux obligations plus onéreuses qu'elles doivent encourir. Je propose trois changements majeurs au système actuel.

En premier lieu, la subvention sera étendue aux municipalités de 25,000 âmes et plus. Cela aura pour effet d'ajouter quelque 20 municipalités à celles qui bénéficient déjà de la subvention. C'est ainsi que les villes comme Anjou, Cap-de-la-Madeleine, Charlesbourg, Chicoutimi, Dollard-des-Ormeaux, Drummondville, Granby, Jonquière, Lachine, Outremont, Pierrefonds, Pointe-aux-Trembles, Pointe-Claire, Rimouski, Saint-Hubert, Saint-Jean, Saint-Jérôme, Shawinigan et Valleyfield recevront des subventions annuelles qui varieront entre \$106,000 et \$175,000 par année. Comme vous pouvez le constater, il s'agit là soit de villes de banlieue, ou de centres régionaux importants qui, à des degrés moindres que pour les grandes agglomérations, doivent tout de même fournir des services municipaux fort élaborés. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'étendre aux villes de 25,000 à 50,000 âmes cette subvention.

En second lieu, nous voulons réduire l'écart entre la subvention aux villes de 50,000 à 100,000 âmes et celles de 100,000 âmes et plus, tel qu'elle était administrée par l'ancien système. Cet écart est donc réduit de 50 p.c. à 40 p.c.

Enfin, la subvention prendra désormais la forme de versements per capita, plutôt que de montants axés sur le rendement de la taxe de vente. Ces montants seront de \$10 par tête, pour les municipalités de 100,000 âmes et plus; de \$6 par tête, pour celles dont la population varie entre 50,000 et 100,000 âmes et de \$4 par tête, pour les villes de 25,000 à 50,000 habitants.

Pour donner quelques exemples de ce que

cela signifie, M. le Président, je dirai que Montréal, sous l'ancien régime, a reçu cette année \$4,233,000 de subvention comme aide aux villes de 50,000 âmes et plus. Par le nouveau système, Montréal recevra \$12,143,520, soit le triple de la somme qu'elle recevait auparavant.

M. le Président, la subvention versée à la ville de Montréal semble vous avoir laissé paisible; peut-être que celle qui va aller à la ville de Laval vous égaiera davantage. Je vous dirai que Laval recevra, par le nouveau système, \$2,280,000 comparé aux \$442,000 qu'elle a reçus cette année. La ville de Québec voit ses subventions passer de \$886,000 à \$1,860,000.

Pour les villes de 50,000 à 100,000 âmes, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, la subvention per capita sera de \$6. La ville de Hull recevra \$381,000, comparativement à \$80,000 sous l'ancien régime; la ville de La Salle, \$437,000 comparé à \$82,000 sous l'ancien régime; Longueuil recevra \$585,440 comparé à \$108,000; Montréal-Nord recevra \$534,000 comparé à \$122,000; Sainte-Foy recevra \$410,000 comparé à \$146,000; Saint-Laurent recevra \$377,000 à comparer avec \$176,000; Saint-Léonard, \$312,000 à comparer à \$93,000; Sherbrooke, \$484,000 comparé à \$128,000; Trois-Rivières, \$335,000 comparé à \$102,000 et Verdun, \$448,000 comparé à \$73,000.

Comme je l'ai mentionné, il s'agit là d'une subvention per capita et les chiffres de population qui seront utilisés pour administrer ces subventions seront ceux fournis par le dernier recensement, en 1971, fait par Statistique Canada. Dans le cas de regroupements, les populations des municipalités fusionnées seront additionnées, comme on le fait, d'ailleurs, pour la redistribution de la taxe de vente.

Le montant global de la subvention sera de l'ordre de \$23 millions, (Tableau III-3) soit trois fois le montant qui était prévu à ce budget par les anciennes mesures. Les municipalités qui bénéficient de cette subvention spéciale englobent la moitié de la population du Québec.

M. le Président, quant aux autres municipalités, leur situation financière et leur niveau d'imposition foncière varient très fortement d'un endroit à l'autre, soit en raison de l'étendue des services qu'elles se donnent, soit à cause de l'importance relative de la redistribution de la taxe de vente par rapport à leurs budgets. Il convient donc de prévoir pour elles un régime mieux adapté à leurs besoins financiers. C'est pourquoi nous avons décidé d'ajouter un élément nouveau de \$3 millions au programme prévoyant une assistance financière aux municipalités. Cette aide pourra être versée aux municipalités de moins de 25,000 habitants, qui doivent faire face à des dépenses qui dépassent leurs ressources financières.

De plus, nous augmenterons de \$3 millions la subvention prévue au ministère des Transports pour les travaux municipaux de

voirie. Le nouveau montant à ce poste sera donc de \$18.2 millions et les sommes totales pour venir en aide aux plus petites municipalités totalisent \$6 millions de plus que celles qui étaient prévues dans les budgets réguliers.

Toujours dans le domaine municipal, je propose qu'à compter du 1er mai 1973, les droits d'entrée aux courses de chevaux soient désormais perçus et conservés par les municipalités impliquées. Cette mesure, qui représente un transfert de plus de \$400,000 pour l'exercice 73/74, les aidera à défrayer le coût des services supplémentaires qu'elles doivent encourir à l'occasion de courses de chevaux.

On se rappellera que depuis 1965 les revenus provenant de l'imposition de droits sur les divertissements, communément appelés taxe d'amusement, sont perçus et entièrement...

Est-ce que le parti du Ralliement créditiste se lance déjà dans les courses de chevaux?

M. ROY (Beauce): J'invoque le règlement, M. le Président.

M. MARCHAND: Cela fait mal.

M. ROY (Beauce): L'honorable ministre des Finances aurait dû prendre le temps de regarder d'où pouvaient venir les bruits. Les bruits sont venus de ce côté.

M. SAMSON: Et le cheval se mit à rire.

M. GARNEAU: Vous auriez dû dire qu'il se mit à parler.

LE PRESIDENT: A l'ordre!

M. GARNEAU: Cette mesure, qui représente un transfert de plus de \$400,000 pour l'exercice 73/74, les aidera à défrayer le coût des services supplémentaires, comme je l'ai mentionné, que les municipalités qui ont des pistes de course sur leur territoire doivent fournir pour les services d'ordre, etc.

Comme je l'ai mentionné, la taxe d'amusement est perçue et gardée par les municipalités depuis 1965, à l'exception des droits d'entrée sur les pistes de courses, exception que nous faisons disparaître maintenant.

Ces mesures que je viens d'annoncer et qui s'ajoutent à celles qui ont été prises au cours des années antérieures portent à \$396 millions en 73/74 l'aide que le gouvernement du Québec apporte aux municipalités. Ce montant était de \$188 millions en 69/70. C'est donc dire qu'en l'espace de quatre ans cette assistance financière aux municipalités aura plus que doublé, sans compter les dépenses additionnelles maintenant assumées par le gouvernement et qui étaient auparavant à la charge des municipalités. (Tableau III-4)

C'est donc dire que le gouvernement reconnaît l'importance du rôle des municipalités tant en milieu urbain qu'en milieu rural et qu'il cherche à leur faciliter la tâche en leur transférant des ressources plus abondantes.

M. le Président, je dirai qu'en résumé, j'avais prévu des crédits net de \$5,068 millions lors du dépôt des crédits la semaine dernière. Les nouvelles mesures budgétaires que j'annonce ce soir et dont les crédits seront déposés prochainement ajouteront \$51 millions à ce programme de dépenses, soit \$40 millions pour le programme d'aide au secteur municipal, \$5 millions pour l'opération placement, \$2.5 millions pour la création d'emplois d'été pour les étudiants, \$2.5 millions additionnels également pour le Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports et finalement \$1 million pour le parc industriel de Sherbrooke. Les crédits nets totaux seront donc portés à \$5,119 millions. (Tableau III-2)

La fiscalité

M. GARNEAU: Avant d'indiquer comment j'entends financer ce programme de dépenses, je voudrais faire un bref tour d'horizon de la fiscalité québécoise et vous faire part des mesures nouvelles que nous entendons prendre.

L'an dernier, nous avons procédé à une réforme en profondeur de l'impôt sur le revenu. C'est ainsi que nous avons porté les exemptions personnelles de \$1,000 à \$1,500 pour les célibataires et de \$2,000 à \$2,850 pour les personnes mariées, tout en maintenant les exonérations respectives de \$2,000 et de \$4,000. De même, notre nouvelle loi de l'impôt sur le revenu est plus généreuse à l'endroit des salariés en leur permettant de déduire des dépenses qui étaient refusées auparavant; par exemple, une allocation spéciale de 3 p.c. du salaire, avec maximum de \$150 pour l'achat d'outils, de vêtements spéciaux et pour d'autres dépenses reliées au travail; de même, les frais de déménagement encourus lors du changement de résidence en raison des exigences de l'emploi, etc. La nouvelle loi accorde également aux mères de famille qui travaillent hors de leur foyer une déduction pour les frais de garde d'enfants. Enfin, le privilège de l'étalement du revenu que nous avons accordé en 1971 aux cultivateurs, aux pêcheurs, aux artistes et aux athlètes professionnels, fut étendu l'an dernier à tous les contribuables dont les revenus fluctuent fortement d'une année à l'autre.

Nous avons apporté des changements majeurs à l'impôt successoral en vue d'alléger son impact et de faciliter ainsi le passage de l'entreprise familiale d'une génération à l'autre. C'est pourquoi l'exonération pour la ligne directe a été portée, en deux étapes, de \$75,000 à \$150,000 et que fut abolie, le 1er janvier 1973, la majoration que nous avons décrétée pour 1972 afin de percevoir nous-mêmes la part de 25 p.c. de l'impôt successoral qui était perçue autrefois par le gouvernement fédéral et cela depuis 1964.

Parmi les mesures fiscales destinées à stimuler l'activité économique, mentionnons l'abolition de la taxe sur le transfert des valeurs

mobilières, la suspension pour une période de trois ans de la taxe de vente sur la machinerie industrielle et aussi l'octroi de crédits d'impôt consentis, en vertu de la Loi favorisant le développement industriel au moyen d'avantages fiscaux, à certaines catégories d'industries manufacturières qui investissent au Québec. Ces crédits d'impôt portent sur 30 p.c., 50 p.c. ou 100 p.c. des investissements selon les zones où ils sont effectués.

Il est bien difficile, M. le Président, de déterminer avec exactitude l'impact de toutes ces mesures sur le développement industriel; trop de facteurs influent sur les décisions d'investir. Toutefois, qu'il me soit permis d'attirer l'attention de cette Assemblée sur certaines des dernières données disponibles de Statistique Canada concernant les investissements au Québec en 1972: augmentation du total des investissements de 13.9 p.c. au Québec comparativement à 6.4 p.c. pour l'ensemble du pays; dans le domaine de la fabrication seulement, augmentation de 15.2 p.c. au Québec au regard de 3.2 p.c. pour l'ensemble du pays; augmentation des immobilisations du secteur manufacturier, investissements qui ne comprennent pas les réparations, 23.6 p.c. au Québec, 2.5 p.c. pour l'ensemble du pays.

Ce sont là les faits qui illustrent bien l'ampleur de la relance économique qui est en voie de se concrétiser au Québec, mais il ne faut pas s'arrêter là. C'est pourquoi je veux maintenant présenter de nouvelles mesures fiscales qui ont à la fois pour objet d'alléger le fardeau fiscal du contribuable, surtout celui dont le revenu est modeste, et de stimuler l'économie.

M. le Président, la première mesure que nous avons décidé de prendre concerne l'exonération de \$2,000 pour les célibataires et de \$4,000 pour les personnes mariées, exonération que nous portons à \$2,500 pour les célibataires et \$5,000 pour les gens mariés. Il est préférable, selon nous, d'accroître l'exonération plutôt que d'augmenter les exemptions qui, en raison des taux progressifs de l'impôt, profitent davantage aux personnes dont les revenus sont élevés. Les contribuables que l'on veut aider, soit les gens à faible revenu, fussent-ils âgés, aveugles ou infirmes, le seront davantage par la hausse de l'exonération que je propose.

Comme première conséquence de cette hausse des exonérations, 125,000 Québécois n'auront plus à payer d'impôt en 1973. Donc, 125,000 personnes se trouvent exemptées de l'impôt sur les particuliers au Québec avec cette mesure. La baisse d'impôt qui en découle a surtout un objectif social; aider les personnes et les familles à revenu modeste. Mais elle a également un objectif économique, celui d'inciter les gens à travailler plutôt qu'à compter sur l'aide sociale qui, elle, n'est pas taxée.

Cette politique va dans le sens des objectifs de retour au travail poursuivis par "l'opération placement" que nous avons lancée en décembre dernier et dont j'ai parlé antérieurement. Il y a

actuellement au Québec des emplois disponibles qui n'exigent pas d'aptitudes particulières. En augmentant ainsi le revenu personnel disponible des particuliers visés par cette mesure et en élargissant de ce fait l'écart entre ce revenu et les prestations d'assistance sociale, nous croyons qu'un plus grand nombre de gens auront intérêt à se trouver de l'emploi.

L'exonération accrue profitera aussi de deux autres façons aux contribuables à revenu modeste. En premier lieu, ceux qui gagneront moins de \$2,500 et \$5,000, selon qu'ils sont célibataires ou mariés, n'auront plus à payer de contribution au régime d'assurance-maladie. En second lieu, nous rembourserons au Régime des rentes du Québec la moitié de la contribution des travailleurs autonomes qui gagnent moins que ces limites de \$2,500 et \$5,000. Ces mesures existaient déjà, mais s'appliquaient uniquement aux contribuables dont les revenus étaient de \$2,000 ou de \$4,000, selon le cas.

La deuxième mesure fiscale, M. le Président, que nous voulons prendre, concerne l'exemption de l'impôt pour le gain de capital censé être réalisé par un cultivateur qui, à son décès, laisse sa terre à ses enfants, pour qu'eux-mêmes puissent la cultiver à leur tour. Cette mesure sera également applicable à compter du 1er janvier 1973.

3) La loi de l'impôt sur les dons sera amendée, avec effet rétroactif au 1er janvier 1973, en vue de porter de \$25,000 à \$75,000 l'exemption spéciale dont le cultivateur peut bénéficier une fois dans sa vie lorsqu'il fait don de sa terre à des fins agricoles à un ou plusieurs de ses enfants. L'exemption spéciale de \$25,000 avait pour objet de permettre à la terre familiale de passer librement d'une génération à l'autre du vivant du père. Son passage, en cas de décès de ce dernier, ne pose aucun problème fiscal puisque l'exonération de droits successoraux pour la ligne directe est maintenant de \$150,000.

Toutefois, on nous a fait valoir que l'exemption spéciale de \$25,000 n'était pas suffisamment élevée, c'est pourquoi nous n'hésitons pas à la porter à \$75,000. Je tiens à signaler qu'il s'agit ici d'une exemption, c'est-à-dire que seulement le montant qui excède l'exemption devient imposable, le cas échéant.

4) A compter du 1er janvier 1974, cette fois, l'impôt successoral applicable à toutes les catégories d'héritiers sera abaissé de 20 p.c. et cette réduction prendra la forme d'une détaxe. En d'autres termes, la loi demeurera inchangée quant à son assiette, ses exemptions, ses tables de taux et ses exonérations mais elle prévoira une déduction linéaire de 20 p.c. de l'impôt autrement exigible. Par exemple, un héritier qui devrait normalement acquitter \$1,000 de droits successoraux n'en paiera que \$800; celui qui aurait dû en acquitter \$10,000 n'en paiera que \$8,000.

Cette mesure fait suite à l'annonce que j'ai faite l'an dernier de réduire graduellement

l'impôt successoral jusqu'à son abandon éventuel. Maintenant que les gains de capital sont imposés et qu'il y a présomption de gain au moment du décès, l'impôt successoral trouve moins sa raison d'être comme mesure de redistribution de la richesse.

5) Dans le cadre de notre politique de développement industriel, nous permettrons à nos entreprises de fabrication et de transformation, à l'exclusion des industries extractives, d'amortir sur une période de deux ans la machinerie industrielle achetée entre minuit ce soir et le 31 mars 1975 et utilisée au Québec. Cette mesure viendra compléter celle que nous avons prise l'an dernier d'exempter pour trois ans la machinerie industrielle de la taxe de vente et remplacera la mesure qui autorise présentement les entreprises de fabrication et de transformation à calculer l'amortissement de leurs nouveaux investissements sur une valeur égale à 115 p.c. de leur coût réel. Cette incitation s'ajoute également à la mesure fiscale consentie en vertu de la Loi favorisant le développement aux moyens d'avantages fiscaux.

Par ces moyens, nous voulons stimuler davantage les nouveaux investissements dans le secteur manufacturier. Ceux-ci ont été très forts au Québec en 1972 et nous voulons qu'il en soit de même pour 1973 et les années suivantes. En 1975, nous réviserons ces politiques incitatives à la lumière des résultats obtenus.

M. BOURASSA: Cent vingt cinq mille. Il y en a dans votre comté, là-dedans.

M. GARNEAU: 6) Au cours des dernières années, les dates de paiements par anticipation que les compagnies devaient effectuer en acompte sur leur impôt annuel ont été modifiées de temps à autre. La dernière modification qui s'inscrit à ce chapitre a été introduite avec la réforme fiscale de l'an dernier et elle exigeait des versements tous les deux mois, alors qu'antérieurement ces versements devaient être effectués tous les trois mois. Le but de ces diverses modifications, qui augmentaient progressivement le nombre de versements par anticipation, était de relier le paiement des impôts des compagnies à leur capacité de payer ou à l'accumulation de leurs profits au cours d'une même année d'imposition.

Cette année, à compter du mois de mai, toutes les compagnies devront, le dernier jour de chaque mois, verser 1/12 de leur impôt estimé pour l'année en cours ou de leur acompte provisionnel de base tel que déterminé par la loi. De plus, le solde de leur impôt, le cas échéant, deviendra exigible le dernier jour du troisième mois qui suit la fin de leur exercice financier. Ces mesures feront coïncider les dates de ces versements avec celles que les compagnies doivent respecter lorsqu'elles acquittent leur impôt fédéral. C'est donc une tracasserie administrative de moins pour les entreprises, car

les paiements de même nature qui doivent être faits aux deux gouvernements deviendront exigibles aux mêmes dates.

7) A compter du 1er avril 1973, l'exemption de la taxe de vente pour les petits achats sera portée de \$0.10 à \$0.15. Cette exemption est demeurée inchangée depuis l'imposition de la taxe de vente; il semble logique de la hausser en raison de l'accroissement des prix. En outre, cette mesure éliminera de la taxe de vente une foule de menus articles et contribuera à simplifier ainsi la tâche de nos marchands.

M. CHARRON: Merci beaucoup.

M. GARNEAU: 8) A compter également du 1er avril 1973, l'exemption de la taxe sur les repas sera portée de \$1.24 à \$1.49. La dernière fois que l'exemption fut haussée remonte à mai 1964, lorsqu'elle fut portée de \$0.99 à \$1.24.

LE PRÉSIDENT: A l'ordre, messieurs!

M. GARNEAU: Cet allègement bénéficiera surtout aux étudiants, aux employés de bureau et aux ouvriers qui doivent prendre un ou plusieurs repas par jour à l'extérieur du foyer. Je tiens à signaler que cette exemption ne s'applique qu'aux repas et non aux boissons alcooliques.

9) Les droits hydro-électriques payés par PHydro-Québec, et estimés à...

LE PRÉSIDENT: A l'ordre!

M. GARNEAU: ... \$30 millions pour l'exercice 73/74 seront abolis à compter du 1er avril 1973 et remplacés par un prélèvement spécial à même le revenu net de cette dernière. Ce prélèvement sera de \$20 millions pour le prochain exercice. C'est donc une diminution de \$10 millions sur les épaules de l'Hydro-Québec. Sans cette mesure, l'Hydro-Québec aurait été contrainte d'augmenter davantage ses tarifs. Nous voulons, de cette façon, maintenir les taux d'électricité raisonnables pour le consommateur domiciliaire et compétitif pour les entreprises.

M. BOURASSA: Il y en a pour tout le monde! Il y en a pour tout le monde!

M. GARNEAU: En plus de ces neuf mesures pour les contribuables, mon collègue, le ministre du Revenu, présentera un certain nombre d'amendements d'ordre technique à la Loi sur les impôts.

C'est le quatrième budget que nous présentons et les quatre ne comportent aucune augmentation de taxes, malgré que les services gouvernementaux aient été considérablement accrus. Cela m'a l'air de fatiguer bien gros les adversaires politiques! Les deux derniers budgets prévoyaient même des diminutions appréciables.

M. BOURASSA: Il y en a une autre qui s'en vient!

M. GARNEAU: En fait, M. le Président...

UNE VOIX: Il n'y aura même plus de taxes!

M. GARNEAU: ... je me demande à combien d'années en arrière il faut remonter pour trouver une telle performance au niveau de l'administration publique. Cette politique fiscale, résultante directe de la discipline financière et administrative que le gouvernement s'impose, nous la poursuivons pour des motifs sociaux, mais aussi pour des raisons d'ordre économique. La capacité de payer des contribuables n'est pas illimitée, surtout si l'on tient compte de l'incidence de la taxation sur le comportement des individus et des entreprises et aussi du niveau de l'imposition dans les autres provinces. Pendant plusieurs années, surtout au cours de la deuxième moitié de la décennie 60, le Québec était devenu l'une des provinces les plus fortement taxées au pays. Cette situation est en voie d'être corrigée. Pendant que nous réussissons à boucler nos budgets sans augmenter les impôts (nous les avons même diminués), les autres provinces ont dû, pour la plupart, majorer les leurs.

Un fardeau fiscal qui serait trop lourd ne pourrait qu'avoir des conséquences néfastes du point de vue social. Il forcerait les individus et les familles à rogner sur l'essentiel et ce n'est pas le genre de société que nous voulons pour le Québec. Notre engagement est celui de la justice sociale et de la dignité humaine. Au point de vue économique, un fardeau fiscal trop lourd empêcherait le Québec de se développer; il risquerait de brimer l'initiative des gens et placerait nos entreprises dans une situation de concurrence désavantageuse. Ce n'est pas, non plus, la voie que nous devons suivre pour réaliser le mieux-être de notre population et résorber le taux de chômage qui est encore beaucoup trop élevé. Le Québec doit attirer de nouvelles industries et permettre à celles qui existent déjà de se développer et de mieux affronter la concurrence.

Le financement

M. GARNEAU: M. le président, en tenant compte des nouvelles modifications fiscales que j'ai annoncées ce soir, les revenus de l'exercice 73/74 s'établiront à \$4,841 millions (Tableau III-5). A la suite des nouvelles mesures budgétaires annoncées également ce soir, les dépenses seront de \$5,119 millions, dont \$416 millions pour des dépenses capitales. C'est dire que le déficit sera de \$278 millions, soit \$105 millions de moins que celui que je prévoyais l'an dernier, lors de mon discours sur le budget.

Les déboursés extrabudgétaires devraient,

pour leur part, se chiffrer par \$295 millions (Tableau III-6). Le montant à financer devrait donc totaliser \$573 millions.

DES VOIX: Ah! Ah!

M. GARNEAU: Ne vous étouffez pas! Attendez un peu, attendez!

M. PAUL: Cela va aller à \$1 milliard, cela ne sera pas long. Nous vous attendons.

M. BOURASSA: C'est \$100 millions de moins que l'an dernier...

M. PAUL: Ce sera \$1 milliard, moins quelque \$20 millions.

M. BOURASSA: ... et sans augmentation de taxes!

M. GARNEAU: Si l'on tient compte, cependant, des crédits qui ne seront pas utilisés à la fin de l'année, comme c'est toujours le cas, nous évaluons à \$490 millions nos besoins financiers, comparé à \$611 millions l'an dernier. C'est donc une diminution de notre programme d'emprunt de \$121 millions.

Il faut se rappeler, M. le Président, que nous rembourserons, en 73/74, \$206 millions d'obligations et que, par conséquent, ce n'est qu'environ \$284 millions d'argent neuf dont nous aurons besoin. Le montant correspondant pour l'exercice 72/73 était de \$392 millions. Il y a donc une diminution de \$108 millions.

J'ai déjà annoncé une campagne de vente d'obligations d'épargne, qui est présentement en cours et dont le résultat devrait atteindre environ \$100 millions. De plus, nous négocions actuellement un emprunt sur le marché américain. Enfin, le gouvernement canadien mettra à notre disposition une somme de l'ordre de \$80 millions en vertu des divers programmes de développement. Il nous restera donc moins de la moitié de notre programme d'emprunts à compléter pour les fins propres du gouvernement.

Quant à l'Hydro-Québec, elle se propose d'emprunter \$500 millions au cours de l'exercice 1973, sujet évidemment à l'approbation de son budget d'immobilisations par le gouvernement.

En somme, M. le Président, l'Hydro-Québec entreprend de pied ferme le développement de la baie James. C'est intentionnellement que nous avons voulu réduire notre programme d'emprunts au niveau gouvernemental pour permettre à cette société d'Etat, qui appartient à tous les Québécois, de démarrer véritablement le projet de la baie James qui, comme on le sait et comme l'a baptisé le premier ministre du Québec, à juste titre, est certainement le projet du siècle pour les Québécois.

En somme, M. le Président, malgré l'accroissement des programmes d'investissements et

d'emprunts de l'Hydro-Québec et de la Société d'énergie de la baie James, les emprunts combinés de ces sociétés et du gouvernement ne seront pas plus élevés cette année qu'ils ne l'ont été l'an dernier.

M. SAMSON: Avec la baie James.

M. GARNEAU: Certainement, avec la baie James.

Je suis fort heureux de signaler, par ailleurs, que le coût de nos nouveaux emprunts a diminué au cours des deux dernières années, en partie en raison de la baisse générale des taux d'intérêt, mais aussi grâce à l'amélioration des taux d'intérêt que nous payons par rapport à ceux des autres grands emprunteurs, tel l'Ontario. L'écart avec cette province s'est amenuisé graduellement au cours des dernières années pour passer, sur le marché canadien, de 7/8 de 1 p.c., presque 1 p.c., à l'été 1970 à 1/8 de 1 p.c. maintenant.

M. BOURASSA: Assez de bonne nouvelles, nous avons mal aux mains.

M. GARNEAU: Ce n'est pas fini.

La diminution de cet écart dans les taux d'intérêt tant au Canada qu'aux Etats-Unis est non seulement importante pour les emprunts du gouvernement et de l'Hydro-Québec, mais aussi, par effet d'entraînement, pour les emprunts des municipalités, des commissions scolaires et autres organismes publics qui font appel au marché des capitaux.

C'est par dizaines de millions de dollars qu'on peut évaluer l'économie que le Québec a réalisée par cet amenuisement du différentiel des taux d'intérêt entre le Québec et l'Ontario.

En outre, le ministère des Finances...

M. PAUL: Pas trop, par exemple.

M. BOURASSA: Vous êtes "knock-out".

M. GARNEAU: ... a depuis 1971 mis au point un programme visant à obtenir des renseignements sur la distribution des titres du gouvernement et de l'Hydro-Québec sur le marché canadien, afin d'être en mesure d'évaluer la performance des membres de notre groupe bancaire et la destination de nos titres. À la lumière des renseignements ainsi obtenus, je me propose d'apporter des changements qui auront pour objet de favoriser le développement de l'industrie des valeurs mobilières du Québec, en augmentant la participation des courtiers dont le principal centre d'activité se situe chez nous et qui ont démontré leur capacité de distribuer nos titres sur les marchés financiers canadiens.

Les relations avec le gouvernement fédéral

M. GARNEAU: J'aimerais, avant de conclu-

re, aborder la question de nos relations fiscales et économiques avec le gouvernement fédéral. Celles-ci constituent l'un des éléments les plus importants du fédéralisme canadien. C'est pourquoi nous avons abordé ce sujet d'une façon positive et dans un esprit de collaboration non seulement avec le gouvernement fédéral, mais également avec les gouvernements de toutes les provinces canadiennes.

A la conférence de Winnipeg tenue en juin 1970, le premier ministre du Québec a exposé clairement les vues du gouvernement sur ces questions et il a fait plusieurs propositions concrètes qui, dans une large mesure, ont été acceptées.

C'est ainsi que dans le processus de la réforme fiscale il a suggéré tout un ensemble de mesures concernant l'imposition des gains de capital et les relations entre les compagnies et leurs actionnaires. Elles font maintenant presque toutes partie des lois fiscales non seulement au Québec, mais à travers le pays.

Comme je le soulignais dans mon exposé de l'an dernier, c'est lui qui, lors de discussions avec le gouvernement fédéral, a obtenu un régime réaliste d'imposition des compagnies minières, lequel a rendu possible la mise en chantier de plus d'un demi-milliard de nouveaux investissements sur la Côte-Nord.

A cette même conférence de Winnipeg, le Québec a proposé la mise sur pied d'une Caisse d'aide conjoncturelle. C'est en se fondant sur cette idée, mise de l'avant par le premier ministre du Québec, que le gouvernement fédéral a institué, peu après, un régime de prêts spéciaux aux provinces. Ces prêts sont consentis à des taux d'intérêt avantageux et ont pour objet d'aider les provinces à lutter contre le chômage. Le Québec aura reçu au-delà de \$250 millions de prêts en vertu des programmes déjà annoncés. De plus, en raison de l'aide que le gouvernement fédéral apporte à la lutte au chômage d'hiver, une partie de ces prêts n'aura pas à être remboursée.

Dans le domaine du partage fiscal, nous avons insisté pour un meilleur équilibre financier entre les deux ordres de gouvernement. C'est un fait constaté depuis plusieurs années déjà que les dépenses des gouvernements provinciaux, surtout en raison des sommes qu'ils doivent affecter à l'éducation, à la santé et au bien-être, tendent à s'accroître plus rapidement que l'ensemble des déboursés du gouvernement fédéral. En revanche, les recettes fiscales du gouvernement fédéral, à cause de l'importance plus forte de l'impôt sur le revenu des particuliers, tendent à croître beaucoup plus rapidement que celles des gouvernements provinciaux qui tirent en moyenne seulement 25 p.c. de leurs revenus de l'impôt sur le revenu des particuliers alors qu'au niveau fédéral c'est de l'ordre de 50 p.c. Or, les recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers augmentent presque deux fois plus rapidement que celles des autres taxes. C'est pourquoi nous

avons réclamé à plusieurs reprises un meilleur partage des revenus.

Tout récemment encore, c'est en nous fondant sur ce déséquilibre entre les ressources et les responsabilités des divers ordres de gouvernement que le premier ministre du Québec, dans sa lettre du 28 décembre dernier au premier ministre du Canada, et que moi-même, lors de la dernière conférence des ministres des Finances, avons réclamé un transfert immédiat de revenus aux provinces soit sous forme de points d'impôt additionnels, soit par un élargissement de la formule de péréquation en y ajoutant l'impôt foncier scolaire. Le gouvernement fédéral a choisi le deuxième mode de transfert pour l'exercice 73/74; le Québec reçoit un montant additionnel de \$78 millions dont la moitié ira aux municipalités en vertu des mesures que j'ai annoncées antérieurement. Concernant l'élargissement de la formule de péréquation, M. le Président, je tiens à souligner publiquement que cette décision du gouvernement fédéral constitue un geste de nature à renforcer le fédéralisme canadien. Ce qu'il vient de faire est un pas dans la bonne direction.

Mais il ne faut pas s'arrêter là, il y a encore d'autres pas à franchir, et c'est ainsi que dans le domaine du financement des programmes d'enseignement postsecondaire et de santé, j'ai fait, en particulier lors de la conférence des ministres des Finances de janvier dernier, des propositions précises qui ont rallié la majorité des provinces canadiennes. Contrairement à ce qui s'est produit en 1964, le Québec n'est plus seul à vouloir se retirer des programmes à frais partagés. Bien plus, nous faisons maintenant figure de leader à ce propos, grâce en bonne partie aux propositions réalistes que nous avons soumises.

De même, dans le domaine de la sécurité du revenu, le Québec a su se rallier toutes les provinces canadiennes autour de sa proposition. On n'a qu'à se rappeler le communiqué conjoint émis à l'issue de la conférence des ministres des Affaires sociales, tenue à Victoria l'automne dernier. Je pourrais également donner l'exemple des conférences interprovinciales des ministres des Communications et des ministres de l'Éducation.

Depuis que le Québec a obtenu en 1964 une formule de retrait provisoire des programmes à frais partagés, il a demandé à plusieurs reprises la mise au point d'un accord définitif avec compensation fiscale. Qu'il me soit permis de rappeler à ce sujet la déclaration du premier ministre du Québec lors de la conférence de novembre 1971. Après avoir énuméré les conditions préalables à toute forme de compensation, celui-ci déclarait: "Je crois que l'on pourrait répondre parfaitement à ces conditions en accordant aux provinces un abattement de points d'impôt sur le revenu suffisant pour couvrir les coûts réels des programmes. Ce mode de compensation fiscale est inconditionnel et augmente annuellement à un rythme

suffisant pour compenser la hausse des coûts." "J'ai moi-même rappelé au ministre fédéral des Finances, lors de sa tournée des provinces au cours de l'été dernier, la préférence du Québec pour une formule de retrait définitif sur la base d'un abattement de points d'impôt. Les éléments essentiels de notre proposition peuvent se résumer ainsi:

Le gouvernement fédéral consentirait à un transfert des points d'impôt sur le revenu des particuliers en remplacement des abattements généraux actuels concernant le financement de l'enseignement postsecondaire, des abattements spéciaux au Québec pour l'assurance-hospitalisation et des compensations financières s'y rattachant. Dans notre proposition de janvier dernier, nous avons suggéré 28 points d'impôt sur le revenu des particuliers.

Vu leur rendement inégal d'une province à l'autre, les points d'impôt devraient faire l'objet d'une péréquation au niveau de la province la plus riche.

Comme je l'ai déjà dit, une telle proposition n'aurait pas pour effet d'accroître dans l'immédiat les coûts du gouvernement fédéral pour ces programmes. Toutefois, dans la mesure où les coûts croîtront moins rapidement que le rendement des points d'impôt, il en découlerait, à plus long terme, un gain pour les provinces et ce gain contribuerait à corriger le déséquilibre fiscal auquel je viens de me référer.

Cette proposition du Québec, endossée par la majorité des provinces, est maintenant à l'étude. Nous sommes confiants qu'elle servira de base au retrait permanent du gouvernement fédéral des programmes d'hospitalisation et de santé de même que du financement de l'enseignement postsecondaire. Cela pourra prendre encore quelque temps, car les problèmes sont complexes. Mais la meilleure façon de faire avancer les choses, c'est précisément, comme nous l'avons fait depuis notre accession au pouvoir, de proposer à l'attention de tous les gouvernements et de la population des solutions concrètes et réalistes à nos problèmes communs.

Conclusion

M. GARNEAU: M. le Président, je voudrais conclure cet exposé sur le budget, en disant qu'une analyse objective de notre budget de dépenses et de revenus pour l'année 73/74 fait ressortir clairement les principes de base qui ont guidé notre action économique et fiscale. Prendre la mesure du chemin parcouru en trois ans, c'est se rappeler la situation qui prévalait alors: difficulté de financement due à une politique monétaire extrêmement rigide tant sur le plan canadien que sur le plan nord-américain, une économie en perte de vitesse, un fardeau fiscal élevé et un climat politique et social pour le moins perturbé.

Dans un tel contexte, il nous fallait d'abord dégager une certaine marge de manoeuvre bud-

gétaire en diminuant la croissance de nos dépenses de fonctionnement, lesquelles augmentaient à des rythmes aussi élevés que 15 p.c. ou 20 p.c. par année. Nous avons atteint notre objectif: au cours de l'exercice qui s'achève et de celui qui débute, leur rythme de croissance n'atteindra pas 10 p.c.

Une telle politique de contrôle des dépenses de fonctionnement était un prérequis absolu si nous voulions augmenter d'une façon sensible nos immobilisations pour soutenir l'emploi et combattre le chômage. Là aussi nous avons agi. Les dépenses en capital ont été augmentées de plus de 30 p.c. en 71/72, et ce haut niveau a été maintenu et augmenté au cours des années subséquentes.

Grâce à un meilleur contrôle de nos dépenses de fonctionnement, nous avons pu financer nos immobilisations sans augmenter le fardeau fiscal de notre population. Des augmentations de taxes risquaient d'avoir un effet négatif sur la relance économique que nous voulions amorcer, en particulier dans le secteur industriel qui était déjà en perte de vitesse.

Une telle politique budgétaire n'a pas été étrangère à la reprise économique que font ressortir d'une façon évidente les indicateurs économiques que j'ai cités dans le cadre de mon exposé. Cette reprise étant amorcée et se concrétisant chaque jour davantage, le budget de ce soir se devait d'en tenir compte, et c'est pourquoi nous avons opté à la fois pour une baisse marquée de notre programme d'emprunts, pour une augmentation substantielle de l'aide aux municipalités et pour des réductions sélectives du fardeau fiscal du contribuable québécois.

En somme, en 1970, le gouvernement s'était engagé à mettre de l'ordre dans les finances publiques et à utiliser les instruments sous son contrôle pour promouvoir le développement économique et social du Québec. Nous pouvons dire que les étapes qui ont été franchies témoignent du progrès accompli en regard de nos objectifs d'efficacité administrative et financière, de justice sociale et de progrès économique.

Notre choix a été et demeure celui des gestes positifs, du travail quotidien et de la confiance dans l'avenir. Aujourd'hui, nous pouvons à juste titre être optimistes. Dans la conjoncture actuelle, compte tenu de notre situation financière qui, plus que jamais, est sous contrôle, dans cette conjoncture, être optimiste, c'est être réaliste.

En terminant, M. le Président, j'ai l'honneur de proposer que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

DES VOIX: Adopté.

M. BOURASSA: Je veux souhaiter bonne chance au député de Montmagny.

M. LEVESQUE: M. le Président, je voudrais

faire motion pour que les annexes soient publiées au journal des Débats. (voir annexe).

LE PRESIDENT: Est-ce que cette motion est adoptée?

DES VOIX: Adopté.

LE PRESIDENT: L'honorable député de Montmagny.

M. Jean-Paul Cloutier

M. CLOUTIER (Montmagny): Si j'ai bien compris, M. le Président, le premier ministre m'a souhaité bonne chance.

M. BOURASSA: C'est une tâche très difficile que vous avez à remplir.

M. CLOUTIER (Montmagny): Oui, mais je me souviens des expériences qu'a vécues le premier ministre actuel, alors qu'il était dans l'Opposition. Il devait critiquer le budget du ministre des Finances. J'ai l'impression qu'il se souvient que ce n'était pas toujours facile.

M. BOURASSA: C'était plus facile, parce qu'il y avait eu \$400 millions d'augmentation de taxes.

UNE VOIX: Il en profite aujourd'hui.

M. PAUL: Oui, il en profite aujourd'hui.

M. CLOUTIER (Montmagny): Je voudrais commencer ces remarques là où a terminé le ministre des Finances. Il a dit, en terminant, qu'être optimiste c'est être réaliste. M. le Président, je vous invite à suivre ce conseil du ministre des Finances. Si vous étiez optimiste, à la suite de l'annonce de la subvention à la ville de Laval, nous pourrions vous perdre comme président de cette Chambre. Mais, si vous voulez être réaliste, ne vous laissez pas tenter par des subventions aux municipalités, fussent-elles aussi alléchantes que celles promises à la ville de Laval et demeurez avec nous.

Le premier ministre vient de dire que ce n'est pas facile de critiquer un budget. Ce serait facile, évidemment, de faire de grandes tirades démagogiques, mais il reste que l'ont doit tenter de le critiquer d'une façon positive et constructive.

Il y a des choses qu'un ministre des Finances qui se respecte devait dire ce soir dans la conjoncture actuelle, dans la conjoncture non seulement canadienne mais nord-américaine, dans la reprise de l'économie, et c'est général sur le continent nord-américain. Il y a des choses qu'il devait annoncer à la population, sans cela il n'aurait pas mérité d'occuper encore cette année le poste que le premier ministre du Québec veut bien lui confier.

Mais il y a des choses que le ministre des

Finances nous dit et des choses qu'il ne nous dit pas. C'est le rôle de l'Opposition d'essayer de trouver des choses qu'il ne nous a pas dites. Il faut se méfier des emballages...

M. PAUL: C'est ça.

M. CLOUTIER (Montmagny): ... qui sont plaisants et agréables. Je pense que le ministre des Finances est en train de passer maître et devenir spécialiste dans l'art de la belle présentation. Je ne veux pas être mesquin. Je ne veux pas lui dire que la préparation des estimations budgétaires, cette année, est fort agréable. Elle a demandé beaucoup de temps. Elle a demandé du travail. C'est la même chose pour la préparation de son budget de ce soir.

Je serais tenté de lui faire, non pas la mesquinerie, mais la taquinerie suivante: Je rencontrais, tout à l'heure, l'un des hauts fonctionnaires, qui, j'imagine a contribué à la préparation de ce budget. Je disais à ce haut fonctionnaire, que je connais fort bien: S'il y a beaucoup de bons points dans le discours du ministre, ce soir, ce sera attribuable sans doute aux excellents fonctionnaires qui entourent le ministre et les moins bons points, ce sera le ministre qui en prendra la responsabilité!

Il y a certainement de bons points dans le budget que le ministre des Finances nous présente ce soir. Je n'ai pas le loisir, dans un si court espace de temps, les dix ou quinze minutes qui me sont allouées, de faire le tour...

M. LEVESQUE: Dix.

M. CLOUTIER (Montmagny): Les dix minutes, M. le Président.

M. BOURASSA: Plus dix que quinze.

M. CLOUTIER (Montmagny): Au cours des quelques minutes qui me sont allouées, je n'ai pas le temps de faire le tour de tous les aspects qu'a traités le ministre des Finances ce soir. J'y reviendrai, comme la coutume le veut, lors des débats subséquents.

Il a touché — c'est pour cela que je dis que c'est un emballage qui est agréable — à peu près à tous les domaines qu'il pouvait toucher.

Je ne m'arrêterai qu'à quelques-uns en particulier, M. le Président.

Le ministre des Finances avait un choix. Il y a quelques semaines, à la suite de l'annonce du budget fédéral, le ministre des Finances avait une somme de \$80 millions ou \$90 millions additionnels à répartir. Il y a des problèmes cruciaux dans le domaine des municipalités. Le ministre des Finances a choisi de remettre aux municipalités une somme de \$40 millions. C'est un effort modeste pour les municipalités. Nous en ferons l'analyse. Nous ferons l'analyse de l'effort qu'ont dû consentir les municipalités ces dernières années, M. le Président, pour assumer non seulement les responsabilités qui

lui ont été transférées par le gouvernement mais les responsabilités que ce palier de gouvernement doit assumer.

J'ai commencé — je le donnerai mardi prochain — un relevé de l'effort fiscal fourni par les municipalités. Comme échantillon ce soir, je dirai que l'effort, l'augmentation de la taxation dans certaines villes a dépassé les limites acceptables et supportables par la municipalité.

A Montréal, par exemple, 42 p.c. d'augmentation de taxes au cours des quatre dernières années, et dans la ville de Saint-Laurent, 134 p.c. J'ai pris le minimum et le maximum. Je donnerai, mardi prochain, des tableaux. M. le Président, c'est pour vous montrer que cet effort fiscal qu'ont consenti les municipalités au cours des dernières années était au-delà de leur capacité de payer. C'est une modeste contribution que leur remet ce soir le ministre des Finances pour leur permettre de s'acquitter en partie de leurs responsabilités.

Le ministre des Finances a annoncé d'autres mesures qui ne font qu'aligner la fiscalité du Québec sur la fiscalité du fédéral. Je prends comme exemple tout ce que le ministre a réitéré sur la réforme fiscale de l'an dernier. Cette année, le ministre annonce l'augmentation de l'exonération de \$2,000 à \$2,500 et de \$4,000 à \$5,000. C'est déjà une mesure que nous avions inscrite à notre programme. Nous l'avions inscrite en 1970, au moment où nous avons laissé le gouvernement. C'était dans les projets du ministre des Finances d'accomplir cette réforme, puisque la première réforme, c'est nous qui l'avions faite, en 1967, alors que nous avions donné l'exonération pour les contribuables à \$2,000 pour les célibataires et à \$4,000 pour les personnes mariées.

A la suite de l'érosion du pouvoir d'achat, cela ne fait que compenser ces exemptions de \$2,000 et de \$4,000 que nous avions consenties en 1967, de sorte que c'est simple justice de redonner au contribuable, au moyen de ces mesures fiscales, l'exemption que nous avions déjà consentie en 1967.

Le premier ministre et le ministre des Finances introduisent dans le budget un nouveau principe au sujet de l'Hydro-Québec. Il vont dégager les dépenses de l'Hydro-Québec d'une somme de \$30 millions, — ce sont des revenus pour la province et des dépenses pour l'Hydro-Québec — des droits hydrauliques que l'Hydro-Québec doit payer à la province.

M. BOURASSA: Ce sont \$10 millions.

M. CLOUTIER (Montmagny): C'est un principe. Le premier ministre dit: \$10 millions. D'accord, on va chercher une somme de \$20 millions, de sorte que la différence nette est une somme de \$10 millions. Mais là, on introduit le principe de faire payer par les citoyens du Québec le coût de fonctionnement de l'Hydro-Québec.

M. BOURASSA: C'est une opération comptable.

M. CLOUTIER (Montmagny): Oui, mais qui va beaucoup plus loin qu'une opération comptable.

M. BOURASSA: Qui donne \$10 millions.

M. CLOUTIER (Montmagny): Pour les dépenses que devra payer l'Hydro-Québec durant les prochaines années, avec le développement de la baie James, cela veut dire que les contribuables québécois vont être... Si le programme d'emprunt est difficile — le premier ministre va me comprendre, cette année on prévoit emprunter \$500 millions pour l'Hydro-Québec — si on ne peut pas emprunter \$1 milliard comme l'an dernier — cela peut se produire dans le contexte nord-américain — qu'est-ce qui va arriver du financement?

Ce seront les citoyens du Québec, les contribuables qui devront supporter par le truchement des taxes, l'effort de construction et d'investissement de l'Hydro-Québec. Sur l'année de calendrier, ça peut être un effort difficile.

M. BOURASSA: Si le député me permet seulement de rétablir les faits.

M. PAUL: M. le Président, sur un rappel au règlement. Le premier ministre ne peut pas rétablir les faits parce qu'il n'a pas encore parlé.

M. LEVESQUE: Dans ce cas-là, M. le Président, le temps du député de Montmagny est terminé.

M. CLOUTIER (Montmagny): J'ai deux choses.

M. LEVESQUE: Une chose ou l'autre. Qu'on laisse le premier ministre parler ou qu'on arrête de parler.

M. CLOUTIER (Montmagny): Si le leader me le permet, j'ai simplement quelques remarques. Le premier ministre aura l'occasion...

M. BOURASSA: Le député relira le discours et il comprendra demain. Je ne blâme pas le député.

M. CLOUTIER (Montmagny): D'accord. Le premier ministre aura aussi l'occasion d'y revenir. Il va nous répondre comme il l'a fait sur le discours inaugural. Il a droit de parole.

Deux autres remarques que je voulais faire.

LE PRÉSIDENT: Est-ce qu'il y a consentement?

M. BOURASSA: D'accord.

LE PRESIDENT: L'honorable député de Montmagny.

M. CLOUTIER (Montmagny): Merci, M. le Président.

M. BOURASSA: S'il conclut par des félicitations.

M. CLOUTIER (Montmagny): Je remercie la Chambre de m'accorder ces quelques minutes supplémentaires. Je voudrais faire quelques remarques sur "l'opération placement". M. le Président, on a appelé ça une initiative. On a dit: On a créé un mécanisme, on a mis en place un mécanisme pour "l'opération placement". J'ai mentionné, lors de l'étude des prévisions budgétaires des années dernières, qu'on avait interrompu cet effort que nous avons fait pour ramener au travail des chômeurs et des assistés sociaux. Il ne faudrait pas donner l'impression à cette Chambre et au public que c'est une nouvelle initiative; c'est le conseil exécutif qui en assume maintenant la responsabilité, mais il y avait des projets en 1970 pour ramener au travail une dizaine de milliers d'assistés sociaux et de chômeurs. Et maintenant, on veut nous présenter cela comme une nouvelle "opération placement". Il était important que cette opération que nous avons commencée avant 1970 reprenne sa vigueur et sa place dans toute la politique gouvernementale.

M. le Président, il y a beaucoup de choses dans le budget, mais je voudrais terminer en disant ceci: Il ne faut pas oublier, malgré peut-être la belle apparence de l'emballage, et cela, je le dis à l'intention du premier ministre...

M. BOURASSA: Il y a \$100 millions de réduction.

M. CLOUTIER (Montmagny): ... qui voulait que je termine par des félicitations, qu'en plus de s'échanger des félicitations, il faudrait penser qu'il y a encore des problèmes.

M. BOURASSA: Je le sais.

M. CLOUTIER (Montmagny): Et il y a des chômeurs, il y a des assistés sociaux, il y a des gens qui ont des revenus marginaux. Je ne pense pas que dans le budget, même s'il y a des mesures qui vont leur rapporter une certaine aide, on ait résolu ce problème, et c'est le problème majeur de tout gouvernement qui voit à redistribuer la richesse. Le ministre des Finances ne s'est pas arrêté à cette catégorie de citoyens. M. le Président, j'y reviendrai, ce ne sont que quelques remarques pour démontrer au premier ministre et au ministre des Finances qu'il y a des secteurs où ils doivent davantage apporter d'attention s'ils veulent véritablement introduire une politique sociale.

LE PRESIDENT: L'honorable député de Beauce.

M. Fabien Roy

M. ROY (Beauce): M. le Président, après avoir entendu l'honorable ministre des Finances, je n'ai pu m'empêcher de penser que ça commence à sentir les élections. Je ne sais pas si ce sont...

M. BOURASSA: Il était bon, le budget!

M. ROY (Beauce): ... des élections complémentaires ou...

M. BOURASSA: Merci.

M. ROY (Beauce): ... si ce sont des élections générales, mais ça commence à sentir les élections.

M. BOURASSA: Un bel aveu, M. le Président!

M. ROY (Beauce): La preuve, M. le Président, et ça me rappelle le "candy" du fédéral à la dernière élection, on a même prévu de détaxer le "candy" acheté à la "cenne" par les enfants puisqu'on a permis de porter les achats sans taxe de \$0.10 à \$0.15.

M. BOURASSA: Des "candies" de \$100 millions!

M. ROY (Beauce): C'est la preuve, M. le Président, que le gouvernement s'intéresse énormément aux "candies". Or, le ministre des Finances a commencé à parler de missions: missions économiques, missions sociales. Evidemment, lorsqu'on parle de missions, on peut penser aux missionnaires. Et, lorsqu'on pense à nos missionnaires...

UNE VOIX: Des quêteux.

M. ROY (Beauce): ... on ne peut pas faire autrement que penser à la quête. Lorsqu'on parle de quête, évidemment, il y a des quêteux. C'est précisément dans ce sens que le gouvernement est en train d'orienter le Québec. Il veut faire des Québécois un peuple d'éternels quêteux, en les dépossédant de leurs richesses, en nous dépossédant de notre patrimoine, de tout.

Le ministre des Finances s'est vanté, pour la quatrième année consécutive, de présenter un budget sans augmentation de taxes.

LE PRESIDENT: Il n'est pas permis de manifester dans les galeries.

M. SAMSON: C'est parce que c'est trop bon.

LE PRESIDENT: A l'ordre!

UNE VOIX: Ce sont les patronneux du régime.

M. ROY (Beauce): Quatre ans sans augmentation de taxes, mais il a fait un oubli, un oubli très grave à l'endroit de la population du Québec. Il y a quand même des limites à fausser la vérité, à fausser les chiffres et à manipuler la population du Québec. Ce que le gouvernement n'a pas dit, c'est que, depuis l'administration du gouvernement actuel, nous avons connu les quatre plus grands déficits que le Québec n'ait jamais connus. Je donne les chiffres.

M. BOURASSA: C'est faux!

M. ROY (Beauce): Le premier ministre dit que ce n'est pas vrai? Qu'il relève les chiffres.

M. BOURASSA: Vous ne savez pas compter.

M. ROY (Beauce): Regardons dans les livres des comptes publics: 31 mars 1971, \$195 millions de déficit; 31 mars 1972, \$348,985,000 de déficit; 31 mars 1973...

M. BOURASSA: D ne comprend rien.

M. ROY (Beauce): ... \$346 millions de déficit. Ne soyez pas nerveux, M. le premier ministre, soyez très calme, vous aurez l'occasion comme moi de faire vos commentaires sur le budget et je vous écouterai religieusement.

M. BOURASSA: On va vous démolir en petits morceaux.

M. GARNEAU: Il ne comprend rien.

M. ROY (Beauce): M. le Président, cette année, on nous annonce un autre déficit de \$278 millions, alors que nous sommes à peu près convaincus qu'il va y avoir des budgets supplémentaires parce que c'est traditionnel dans ce Parlement. Cela fait, dans quatre ans, \$1,168 millions de déficits accumulés.

M. BOURASSA: Et dans dix ans?

M. ROY (Beauce): C'est ça, M. le Président, l'administration efficace, l'administration compétente, l'administration dynamique de votre gouvernement! C'est ça endetter les Québécois de \$1,168 millions de déficit en quatre ans! Et ceci a des conséquences sur le budget inévitablement. Le service de la dette, au moment où vous avez pris le pouvoir, la première année, était de \$115 millions.

Cette année, on réclame des crédits de \$228,825,000, ce qui veut dire que seulement au chapitre de l'intérêt, au chapitre du service de la dette cela a doublé dans quatre ans au Québec, et vous vous en vantez!

M. GARNEAU: C'est encore la dette la plus basse parmi les provinces canadiennes.

M. ROY (Beauce): Que le ministre des Finances reste bien assis.

M. BOURASSA: Comparez avec les provinces créditistes.

M. ROY (Beauce): M. le Président, la dette obligataire du Québec était de \$2,105,539,970 au 31 mars 1970. Au 31 mars 1972, elle était passée, après deux ans d'administration libérale, à \$3,443,218,539.

M. GARNEAU: Elle est encore plus basse que la moyenne canadienne.

M. ROY (Beauce): J'ai parlé de quêtoux tout à l'heure; nous nous rendons compte où nous allons.

M. GARNEAU: Elle est encore plus basse que la moyenne canadienne.

M. ROY (Beauce): M. le Président, je n'ai pas interrompu l'honorable ministre des Finances.

M. BOURASSA: Oui, sur les pistes de chevaux vous l'avez interrompu.

M. ROY (Beauce): Je me suis levé une fois sur une question de règlement. Si le ministre des Finances veut se lever sur une question de règlement, qu'il se lève. Le premier ministre est nerveux...

LE PRESIDENT: A l'ordre, s'il vous plaît! A l'ordre!

M. ROY (Beauce): ... le premier ministre est inquiet, le premier ministre a peur de nos propos, il a peur de nos commentaires et il a surtout peur que la vérité se sache parce qu'il y a des gens ici ce soir. On parle de la relance économique. C'est bien beau! Que de choses n'a-t-on pas dit au nom de la relance économique. A peine 4 p.c. du budget dans les quatre principaux ministères à vocation économique; rien de changé avec l'année dernière, rien de changé avec il y a deux ans, rien de changé même depuis que vous avez pris le pouvoir, et vous avez pris le pouvoir au nom de la relance économique. Encore une autre illusion que les Québécois paieront demain et qu'ils paieront cher parce que vous n'avez pas eu le courage de régler vos comptes aujourd'hui.

M. le Président, on a parlé d'exemption de taxes, d'exemptions d'impôt; pas d'exemption, d'exonération de taxes, \$2,500 pour les célibataires et \$5,000 pour les personnes mariées. M. le premier ministre et M. le ministre des Finances, vous êtes en retard.

LE PRESIDENT: A l'ordre! Je ferai remarquer ceci à l'honorable ministre... à l'honorable député de Beauce. Peut-être tout le monde est-il dans les illusions ce soir, y compris le président.

Je voudrais faire remarquer à l'honorable député de Beauce que toutes les paroles doivent être adressées au président, c'est reconnu; on ne doit pas adresser de paroles au premier ministre ou au ministre des Finances.

M. ROY (Beauce): M. le Président...

LE PRESIDENT: Cela détend le débat.

M. ROY (Beauce):... j'ai trop de respect pour vous adresser les paroles que j'ai à dire. Le gouvernement est en retard d'au moins dix ans car cela fait dix ans que nous, les créditistes, parlons d'exemptions d'impôt; pas d'exonération, d'exemptions d'impôt pour les gens mariés dont le revenu est de \$5,000.

M. BOURASSA: Vous ne comprenez rien.

M. ROY (Beauce): Mais le gouvernement, nous en parlons depuis que nous sommes dans ce Parlement, non pas d'exonération...

M. BOURASSA: Mais vous ne savez pas que ce sont les riches qui sont favorisés...

M. ROY (Beauce): Le premier ministre est nerveux, c'est terrible! Vous êtes donc bien inquiet.

M. SAMSON: Il est instruit, lui.

M. ROY (Beauce): C'est au niveau des exemptions que nous les réclamons et je pense qu'il va y avoir des gens déçus lorsqu'ils vont s'apercevoir de l'astuce du gouvernement, je dis bien de l'astuce du gouvernement. Le ministre des Finances a parlé également d'un autre domaine, la relance économique dans certains domaines. Mais nous avons constaté avec regret que les régions minières ont été exclues. On sait quel rôle, quelle importance ont les mines au niveau des richesses naturelles et pour le développement économique de notre belle province, dans plusieurs régions du Québec. Rien pour les régions minières et rien pour la région du Nord-Ouest, sinon le gros ballon de la baie James.

Le gouvernement a osé même faire des prédictions pour 1975. Je ne ferai pas de commentaire là-dessus, parce qu'en 1975, il ne sera pas là.

UNE VOIX: C'est vrai.

M. ROY (Beauce): J'ai vu des ministres tout à l'heure qui applaudissaient mais qui n'applaudissaient pas tellement fort. Je ne veux nommer personne, parce qu'il y en a qui ont jugé bon de ne pas rester pour entendre les critiques de l'Opposition. Je pense qu'ils étaient gênés au nom du gouvernement et ils ont préféré se retirer.

M. SAMSON: C'est ça.

M. ROY (Beauce): Pas un mot, ce soir, sur le développement de l'infrastructure de la province. Je vois le ministre de la Voirie qui n'est certainement pas heureux. L'année dernière, on avait demandé des crédits de \$393 millions pour la reconstruction du réseau routier du Québec. Cette année, alors que le ministre a à faire face à des augmentations de coûts, alors que le ministre doit envisager une augmentation de la circulation routière de 7 p.c., 8 p.c., et peut-être même 9 p.c. annuellement, on a diminué de \$10 millions les crédits affectés à la reconstruction et à la construction du réseau routier du Québec.

Dans le domaine de la conservation du réseau routier, on avait demandé à la Chambre des crédits de \$108 millions en 71/72; les crédits ont été diminués de \$2 millions en 72/73 et ils sont encore diminués de \$2 millions cette année. Le ministre des Finances n'en a pas parlé du tout. Il a préféré nous parler des problèmes municipaux et des avantages que le gouvernement veut offrir aux municipalités, ce sur quoi nous sommes entièrement d'accord pour que le gouvernement fasse quelque chose pour les municipalités. Mais, encore là, je vois l'astuce du gouvernement. Le gouvernement a parlé d'accorder une certaine subvention pour les municipalités à condition qu'elles aient un certain nombre...

Il me reste encore, M. le leader du gouvernement, sept minutes. Vous trouvez donc le temps bien long!

M. SAMSON: C'est fatigant!

M. ROY (Beauce): Vous trouvez le temps bien long! Je reviens aux municipalités. On trouve derrière le bel emballage, comme disait le député de Montmagny, du gouvernement, le fait que, par voie indirecte, le gouvernement favorise le regroupement municipal. Cela va être payant. Cela, le ministre des Finances ne l'a pas dit. Le ministre des Finances n'a pas dit, tout à l'heure, qu'en même temps cela lui a permis de régler peut-être, de financer. On va aller plus loin, on aura le temps de l'étudier davantage en fin de semaine. Mardi, à l'occasion du débat qui va suivre, on pourra aller beaucoup plus profondément dans les détails.

Mais lorsqu'il a parlé de la subvention accrue à l'île de Montréal, tous les ministériels ont applaudi. Le ministre des Finances nous avait déjà dit qu'il n'y aurait pas d'argent versé à la ville de Montréal pour les jeux olympiques. On peut peut-être se poser des questions de ce côté. Remarquez bien, je ne l'affirme pas. Mais on peut se poser des questions.

Il y a un autre point, on a parlé de dégrèvement fiscal.

LE PRESIDENT: Un instant, s'il vous plait. L'honorable député de Beauce parle depuis — ce n'est pas moi qui ai l'intention de lui couper son droit de parole — exactement dix minutes. L'entente, qui avait été convenue, la

semaine dernière, était qu'un représentant de chacun des partis ferait un commentaire de dix minutes, et que le discours de fond serait mardi prochain. Je n'ai pas d'objection, car tout à l'heure on a donné le consentement au député de Montmagny pour qu'il continue quelques minutes.

UNE VOIX : Deux minutes.

M. ROY (Beauce): J'ai demandé la même chose.

LE PRESIDENT: Deux minutes. Allez, vous avez deux minutes.

M. ROY (Beauce): Je termine sur ce point. J'aurais aimé à dire au gouvernement qu'il y a eu des augmentations de taxes l'année dernière. J'y reviendrai mardi et je vous donnerai des preuves.

Le présent gouvernement est en train de conduire le Québec à la banqueroute, et sur cela il n'y a aucun doute.

LE PRESIDENT: A l'ordre, messieurs!

M. ROY (Beauce): Nous assistons à la déposition tranquille de notre patrimoine national et l'endettement collectif va devenir une charge telle tantôt que nos Québécois n'auront plus les moyens de payer. En ce qui nous concerne, nous disons tout simplement qu'il s'agit encore là de mauvaise administration puisqu'il n'y a rien de changé dans le système. C'est de l'incompétence, incompétence plus incapacité, incompétence et incapacité plus ignorance...

UNE VOIX: Il est dans le Crédit social.

M. ROY (Beauce): M. le Président, je termine sur ce point.

UNE VOIX: L'incompétence, vous connaissez ça.

M. ROY (Beauce): La devise de l'actuel gouvernement...

LE PRESIDENT: A l'ordre, messieurs!

M. ROY (Beauce): ... est celle-ci: Dépensons maintenant, taxons plus tard.

LE PRESIDENT: L'honorable député de Gouin.

M. Guy Joron

M. JORON: M. le Président, en 1972, les revenus du gouvernement du Québec, au chapitre de l'impôt sur le revenu des particuliers, se sont accrus de façon exceptionnellement élevée.

Ces jours derniers, nous avons déclaré que cette augmentation exceptionnelle et inhabi-

tuelle découlait de la réforme fiscale que nous avons adoptée l'année dernière, en ce sens que dans cette réforme fiscale, il y avait comme résultat global de cette réforme fiscale l'augmentation du fardeau total des contribuables.

A cela, le ministre des Finances, pour expliquer cette hausse exceptionnelle des impôts, a invoqué deux chiffres: L'augmentation de l'assiette sur laquelle repose cet impôt, c'est-à-dire du revenu personnel au Québec, prétendant, mais sans avoir le chiffre final et officiel pour l'année, que cette hausse serait de l'ordre de 11.5 p.c., alors que la journée même, au même moment où le ministre des Finances nous apprenait pour la première fois cette nouvelle estimation venue d'on ne sait où, son collègue responsable de la statistique au gouvernement du Québec, je veux nommer le ministre de l'Industrie et du Commerce, déclarait en cette Chambre même, à cinq minutes d'intervalle, qu'il ne s'agissait pas de 11.5 p.c. mais de 10.5 p.c.

L'autre facteur qu'invoquait le ministre des Finances pour expliquer cette hausse anormalement élevée, était le taux d'élasticité de cet impôt. Le chiffre que nous a fourni il y a quelques jours le ministre des Finances n'est pas non plus le taux réel effectivement constaté dans l'année 1972, mais c'est une estimation révisée. Je défie le ministre des Finances de nous dire quel est véritablement ce taux d'élasticité. Bien au contraire, la preuve que cette réforme fiscale a entraîné un fardeau plus lourd pour les contribuables, surtout pour les particuliers, au chapitre de l'impôt sur le revenu, n'est pas faite, loin de là.

On pourrait même ajouter, au contraire, que nous avons d'autres indices pour appuyer davantage la thèse que nous avons émise il y a quelques jours. En effet, nous savons maintenant, selon les plus récentes estimations du gouvernement fédéral, quels seront les revenus, au Québec, de ce gouvernement au chapitre de l'impôt sur les particuliers.

Nous savons aussi, par la bouche même du ministre des Finances, alors qu'il annonçait la réforme fiscale, que cette réforme devait se traduire pour le Québec, c'est-à-dire que l'impôt personnel sur le revenu au Québec devait être — s'il ne devait pas y avoir de hausse d'impôt — dans une proportion équivalente à 58 p.c. du chiffre fédéral.

Or, les chiffres fédéraux — selon les dernières estimations — montrent que nous ne sommes plus à 58 p.c. mais à au-delà de 60 p.c. Ce qui corrobore — c'est une autre façon de corroborer — l'avancé que nous avons fait il y a quelques jours à l'effet que cette réforme fiscale avait entraîné et continue de faire peser sur les contribuables québécois un fardeau plus lourd.

M. BOURASSA: Absolument faux!

M. JORON: Dans la définition des objectifs que le ministre des Finances nous soumettait ce

soir, il en nommait deux. D'abord, que le budget se devait d'être un instrument de croissance économique et d'autre part, devait être un moyen devant permettre une plus juste répartition des impôts dans la société.

Quel est l'effet des modifications que nous a annoncées ce soir le ministre des Finances? Et au profit de qui ces modifications se feront-elles sentir?

Premièrement, les exonérations d'impôt passent de \$2,000 à \$2,500 pour les célibataires, de \$4,000 à \$5,000 pour les couples mariés. Elle ne reflètent rien de plus que l'érosion — comme l'a souligné le député de Montmagny — du pouvoir d'achat qui est intervenue entre la date où l'exonération avait été fixée pour la première fois à \$2,000 et \$4,000, soit 1967.

Tout ce que cette exonération confirme, c'est le fait de remettre aux contribuables, qui sont dans cette situation fiscale, l'équivalent de l'inflation qui a rogné leur pouvoir d'achat depuis sept ans. Rien de plus.

Ce n'est là, en fait, qu'un maigre petit "candy" pour reprendre l'expression que le député de Beauce employait un peu plus tôt. Comme il y a toujours chez les gouvernements libéraux un petit "candy" pour les pauvres — parce que les pauvres c'est la masse — il faut toujours évidemment avoir quelque chose dans un budget pour calmer les masses.

On a un petit "candy" qui est équivalent à \$12 millions; 125,000 personnes, nous disait le ministre des Finances, vont bénéficier de cette exonération. Ils vont être 125,000 à se partager ce cadeau de \$12 millions, qui n'est pas un cadeau finalement, puisqu'il ne représente...

M. BOURASSA: Plusieurs milliers dans Gouin, dans Maisonneuve et dans Bourget.

M. JORON: ... puisqu'il ne représente que l'inflation qui a érodé leur pouvoir d'achat depuis sept ans. Mais qu'est-ce qu'il y a pour les gros? S'il y a du "candy" pour les pauvres, M. le Président, il y a pour les gros, par contre, ou pour les mieux nantis, un "steak". Je ne sais pas si c'est le genre de "steak" que vend M. O'Bront, je ne sais pas s'il faut y voir d'autres relations avec les attaches du parti ministériel...

M. BOURASSA: Attention, attention!

M. JORON: ... mais il y a, pour les plus gros, M. le Président, du "steak". On détaxe...

LE PRÉSIDENT: A l'ordre!

M. GARNEAU: Vous n'êtes pas gêné de parler des gros?

M. JORON: ... de 20 p.c. les impôts successoraux. Deuxièmement, et de façon plus importante encore, on accélère les amortissements. A ce propos, M. le Président, je pense qu'il est

important de comprendre ce que l'on fait en pratique quand on accélère les amortissements. On fait un sacrifice de revenus. On transfère, si vous voulez, ce qui aurait normalement été des fonds qui seraient venus dans le trésor public. On prend ce qui aurait été des fonds publics venant de la poche de tous les contribuables, et on le transforme en capital privé, permettant aux entreprises d'être exonérées d'impôts.

Au moment même où l'ancien principal conseiller économique du gouvernement et l'actuel président de la Bourse de Montréal, M. Michel Bélanger, signalait que, devant les problèmes d'emploi cuisants que nous vivons à l'heure actuelle et que nous allons continuer de vivre selon les données de la démographie pour encore plusieurs années, ce qu'il importait de faire, c'était à la fois, bien entendu, de voir à ce que les investissements industriels qui nous donnent l'outillage de production pour demain se fassent, mais qu'en même temps — puisque ce type d'investissements, surtout si ce sont des investissements faits dans des industries de pointe, a comme désavantage, la plupart du temps, de produire fort peu d'emplois — il importait donc, pour compenser ce fait, d'augmenter considérablement les investissements publics de façon à créer, temporairement et dans les années qui viennent, beaucoup d'emplois pour régler le problème du chômage. Même si on peut, à juste titre, trouver un taux de croissance économique adéquat dans les chiffres qu'a cités, ce soir, le ministre des Finances, il faut se rappeler ce qu'il disait lui-même, soit que l'essentiel de cette croissance est dû à une augmentation de la productivité et non pas à une augmentation du nombre de personnes qui travaillent et qui ajoutent au produit national brut du pays.

Le problème capital reste bien entendu un problème de création d'emplois.

Or, dans le discours que nous a fait le ministre des Finances, nous n'avons pas ce que réclamait cet ancien expert, ce principal conseiller économique du gouvernement, ces grands projets nouveaux d'investissements publics pour mettre au travail les quelque 200,000 Québécois qui sont à l'heure actuelle en chômage. On ne les trouve pas.

M. BOURASSA: Quel expert?

M. JORON: Autre chose manque aussi dans le budget, et vous remarquerez que le ministre n'en a pas soufflé mot. S'il y a deux problèmes économiques majeurs qui rognent notre société à l'heure actuelle c'est à la fois le taux de chômage, mais aussi la hausse des prix et le taux presque galopant d'inflation. On n'a pas entendu un mot ce soir de mesures visant à contrôler la hausse des prix. Bien au contraire, on admet implicitement la hausse des prix en augmentant les exemptions, par exemple, sur les menus objets; la taxe de vente passe de \$0.10 à \$0.15 et celle sur les repas, de \$1.24 à \$1.49.

On admet implicitement cette hausse des prix mais il n'y a aucune mesure dans le budget pour la combattre. Ce qui manque surtout, c'est l'amorce d'un programme de revenu minimum garanti. Il est bien important de comprendre que l'exonération dont on parle ce soir va faire qu'un gars qui ne gagne pas plus de \$2,500 sera pardonné de ses impôts en quelque sorte. Il n'a pas d'impôt à payer, mais encore faut-il qu'il les gagne ces \$2,500, ou ces \$5,000 s'il s'agit d'un couple marié.

Et c'est ça le problème. A cause du taux de chômage, à cause de tout ça, il y a des tas de gens qui encore ne gagneront pas ces sommes et pour qui cette mesure nouvelle n'aura aucune signification. Ce n'est pas comme ça qu'on fait une véritable guerre à la pauvreté.

M. LEVESQUE: Non, non pas de passe-droit. Cela fait quinze minutes.

M. JORON: Elle commencera au Québec quand nous aurons des mesures — on n'en a pas dit un mot dans le budget ce soir — prévoyant un programme de revenu minimum garanti.

M. LEVESQUE: Pas de passe-droit.

M. JORON: Ceci m'amène en terminant au dernier point, M. le Président. C'est que, bien entendu, des mesures de revenu minimum garanti impliquent passablement de négociations et d'ententes qui traquent depuis des années avec le gouvernement fédéral. Au sujet des relations fédérales-provinciales on nous signale — on l'a appris il y a déjà quelques mois — un transfert additionnel par un réajustement. Je termine en trente secondes, M. le Président.

M. LEVESQUE: Des spéciaux pour les péquistes, les séparatistes?

M. JORON: On nous annonce un transfert

de \$80 millions au titre du rajustement de la péréquation. Bien entendu, le gouvernement — et le ministre le disait ce soir aussi — aurait préféré des transferts de points d'impôt, parce que l'élasticité est beaucoup plus grande.

Ce qu'il serait important de savoir, c'est de combien est le manque à gagner qui continue entre les revenus que perçoit le gouvernement fédéral au Québec et ce qu'il y dépense en retour.

Je fais allusion, en terminant...

M. LEVESQUE: Il y a un ordre de la Chambre.

M. JORON: ... à cette étude qui a été arrêtée depuis l'année 1968...

LE PRESIDENT: A l'ordre, messieurs!

M. JORON: ... et que le gouvernement n'a pas eu le courage de continuer. S'il le faisait — ce devrait être son premier devoir — s'il avait le courage de continuer cette étude, il s'apercevait que ce ne sont pas des transferts de \$80 millions qu'il faut.

M. BOURASSA: Ce n'est pas fort.

M. LEVESQUE: C'est assez, c'est assez!

LE PRESIDENT: A l'ordre!

M. LEVESQUE: M. le Président, je propose que la Chambre s'ajourne à demain, dix heures.

LE PRESIDENT: Cette motion est-elle adoptée?

Adopté.

L'Assemblée ajourne ses travaux à demain, dix heures.

(Fin de la séance à 22 h 10)

ANNEXE I
LES TABLEAUX ECONOMIQUES
INDICATEURS ECONOMIQUES - CANADA

Indicateurs	Unité de mesure	Années					Pourcentage			
		1968	1969	1970	1971*	1972**	69/68	70/69	71/70	72/71
Produit national brut au prix du marché	\$'000,000	72,586	79,749	85,449	93,094	102,935	9.9	7.1	8.9	10.6
Revenu personnel	"	55,677	61,813	66,533	73,447	82,040	11.0	7.6	10.4	11.7
Revenu personnel par habitant	\$	2,690	2,943	3,124	3,405	3,758	9.4	6.2	9.0	10.4
Salaires, traitements et revenus supplémentaires	\$'000,000	38,444	43,036	46,633	51,260	56,853	11.9	8.4	9.9	10.9
Immobilisations totales	"	15,455	16,927	17,798	19,788	21,151	9.5	5.1	11.2	6.9
- Secteur de la fabrication	"	2,199	2,600	3,223	2,949	3,022	18.2	24.0	-8.5	2.5
Valeur des expéditions, industries manufacturières	"	42,062	45,930	45,992	49,130	53,749	9.2	0.1	6.8	9.4
Dépenses en biens et services des particuliers	"	43,704	47,492	50,040	53,963	60,204	8.7	5.4	7.8	11.6
Ventes au détail totales	"	25,711	27,401	28,034	30,646	33,930	6.6	2.3	9.3	10.7
Indice des prix à la consommation (Canada)	1961=100	120.1	125.5	129.7	133.4	139.8	4.5	3.2	2.8	4.8
Population (1er juin)	'000	20,701	21,001	21,297	21,569	21,830	1.4	1.4	1.3	1.2
Main-d'oeuvre	"	7,919	8,162	8,374	8,631	8,891	3.1	2.6	3.1	3.0
Emploi total	"	7,537	7,780	7,879	8,079	8,329	3.2	1.3	2.5	3.1
Emploi non agricole	"	6,992	7,245	7,368	7,568	7,848	3.6	1.7	2.7	3.1
Taux de chômage	%	4.8	4.7	5.9	6.4	6.3				

SOURCES:

* Chiffres provisoires

** Chiffres estimatifs

Investissements privés et publics au Canada (61-205). Industries manufacturières (31-205). Retail Trade (63-005).
Revue Statistique du Canada (11-003). Prices and Price Indexes (62-002). La Main-d'oeuvre (71-001). S.C. Direction
de l'Analyse et de la Prévision Economiques, Ministère de l'Industrie et du Commerce.

Tableau I-2 INDICATEURS ECONOMIQUES - QUEBEC

	Unité de mesure	Années				Pourcentage				
		1968	1969	1970	1971*	1972**	69/68	70/69	71/70	72/71
Produit national brut au prix du marché	\$'000,000	18,180	19,628	21,063	22,672	25,033	8.0	7.3	7.6	10.4
Revenu personnel (1)	"	14,218	15,579	16,757	18,264	20,364	9.6	7.6	9.0	11.5
Revenu personnel par habitant	\$	2,398	2,603	2,787	3,030	3,361	8.5	7.1	8.7	10.9
Salaires, traitements et revenus supplémentaires	\$'000,000	10,193	11,137	11,959	12,956	14,290	9.3	7.4	8.3	10.3
Immobilisations totales	"	3,175	3,376	3,418	3,971	4,655	6.4	1.2	16.2	17.2
- Secteur de la fabrication	"	600	618	624	538	665	2.9	0.9	-13.7	23.6
Valeur des expéditions, industries manufacturières	"	11,742	12,820	13,045	13,652	14,436	9.1	1.8	4.7	5.7
Dépenses en biens et services des particuliers	"	11,159	12,066	12,627	13,526	14,943	8.1	4.6	7.1	10.5
Ventes au détail totales	"	6,565	6,962	7,074	7,681	8,486	6.0	1.6	8.6	10.5
Indice des prix à la consommation (Montréal) 1961=100		118.1	121.8	124.3	126.6	131.4	3.1	2.1	1.8	3.8
Population (1er juin) '000		5,928	5,985	6,013	6,028	6,059	1.0	0.5	0.2	0.5
Main-d'oeuvre	"	2,227	2,290	2,327	2,394	2,426	2.8	1.6	2.9	1.3
Emploi total	"	2,082	2,132	2,144	2,197	2,225	2.4	0.6	2.5	1.3
Emploi non agricole	"	1,961	2,025	2,040	2,099	2,128	3.3	0.7	2.9	1.4
Taux de chômage	%	6.5	6.9	7.9	8.2	8.3				

* Chiffres provisoires ** Chiffres estimatifs

(1) Comprend les revenus des québécois résidant à l'étranger

SOURCES: Investissements privés et publics au Canada (61-205). Industries manufacturières (31-205). Retail Trade (63-005). Revue Statistique du Canada (11-003). Prices and Price Indexes (62-002). La Main-d'oeuvre (71-001), S.C. Direction de l'Analyse et de la Prévision Economiques, Ministère de l'Industrie et du Commerce.

Tableau I-4
Taux de chômage désaisonnalisés
Québec - Ontario - Canada - Etats-Unis

Année	Mois	Québec	Ontario	Canada	Etats-Unis
1972	Janvier	8.1	4.8	6.2	5.9
	Février	7.8	4.6	5.9	5.8
	Mars	7.7	4.7	6.1	5.9
	Avril	7.9	4.3	5.9	5.8
	Mai	8.1	4.5	6.2	5.8
	Juin	8.4	4.8	6.3	5.5
	Juillet	8.7	4.7	6.4	5.6
	Août	8.7	5.0	6.7	5.6
	Septembre	8.6	5.3	6.9	5.5
	Octobre	8.6	5.3	6.8	5.5
	Novembre	8.7	5.1	6.6	5.2
	Décembre	8.6	5.0	6.7	5.1
1973	Janvier	8.4	4.2	6.2	5.0
	Février	7.9	4.1	5.9	5.1

Source: Statistique Canada et U.S. Department of Commerce

Tableau I-5 INVESTISSEMENTS PAR SECTEUR ET ÉVOLUTION PAR ANNÉE (1) - CANADA

Secteur	1968	1969	1970	1971*	1972**	69/68	70/69	71/70	72/71
	Millions de dollars					Pourcentage			
Industries primaires et construction (2)	3,341	3,511	3,664	4,218	4,273	5.1	4.4	15.1	1.3
Fabrication	3,431	3,906	4,640	4,378	4,518	13.8	18.8	-5.6	3.2
Services d'utilité publique	4,290	4,418	4,846	5,237	5,729	3.0	9.7	8.1	9.4
Commerce, finance et services commerciaux	1,772	1,955	2,068	2,103	2,439	10.3	5.8	1.7	16.0
Habitation	3,586	4,228	4,009	4,828	5,204	17.9	-5.2	20.4	7.3
Institutions et ministères gouvernementaux	4,053	4,172	4,238	4,857	5,085	2.9	1.6	14.6	4.7
TOTAL	20,473	22,190	23,465	25,621	27,248	8.4	5.7	9.2	6.4

* Chiffres provisoires. ** Chiffres estimatifs révisés à la mi-année.

(1) Incluant les réparations.

(2) Construction - dépenses de capital faites par les entrepreneurs en construction.

SOURCE: Investissements privés et publics au Canada, Revue de la mi-année (61-206), S.C.

Tableau I-6
 INVESTISSEMENTS PAR SECTEUR ET EVOLUTION PAR ANNEE (1) - QUEBEC

Secteur	1968	1969	1970	1971*	1972**.	69/68	70/69	71/70	72/71
	Millions de dollars					Pourcentage			
Industries primaires et construction (2)	425.5	465.0	459.7	568.4	751.4	9.3	-1.1	23.6	32.2
Fabrication	898.4	945.7	969.0	872.2	1,004.5	5.3	2.5	-10.0	15.2
Services d'utilité publique	878.6	878.7	918.5	1,026.1	1,197.0	-	4.5	11.7	16.6
Commerce, finance et services commerciaux	435.1	393.6	419.3	432.7	543.2	-9.5	6.5	3.2	25.5
Habitation	795.0	887.1	869.6	1,044.7	1,120.4	11.6	-2.0	20.1	7.2
Institutions et ministères gouvernementaux	939.8	1,075.3	1,074.8	1,292.2	1,349.1	14.4	-	20.2	4.4
TOTAL	4,372.4	4,645.4	4,710.9	5,236.3	5,965.6	6.2	1.4	11.2	13.9

* Chiffres provisoires. ** Chiffres estimatifs révisés à la mi-année

(1) Incluant les réparations.

(2) Construction - dépenses de capital faites par les entrepreneurs en construction.

SOURCE: Investissements privés et publics au Canada, Revue de la mi-année (61-206).

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Tableau I-7
 IMMOBILISATIONS - INDUSTRIES MANUFACTURIERES ET EVOLUTION PAR ANNEE - QUEBEC

Industrie	1968	1969	1970	1971*	1972**	1969/68	1970/69	Pourcentage	
								1971/70	1972/71
	Millions de dollars.								
Aliments et boissons	54.8	67.5	61.2	49.0	75.6	23.2	-9.3	-19.9	54.3
Caoutchouc	7.9	11.9	11.1	3.4	4.8	50.6	-6.7	-69.4	41.2
Cuir	2.8	2.8	2.6	1.6	4.1	-	-7.1	-38.5	156.2
Textile	21.3	34.1	44.7	34.6	46.2	60.1	31.1	-22.6	33.5
Vêtement et bonneterie	13.2	21.1	16.4	19.0	25.3	59.8	-22.3	15.9	33.2
Bois	12.0	15.9	17.3	17.3	18.8	32.5	8.8	-	8.7
Meubles et articles d'ameublement	10.9	5.1	4.5	5.5	7.0	-53.2	-11.8	22.2	27.3
Papier et produits connexes	102.3	105.6	84.7	50.2	95.2	3.2	-19.8	-40.7	89.6
Imprimerie, édition et industries connexes	16.1	11.6	19.9	15.0	17.2	-28.0	71.6	-24.6	14.7
Industrie métallique primaire	36.5	63.4	45.9	33.1	65.4	73.7	-27.6	-27.9	97.6
Industrie des produits métalliques	30.1	25.5	25.2	24.3	21.7	-15.3	-1.2	-3.6	-10.7
Industrie de la machinerie	7.0	6.8	8.8	10.4	8.2	-2.9	29.4	18.2	-21.2
Industrie du matériel de transport	25.7	22.6	24.6	13.7	21.6	-12.1	8.8	-44.3	57.7
Appareils et matériel électriques	25.3	30.4	27.3	44.8	33.2	20.2	-10.2	64.1	-25.9
Produits minéraux non métalliques	14.3	19.7	22.4	18.9	36.0	37.8	13.7	-15.6	90.5
Dérivés du pétrole et du charbon	73.2	42.4	66.9	61.9	52.5	-42.1	57.8	-7.5	-15.2
Industries chimiques et produits connexes	67.2	46.5	57.5	61.0	43.6	-30.8	23.7	6.1	-28.5
Industries manufacturières diverses	79.8	85.0	82.6	74.6	88.9	6.5	-2.8	-9.7	19.2
TOTAL	600.4	617.9	623.6	538.3	665.3	2.9	0.9	-13.7	23.6

* Chiffres provisoires. ** Chiffres estimatifs révisés à la mi-année

SOURCE: Investissements privés et publics au Canada, Revue de la mi-année (61-206), S.C.

Tableau I-8

CONSTRUCTION DOMICILIAIRENOMBRE DE LOGEMENTSQUEBEC

Année	Commencés		Parachevés		En construction* le 31 décembre
	unifamiliaux	autres	unifamiliaux	autres	
1968	12,053	34,424	11,582	27,379	24,942
1969	12,504	30,909	12,534	32,071	22,668
1970	16,234	30,884	12,319	24,289	31,959
1971	20,665	31,117	19,105	29,678	33,999
1972	26,453	29,293	24,273	29,193	35,710

* Après rajustements pour tenir compte des modifications apportées pendant la construction

Sources: Construction domiciliaire neuve (64-002), Statistique Canada.
Société Centrale d'Hypothèques et de logement

ANNEXE II

LES RESULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 1972/73

TABLEAU II-1

COMPARAISON ENTRE LES PREVISIONS ET LES RESULTATS

PROBABLES POUR L'ANNEE FINANCIERE 1972/73

	Prévisions du 18 avril 1972	Résultats probables	Augmentation (+) ou Diminution (-)
(en millions de dollars)			
Revenus.....	4,231.0	4,327.0	+ 96.0
Dépenses.....	4,613.9	4,673.4	+ 59.5
Déficit des opérations budgétaires.....	382.9	346.4	- 36.5

TABLEAU II-2

SOMMAIRE DES REVENUS DE L'ANNEE FINANCIERE 1972/73

	Prévisions du 18 avril 1972	Résultats probables	Augmentation (+) ou Diminution (-)
(en millions de dollars)			
Impôts sur le revenu et sur les biens.....	1,641.0	1,682.0	+ 41.0
Taxes à la consommation.....	1,206.5	1,242.0	+ 35.5
Droits et permis.....	247.3	242.0	- 5.3
Sociétés d'Etat et divers.....	204.6	204.5	- 0.1
Gouvernement fédéral.....	931.6	956.5	+ 24.9
Revenus nets.....	4,231.0	4,327.0	+ 96.0

TABLEAU II-3

PREVISIONS DES REVENUS - ANNEE FINANCIERE 1972/73

(Revenus pour 10 mois et évaluation pour 2 mois)

(en milliers de dollars)

Impôts sur le revenu et sur les biens		
Revenus des particuliers	\$1,330,000	
Profits des sociétés	227,000	
Successions	50,000	
Capital		
Primes d'assurance	74,000	
Places d'affaires		
Transferts de valeurs mobilières	<u>1,000</u>	1,682,000
Taxes à la consommation		
Ventes en détail	733,500	
Carburants	340,000	
Tabacs	73,500	
Repas et hôtellerie	63,500	
Télécommunications	16,800	
Paris mutuels	<u>14,700</u>	1,242,000
Droits et permis		
Véhicules automobiles	114,500	
Boissons alcooliques	43,000	
Ressources hydrauliques	38,500	
Ressources forestières	17,000	
Ressources minières	12,200	
Autres	<u>16,800</u>	242,000
Société d'Etat et divers		
Société des alcools	108,000	
Société des loteries et courses	37,000	
Ventes de biens et de services	24,300	
Intérêts	16,100	
Amendes et confiscations	8,000	
Autres	<u>11,100</u>	204,500
Gouvernement fédéral		
Paiements inconditionnels	514,700	
Paiements conditionnels	242,800	
Paiements enseignement post-secondaire	<u>199,000</u>	<u>956,500</u>
TOTAL des revenus		<u><u>4,327,000</u></u>

TABLEAU II-4

PREVISIONS DES DEPENSES - ANNEE FINANCIERE 1972/73
 (Dépenses effectives pour 10 mois et évaluation pour 2 mois)
 (en milliers de dollars)

Ministères	Dépenses nettes incluant immobilisations	Dépenses en immobilisations
Affaires culturelles.....	18,052	1,300
Affaires intergouvernementales.....	7,127	-
Affaires municipales.....	68,839	-
Affaires sociales.....	1,754,394	1,900
Agriculture et colonisation.....	88,214	700
Assemblée nationale.....	12,105	-
Communications.....	25,027	-
Conseil exécutif.....	38,094	22,247
Conseil du trésor.....	868	-
Education.....	1,349,309	-
Finances.....	41,571	-
Fonction publique.....	5,170	-
Immigration.....	1,258	-
Industrie et commerce.....	35,568	107
Institutions financières, compagnies & coopératives..	4,545	-
Justice.....	138,829	-
Revenu.....	212,974	-
Richesses naturelles.....	21,606	3,804
Terres et forêts.....	37,307	3,377
Tourisme, Chasse et Pêche.....	29,114	3,023
Transports.....	21,116	2,356
Travail et main-d'oeuvre.....	18,234	-
Travaux publics.....	80,710	31,600
Voirie.....	459,432	320,955
Provision pour créances douteuses.....	4,000	-
Service de la dette.....	199,923	-
	<u>4,673,386</u>	<u>391,369</u>

TABLEAU II - 5

CONCILIATION DE L'AUGMENTATION DES DEPENSES 1972/73
PAR RAPPORT AU DISCOURS DU BUDGET DU 18 AVRIL 1972

	Crédits et dépenses incluant immobilisations	Crédits pour fins d'immobilisation
	(en milliers de dollars)	
Crédits additionnels:		
Budget supplémentaire 1.....	103,270	
Mandats spéciaux:		
1- Affaires municipales.....	10,245	
2- Agriculture et colonisation....	1,200	
3- Communications.....	3,707	
4- Finances.....	432	
5- Fonction publique.....	250	
6- Justice.....	2,500	
7- Tourisme, chasse et pêche.....	512	
8- Transports.....	1,571	
9- Travaux publics.....	12,000	7,400
10- Voirie.....	15,800	2,400
Total des budgets supplémentaires et mandats spéciaux.....	151,487	9,800
Autres dépenses:		
Augmentation des dépenses statutaires	26,477	
Dépenses afférentes à la nouvelle législation.....	2,995	
Provision pour créances douteuses et divers.....	5,500	
Total des crédits additionnels et des autres dépenses.....	186,459	9,800
Moins:		
Prévision des crédits non utilisés...	127,000	9,800
Augmentation nette des dépenses.....	59,459	

TABLEAU II — 6

OPERATIONS NON BUDGETAIRES POUR L'ANNEE FINANCIERE 1972/73

(en millions de dollars)

Placement à long terme	29.5
Prêts et avances	48.1
Remboursement de dette échue	167.4
Contribution aux fonds d'amortissement	19.9
COUT probable des opérations non budgétaires	<u>264.9</u>

TABLEAU II - 7

LISTE DES EMPRUNTS EFFECTUES PAR LE GOUVERNEMENT
DU QUEBEC EN 1972/73

Valeur nominale (en millions)		Taux du coupon (%)	Date de l'émission	Durée (ans)	Prix à l'acheteur (\$)	Rendement à l'acheteur (%)
Montant (\$)	Monnaie					
(1) 8.0	Canada	7.08 à 7.51	1er de cha- que mois	20	100.00	7.08 à 7.51
147.5	Etats- Unis	8 1/8	1er juin	25	100.00	8.125
(2) 117.5	Canada	7, 7½, 7 3/4	1er juin	10	100.00	7.00 à 7.50
25.2	France(5)	7½	15 juin	6 à 15	100.00	7.50
31.2	Républi- que féd. d'Alle- magne	6½	1er juillet	15	100.00	6.50
20.0	Canada	8 3/8	1er août	21	98.25	8.55
30.0	"	8 3/8	1er août	21	99.25	8.45
32.7	Japon	6.90	28 septembre	6 à 12	99.25	7.015
10.0	Canada	7¼	1er janvier	1 à 11	99.03	7.45
20.0	"	8	1er janvier	22	98.00	8.20
25.0	"	8	1er janvier	22	99.00	8.10
30.0	Etats- Unis(5)	7½	15 janvier	15	99.00	7.61
(3) 63.2	Canada	6.83	mars	20	100.00	6.83
(4) 18.6	"	7 5/16 à 7 11/16	chaque mois	15 à 30	100.00	7.312 à 7.687
578.9						

(1) Régime de pensions du Canada.

(2) Obligations d'épargne.

(3) Emprunt auprès du gouvernement du Canada - Aide à la croissance de l'emploi.

(4) Emprunt auprès du gouvernement du Canada - Zones spéciales.

(5) Emprunt des banques européennes.

TABLEAU II - 8

LISTE DES EMPRUNTS EFFECTUES PAR L'HYDRO-QUEBEC
AU COURS DE SON ANNEE FINANCIERE 1972

Valeur nominale (en millions)		Taux du coupon (%)	Date de l'émission 1972	Durée (ans)	Prix à l'acheteur (\$)	Rendement à l'acheteur (%)
Montant (\$)	Monnaie					
100.0	Etats- Unis	7 7/8	1er février	30	100.00	7.875
31.4 (1)	Républi- que féd. d'All.	6½	1er avril	10½	98.50	6.59
50.0	Canada	8¼	1er mai	25	99.00	8.35
60.0	"	8¼	15 juin	21½	99.75	8.275
10.0	"	8	15 septembre	8	100.00	8.00
55.0	"	8 3/8	15 septembre	25	99.00	8.47
50.0	"	8¼	8 novembre	24	100.00	8.25
21.0 (1)	Suisse	6¼	22 décembre	15	98.50	6.31
2.5 (2)	Canada	7 11/16	28 décembre	1 à 25	100.00	7.687
<hr/> <hr/> 379.9						

(1) Equivalent canadien aux dates d'emprunt.

(2) Prêt consenti par le gouvernement canadien pour l'institut de recherche de l'Hydro-Québec.

TABLEAU II - 9
 ETAT DE LA DETTE PUBLIQUE AU 31 JANVIER 1973/74
 (en milliers de dollars)

<u>Bons du trésor</u>	<u>69,200</u>
<u>Obligations:</u>	
<u>Négociables:</u>	
En monnaie du Canada	1,999,248
(*) En monnaie des Etats-Unis	467,253
(*) En monnaie de la république fédérale d'Allemagne	125,690
(*) En monnaie de la France	25,154
(*) En monnaie du Japon	<u>32,682</u>
	2,650,027
Moins fonds d'amortissement	<u>47,796</u>
	<u>2,602,231</u>
<u>Non négociables:</u>	
En monnaie du Canada:	
Obligations d'épargne du Québec	352,064
Gouvernement du Canada:	
Aide à la croissance de l'emploi	70,300
Régime de pensions	26,230
Zones spéciales	<u>1,946</u>
(*) Equivalent canadien aux dates d'emprunt.	<u>450,540</u>
	<u>3,052,771</u>
<u>Autres emprunts:</u>	
En monnaie du Canada: Gouvernement du Canada:	
Expo '67	8,214
Zones spéciales - avances progressives	<u>39,754</u>
	47,968
En monnaie des Etats-Unis, équivalent canadien aux dates d'emprunt	<u>45,504</u>
	<u>93,472</u>
<u>Dettes assumées:</u>	
Emprunts pour la construction du boulevard Métropolitain de Montréal	43,040
Emprunts d'institutions universitaires	48,148
Autres emprunts	<u>12,183</u>
	<u>103,371</u>
	<u>3,318,814</u>

ANNEXE III
L'EXERCICE 1973/74
INVESTISSEMENTS REALISÉS, SUBVENTIONNES
OU AUTORISÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
(en millions de dollars)

	1972/73 revisés	1973/74
I - Dépenses en capital du gouvernement ⁽¹⁾		
A- Terrains, immeubles et travaux de génie	381.7	362.7
B- Matériel et équipement	28.2	27.7
C- Autres catégories	81.5	86.8
	<u>491.4</u>	<u>477.2</u>
II - Subventions d'investissements ⁽²⁾		
A- Secteur hospitalier et bien-être	41.6	49.9
B- Secteur de l'éducation	82.0	63.4
C- Autres	89.2	81.3
	<u>212.8</u>	<u>194.6</u>
III - Investissements autorisés par le gouvernement et financés par avances intra ou extra budgétaires ou emprunts garantis ⁽³⁾		
A- Secteur hospitalier et bien-être	63.6	76.7
B- Secteur de l'éducation	254.4	311.9
C- Sociétés d'Etat (sauf Hydro-Québec)	112.9	130.7
D- Autres	15.2	31.2
	<u>446.1</u>	<u>550.5</u>
IV - Hydro-Québec et Société d'énergie de la Baie-James	<u>450.0</u>	<u>541.0</u>
V - TOTAL (brut)	<u>1,600.3</u>	<u>1,763.3</u>
VI - Remboursements	14.6	4.6
VII - Contributions du gouvernement du Canada		
A- Contributions aux investissements	57.7	57.1
B- Contributions aux subventions	45.6	45.8
C- Contributions aux investissements autorisés	80.2	110.6
	<u>198.1</u>	<u>218.1</u>
VIII- TOTAL (net)	<u>1,377.2</u>	<u>1,545.2</u>

(1) Crédits au 30 décembre 1972 et prévisions budgétaires de 1973/74

(2) Dépenses probables en 1972/73 et prévisions budgétaires de 1973/74

(3) Prévisions

TABLEAU III-2

CREDITS 1973/74
(en milliers de dollars)

Ministères	Crédits déposés le 22 mars 1973	Crédits addition- nels annoncés le 29 mars	Crédits totaux
Affaires culturelles	21,089.5		21,089.5
Affaires intergouvernementales	8,415.7		8,415.7
Affaires municipales	75,506.0	19,000.0	94,506.0
Affaires sociales	1,862,860.2		1,862,860.2
Agriculture et Colonisation	101,024.0		101,024.0
Assemblée nationale	13,158.7		13,158.7
Communications	28,368.1		28,368.1
Conseil exécutif	54,506.4		54,506.4
Conseil du Trésor	1,643.1		1,643.1
Éducation	1,425,212.0	20,500.0	1,445,712.0
Finances	46,604.6	2,500.0	49,104.6
Fonction publique	4,910.3		4,910.3
Immigration	2,089.8		2,089.8
Industrie et Commerce	41,221.6	1,000.0	42,221.6
Institutions financières	6,161.6		6,161.6
Justice	153,711.7		153,711.7
Revenu	229,172.2		229,172.2
Richesses naturelles	24,538.8		24,538.8
Terres et Forêts	39,780.1		39,780.1
Tourisme, Chasse & Pêche	34,760.3		34,760.3
Transport et Voirie	564,576.2	3,000.0	567,576.2
Travail et Main-d'oeuvre	21,102.4	5,000.0	26,102.4
Travaux publics	78,580.5		78,580.5
	<u>4,838,993.8</u>	<u>51,000.0</u>	<u>4,889,993.8</u>
Service de la dette	228,825.0		228,825.0
CREDITS NETS	<u>5,067,818.8</u>		<u>5,118,818.8</u>
<u>Plus</u>			
Contribution du gouvernement du Canada	211,348.9		211,348.9
Remboursements	240,079.9		240,079.9
CREDITS BRUTS	<u>5,519,247.6</u>	<u>51,000.0</u>	<u>5,570,247.6</u>

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

T A B L E A U III-3

CALCUL DE LA SUBVENTION AUX MUNICIPALITES
DE 25,000 HABITANTS ET PLUS A PARTIR
DES DONNEES DE POPULATION DU RECENSEMENT 1971

<u>Ville</u>	<u>Population</u> (1971)	<u>Subvention</u>
<u>100,000 âmes et plus</u> (<u>\$10 par tête</u>)		
Montréal	1,214,352	12,143,520
Laval	228,010	2,280,100
Québec	186,088	1,860,880
	(1,628,450)	(16,284,500)
<u>50,000 âmes à 100,000</u> (<u>\$6 par tête</u>)		
Hull	63,580	381,480
La Salle	72,912	437,472
Longueuil	97,590	585,540
Montréal-Nord	89,139	534,834
Sainte-Foy	68,385	410,310
Saint-Laurent	62,955	377,730
Saint-Léonard	52,040	312,240
Sherbrooke	80,711	484,266
Trois-Rivières	55,869	335,214
Verdun	74,718	448,308
	(717,899)	(4,307,394)
<u>25,000 âmes à 50,000</u> (<u>\$4 par tête</u>)		
Anjou	33,886	135,544
Cap-de-la-Madeleine	31,463	125,852
Charlesbourg	33,443	133,772
Chicoutimi	33,893	135,572
Dollard-des-Ormeaux	25,217	100,868
Drummondville	31,813	127,252
Granby	34,385	137,540
Jonquière	28,430	113,720
Lachine	44,423	177,695
Outremont	28,552	114,708
Pierrefonds	33,010	132,040
Pointe-aux-Trembles	35,567	142,268
Pointe-Claire	27,303	109,212
Rimouski	26,887	107,548
Saint-Hubert (1)	36,854	147,416
Saint-Jean	32,863	131,452
Saint-Jérôme	26,524	106,096
Shawinigan	27,792	111,168
Valleyfield	30,173	120,692
	(602,478)	(2,409,912)
<u>Total</u>	<u>2,948,827</u>	<u>23,001,806</u>

1) Après regroupement avec Laflèche

Source: Recensement de 1971. Le montant de la subvention sera ajusté pour tenir compte des annexions et des regroupements futurs.

TABLEAU III-4 AIDE FINANCIERE AU SECTEUR MUNICIPAL PAR LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC
DE 1969/70 A 1973/74 (1)

(en milliers de dollars)

	1969-70	1970-71	1971-72	1972-73*	1973-74*
Subventions à des fins spécifiques					
. Aqueduc et égout	6,388	5,373	9,452	10,846	9,480
. Traitement des eaux usées	-	-	-	7,573	7,108
. Rénovation urbaine et logements municipaux	4,218	13,906	15,632	28,167	33,420
. Entretien des routes	12,299	9,647	11,422	16,035	18,235
. Aide dans les zones spéciales	-	10,241	10,602	10,324	11,310
. Autres	27,189	41,400	35,604	35,847	39,156
	50,594	80,567	82,712	108,792	118,709
Subventions générales					
. Redistribution de la taxe de vente	127,551	143,514	157,054	183,375	197,000
. Subventions aux communautés urbaines et régionales	-	16,845	11,078	4,870	6,450
. Subventions aux municipalités de 50,000 habitants et plus (25,000 et plus en 1973-74 et subventions spéciales aux autres 5,325	5,075	5,602	5,804	6,200	26,002
. Autres (2)	137,951	173,241	184,654	206,745	243,152
Transferts fiscaux					
. Diminution de l'impôt foncier scolaire normalisé de \$1.40 à \$1.30	-	-	-	16,000	34,000
. Droits d'entrée aux courses de chevaux	-	-	-	-	400
GRAND TOTAL	188,545	253,808	267,366	331,537	396,261

Remarques: (1) Par aide financière au secteur municipal, nous entendons toute forme d'aide aux municipalités ou à des organismes municipaux, suivant la définition utilisée pour le Document de travail sur le financement municipal, on exclut donc les prêts.

(2) Subventions au regroupement municipal, subventions en guise d'impôt foncier, taxe sur les hôpitaux, les centres communautaires et les maisons d'enseignement, subventions spéciales aux villes de Québec et de Laval.

(*) Prévisions.

TABLEAU III-5

BUDGET DES REVENUS - EXERCICE FINANCIER 1973/74

(en millions de dollars)

1- Impôts sur le revenu et sur les biens		
Revenus des particuliers	1,560.0	
Profits des sociétés	260.0	
Successions	41.0	
Capital	46.3	
Primes d'assurance	30.0	
Places d'affaires	3.0	
		1,940.3
2- Taxes à la consommation		
Ventes en détail	795.0	
Carburants	357.0	
Tabacs	77.0	
Repas et hôtellerie	68.0	
Télécommunications	19.0	
Paris mutuels	15.0	
		1,331.0
3- Droits et permis		
Véhicules automobiles	128.8	
Boissons alcooliques	44.9	
Ressources forestières	19.5	
Ressources minières	15.1	
Ressources hydrauliques	5.7	
Autres	16.2	
		230.2
4- Sociétés d'Etat et divers		
Sociétés des alcools	119.0	
Société des loteries et courses	42.0	
Hydro-Québec	20.0	
Ventes de biens et de services	26.7	
Intérêts	20.0	
Amendes et confiscations	7.4	
Autres	9.0	
		244.1
5- Gouvernement fédéral		
Paiements inconditionnels	653.7	
Paiements conditionnels	221.2	
Paiements enseignement post-secondaire	220.5	
		<u>1,095.4</u>
		<u>4,841.0</u>

TABLEAU III-6

DEBOURSES EXTRABUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 1973/74
(en millions de dollars)

Placements à long terme	37.6
Prêts et avances	51.2
Remboursement de dettes échues et versements aux fonds d'amortissement	204.1
Remboursement du déficit d'Expo '67	1.8
	<hr/>
TOTAL des déboursés extrabudgétaires	294.7
	<hr/> <hr/>







